

Contre l'avis de la commission anti-inflation

Le cabinet entérine l'entente aux Postes

OTTAWA (CP) — Le cabinet Trudeau a rejeté hier soir l'avis de la Commission anti-inflation et décidé d'entériner dans sa forme actuelle l'entente collective conclue entre le ministère des Postes et le Syndicat des postiers.

C'est le premier ministre lui-même qui a annoncé aux journalistes la décision des ministres en expliquant que le gouvernement estime être dans l'intérêt public de maintenir les termes d'un accord satisfaisant aux deux parties directement impliquées.

Le peuple canadien qui a souffert d'un conflit qui a paralysé le service postal pendant des semaines, a déclaré M. Tru-

deau, est en mesure de constater que le gouvernement n'a rien donné de plus aux postiers que ce qui était raisonnable de consentir. Rejoint à ses bureaux, le président de la commission, M. Jean-Luc Pépin, a pour sa part refusé de commenter la décision du cabinet.

Exceptionnellement, le cabinet s'était réuni à deux reprises et jusque tard en soirée précisément pour trancher cette question. La décision de la commission avait en effet semé la confusion, suscité la colère des milieux syndicaux et obligé le gouvernement à s'expliquer devant les partis de l'opposition qui ne cessaient de le harceler à la Chambre des communes.

Après avoir fermement exprimé l'avis mercredi que l'accord transgressait les lignes directrices de la loi anti-inflation du gouvernement, le président de la Commission, M. Jean-Luc Pépin, s'est ravivé hier en cours de journée pour expliquer qu'une meilleure compréhension de cette entente avec les postiers la rendait acceptable à l'analyse des experts de sa commission. C'est de cette volte-face que le cabinet s'est inspiré pour rendre sa décision.

L'explication du président de la commission démontrait que tout compte fait, la hausse salariale consentie aux postiers était de l'ordre de six pour cent plus éle-

vée que ce qui est normalement permis par la loi. Dans la plus stricte application du guide arithmétique de la commission, a expliqué M. Pépin, l'accord intervenu avec le Conseil du Trésor comporte une hausse de 17,75 pour cent sur une période de 30 mois tandis que les postiers ont obtenu 11,63 pour cent. Cette seconde interprétation faisait dire à M. Pépin que la commission pouvait considérer l'offre comme acceptable.

Entre les deux réunions du cabinet Trudeau et jusqu'à ce que la commission anti-inflation décide de reviser sa position, cette affaire a maintenu un suspense complet dans les milieux parlementaires.

de la capitale nationale.

Pendant ce temps, la décision de la commission de rejeter la hausse de salaire aux postiers avait déjà suscité une vague de réactions amères parmi les leaders syndicaux à travers le pays.

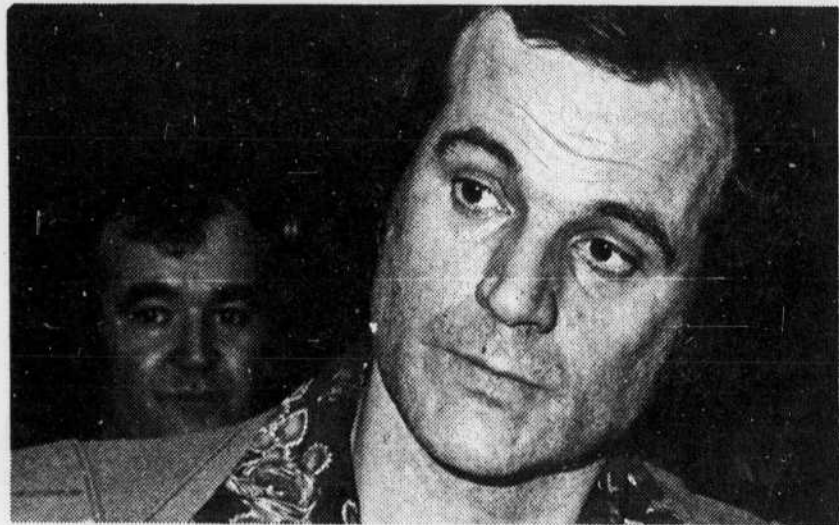
Le président des postiers de Saint-Jean de Terre-Neuve, M. Ed Penny, voyait pour sa part dans ce refus la preuve que le mouvement syndicaliste a bien raison de soutenir que le programme anti-inflation ne vise qu'à contrôler les salaires.

Même le ministre des Postes, M. Mackasey, semblait tout à fait découragé par la décision de la commission et a déclaré

que si le cabinet refusait l'accord, il se chercherait un édifice du haut duquel il pourrait se jeter. Ce à quoi le président des postiers de Vancouver, M. Peter Whitaker, a répondu: "J'espère qu'il sautera." M. Mackasey s'était déclaré fermement déterminé à défendre l'entente conclue avec les postiers, en alléguant qu'ils ont droit au même traitement que celui accordé aux facteurs il y a quelque mois, et cela en raison de la relation historique qui unit les deux groupes. Mais M. Pépin était d'avis que cet argument ne justifiait pas automatiquement de dépasser les normes établies par la loi.

Voir page 6: Les Postes

Ottawa envisage étendre l'usage du français dans l'aviation au Québec



Claude Dubois serait selon la preuve présentée hier devant la CECO le maître incontesté de la pègre du centre-ville. Depuis quelques semaines, il a quitté le Québec pour aller prendre des "vacances" à Haïti.

Le centre-ville n'échappe pas au clan Dubois

par Jean-Pierre Charbonneau

Le fief des frères Dubois de Saint-Henri ne se limite plus au secteur sud-ouest de la métropole mais s'étend depuis quelques années à tout le quartier centre-ville auparavant l'un des châteaux forts de la Mafia montréalaise.

D'ailleurs, selon le témoignage rendu hier devant la CECO par le sergent-détective Claude Legault de la police de la CUM, les deux dirigeants de la famille Dubois, Jean-Guy et Claude, ont débuté leur invasion du centre-ville en travaillant comme portiers dans des boîtes de nuit appartenant au puissant gang italien, jadis dirigé dans ce secteur par Frank Cotroni et Nicola Di Iorio.

Numéro deux de la famille et grand se-

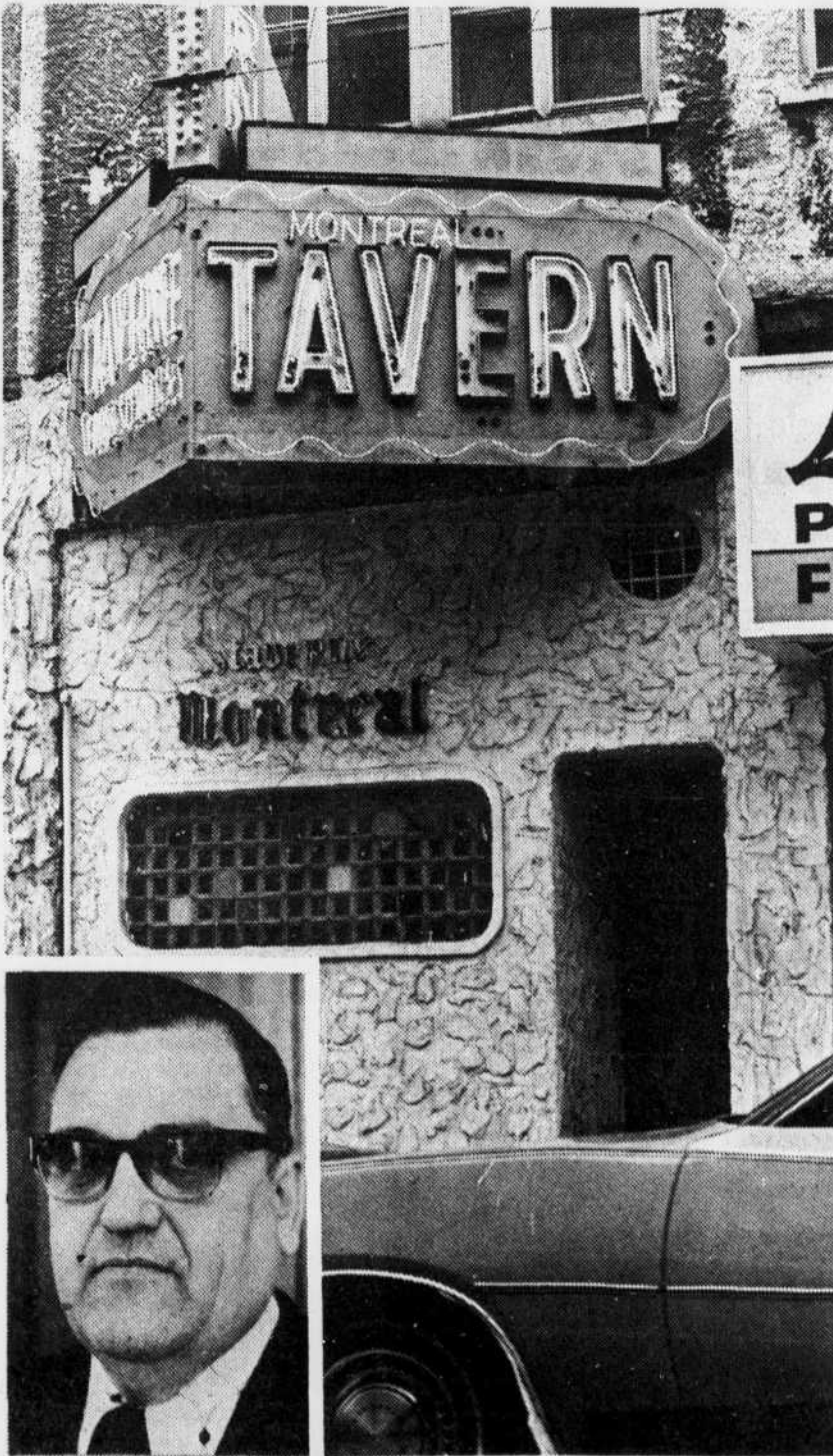
igneur du fief du centre-ville, Claude Dubois a commencé à s'implanter en force dans ce secteur au début des années 70 alors qu'il s'est entouré d'une solide équipe de durs-à-cuire comme les frères Donald et Carl Lavoie, Claude Dubeau, Jacques Ouimet, Yvon Doucet, dit Ti-Rouge, Gaétan Bonenfant, Michel Verreault, Michel Sénécal, Louis Pélusse, Charles Ethier et plusieurs autres.

Par la terreur et l'extorsion le gang a pris le contrôle directement ou indirectement de la majorité des établissements licenciés du secteur et y a organisé le commerce des drogues, le prêt usuraire, la prostitution homosexuelle la "protection des serveurs" et de nombreuses autres combines louches.

L'implantation de l'organisation Dubois dans le centre-ville, favorisée par l'affaiblissement de la Mafia italienne frappée durement par les services policiers, ne s'est cependant pas faite sans heurt.

Plusieurs propriétaires de boîtes de nuit et de tavernes n'ont pas apprécié l'arrivée en force des Dubois et certains ont offert une résistance héroïque et surhumaine. L'un d'entre eux, M. Laurier Gatién, de la Taverne Montréal (1415 rue Saint-Laurent, près de Sainte-Catherine), a vidé son sac hier devant la commission Dutil sur le crime organisé.

Voir page 6: Les Dubois



La Taverne Montréal, au cœur de la "Main", a été l'un des rares nœuds de résistance devant l'invasion du gang Dubois. Son propriétaire, M. Laurier Gatién, avec une bravoure incroyable, a lutté farouchement pour demeurer libre.

Les villes de banlieue seront entendues sur les recommandations de la CPQ

par Pierre O'Neill

Le gouvernement procédera à une consultation formelle des villes de banlieue sur les recommandations de la Commission de police du Québec.

Tel est l'engagement que le solliciteur général, M. Fernand Lalonde, a pris hier soir devant les maires de banlieue à l'occasion d'une réunion du conseil consultatif du Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal.

Au terme de trois heures de discussions, les maires de banlieue sont sortis visiblement satisfaits et rassurés d'avoir entendu le solliciteur général leur rappeler que le gouvernement ne se sentait aucunement lié par le rapport de la Commission de police. De son côté, le président du Conseil de sécurité Me Paul-Emile L'Ecuyer, s'est dit heureux que cette rencontre soit parvenue à éliminer l'équivoque et la confusion qui avaient jusqu'à la laissé croire que le rapport de la Commission de police puisse être autre chose qu'un document de travail.

Essentiellement, le rapport recommandait au gouvernement de limiter les pou-

voirs du Conseil de sécurité de façon à lui laisser strictement l'aspect administratif de l'intégration policière en confiant par

ailleurs au service de police l'ensemble des fonctions opérationnelles. En rendant ses recommandations, la Commission de police a déclenché un mouvement de protestations et suscité une alliance circonstancielle entre les maires de banlieues et le Conseil de sécurité.

A cette réunion d'hier soir, il a donc été convenu que le gouvernement tiendra dès janvier plusieurs sessions de consultation pour recueillir sur ce rapport de la CPQ les réactions et suggestions des maires de banlieue. C'est par après seulement que le gouvernement finalisera son action.

Le solliciteur général n'a pas encore eu le temps de se faire une idée sur le mérite du rapport de la CPQ mais il serait plutôt disposé à favoriser une certaine décentralisation de l'aspect opérationnel du fonctionnement des services policiers sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Il n'est pas davantage convaincu qu'il faille conserver la centralisation administrative actuelle au niveau du Conseil de sécurité. Chose certaine, indique M. Lalonde, il faudra éliminer toutes

les zones grises. Les maires de banlieue ont profité de

Voir page 6: Banlieue

La CECO agace Cloutier

par Michel Guénard

OTTAWA — "Au chapitre du respect des droits de l'homme, il est bien évident que la Commission d'enquête sur le crime organisé ne peut continuer sous la forme actuelle. Quant à moi, je m'interroge sérieusement au sujet de la protection des droits des personnes qui témoignent devant la CECO et de l'absence de procédure rigoureuse qu'on y affiche."

C'est la déclaration qu'a faite hier devant les journalistes le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. François Cloutier, au sortir de la première journée de la conférence fédérale-provinciale des droits de l'homme qui prend fin aujourd'hui à Ottawa.

M. Cloutier n'accuse nullement le juge Dutil de faire preuve de macarthisme mais se dit agacé par l'étalage des situations qu'on y fait, les libertés qu'on prend eu égard à la loi de preuve et les oui-dire qu'on y jette en pâture. Bien sûr que l'an-

Voir page 6: La CECO

Les vins
ANTONIN RODET
PRODUCE OF FRANCE
ANTONIN RODET
COTES DU RHONE
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE
sont aussi bons \$2.80
qu'on le dit

CHEZ VITO Restaurant
Meca gastronomica
Tél.: 735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Les vins
ANTONIN RODET
PRODUCE OF FRANCE
ANTONIN RODET
PILSNER BEER
BEAUJOLAIS
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE
sont aussi bons \$3.85
qu'on le dit



Le RCM réclame en vain le budget des dépenses d'équipement de Montréal

par Bernard Descôteaux

Accusant l'administration Drapeau-Niding de nier le droit du public à l'information ainsi que d'incompétence administrative, le Rassemblement des citoyens de Montréal a tenté en

vain hier d'obtenir la publication d'un budget de dépenses d'immobilisations de la Ville de Montréal.

Au cours d'un bref échange oratoire entre le président du comité exécutif, M. Gérard Niding, et le conseiller Michael Fainstat, sur le parquet du conseil municipal, le RCM a réitéré ses critiques à propos du manque de planification à long terme de l'administration en

terme de dépenses d'équipement. Le conseil avait alors à voter sur une motion de retour à l'exécutif, présentée par le RCM, d'une proposition visant à augmenter de \$25 millions le pouvoir d'emprunt du règlement 3216. Ce règlement a trait au financement de travaux d'égout, de trottoirs.

Le conseiller Fainstat s'est plaint notamment de l'absence de toute information précise pouvant indiquer à quels projets sera affectée cette somme.

Selon lui, c'est encore un "chèque en blanc" qui est réclamé par l'administration. Donnant l'exemple des politiques administratives de la Ville de Toronto, le conseiller a réclamé la publication d'un budget de dépenses capitales pour tous les emprunts passés et à venir.

M. Fainstat a soulevé trois hypothèses pour expliquer l'attitude de l'administration: soit que l'administration a décidé de nier le droit du public à l'information, soit qu'elle a peur de

répondre au public, soit qu'elle est incompétente. Selon lui, cette dernière hypothèse est la plus valable, affirmant que l'administration ignore ce qui va se passer au cours des prochaines années. Il a appuyé son affirmation sur le fait qu'on ait été incapable de planifier et de prévoir les dépenses pour les constructions olympiques. Plus tard, le conseiller Paul Cliche a qualifié ses collègues du Parti civique de "boutiquier à la petite semaine".

A ces accusations, M. Niding a tout d'abord répliqué, à l'exemple du maire Drapeau, qu'il ne répondait jamais à des "questions hypothétiques". Il a nié toute prétention de vouloir un "chèque en blanc", expliquant qu'au moment d'effectuer des travaux, il faudra obtenir les autorisations nécessaires du conseil. Numériquement plus fort que le RCM, le Parti civique a défilé la motion de retour à l'exécutif et voté les \$25 millions demandés.

Ententes avec des salariés de la SAQ et de PDA

Le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, a annoncé hier la conclusion de deux ententes de principe, l'une avec les employés techniques et professionnels de la Société des alcools du Québec et l'autre avec les machinistes de la Place des arts.

Ces deux ententes s'ajoutent à celle intervenue la semaine dernière avec le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec. Les groupes touchés par l'accord comprennent quelques centaines de travailleurs. Ni l'un ni l'autre ne faisait partie du front commun intersyndical des secteurs publics et parapublics.

Le ministre n'a pas révélé la teneur exacte des propositions gouvernementales acceptées par les négociateurs syndicaux. Puisqu'il y a eu entente de principe, a-t-il dit, c'est qu'elles sont "raisonnables".

"Comme les employés visés par ce règlement sont dispersés dans les secteurs de la fonction publique, de l'éducation et des affaires sociales, c'est un indice que les propositions gouvernementales communiquées en novembre aux membres du Front commun sont raisonnables et peuvent faire l'objet d'une négociation," a commenté M. Parent.

Réagissant promptement, un porte-parole du Front commun a qualifié de "démagogique" la position du ministre. Il s'est demandé comment une entente touchant à peine 200 syndiqués qui n'ont aucun lien avec le front commun peut servir de modèle pour les 185.000 syndiqués de la CSN, de la CEQ et de la FTQ.

"Isolés du front commun, les deux groupes sont des proies faciles pour les négociateurs provinciaux", a dit le porte-parole syndical. Les salariés de la SAQ, membres du front commun, ont jugé inacceptables quant à eux les augmentations réelles de 10% proposées par les négociateurs gouvernementaux.

Le ministre de la Fonction publique s'en est pris d'autre part à la CSN pour avoir publié une virulente critique du mode de négociation gouvernemental à l'endroit de trois petits groupes de salariés du front commun, soit les avocats des bureaux d'Aide juridique, les membres des commissions de formation professionnelle et les employés de la Société des traversiers du Québec.

La CSN a d'abord reproché au gouvernement d'avoir tardé jusqu'en septembre pour nommer un négociateur patronal dans le dossier des commissions d'Aide juridique. Elle accuse aussi la partie patronale de vouloir laisser chaque avocat libre de choisir sa secrétaire en dépit de la légitime sécurité d'emploi réclamée par ces dernières.

Le ministre a répliqué de son côté qu'il n'y avait eu que quatre rencontres jusqu'ici avec les représentants des avocats pour la simple raison que seulement quatre des onze corporations d'Aide juridique ont réussi jusqu'ici à obtenir une accréditation. De plus, ajoute M. Parent, "les demandes monétaires n'ont pas encore été transmises aux représentants patronaux".

de deux à cinq représentants selon le cas; l'Université de McGill est représentée par l'un de ses vice-recteurs comme observateur. La Conférence des recteurs du Québec, le Conseil des universités et l'Association des universités et collèges du Canada sont également représentés.

D'autre part, le ministre des Affaires extérieures du Canada, le ministre des Affaires inter-gouvernementales du Québec, l'ACDI et le CRDI, déléguent également chacun un haut fonctionnaire. Ils se joindront aux représentants d'une vingtaine de Ministères (Éducation et Affaires étrangères) d'autant de pays.

Rappelons que l'AUPELF créée à Montréal en septembre 1961 réunit aujourd'hui 115 universités et près de 300 membres associés. Elle a son siège à l'Université de Montréal et des bureaux régionaux à Paris et à Dakar.

Renifleur d'explosifs

OTTAWA (PC) — Les responsables de la firme Leigh Instruments Ltd. n'en menaient pas large, mercredi, lorsque leur détecteur de bombes a dû s'y prendre à plusieurs reprises pour signaler la présence d'un faux terroriste armé d'un bâton de dynamite.

Mais en dépit de la mauvaise performance de son dernier-né lors de sa présentation officielle à la presse, la compagnie estime que son "renifleur de bombes" constitue un auxiliaire utile pour le gouvernement, les forces armées, la police et l'industrie.

"Le détecteur de bombes est le seul appareil de ce genre qui puisse être associé à un détecteur de métal et une machine à rayons X dans les aéroports", a déclaré un porte-parole de la compagnie, dont le siège se trouve à Ottawa.

"Il s'agit d'un appareil de haute sensibilité même pour la détection de petites quantités d'explosif et qui ne se laisse pas égarer par l'odeur des produits d'entretien ou de toilette et de nourriture, que dégagent généralement les humains", a précisé le porte-parole.

La personne à renifler se place entre les deux branches de cinq pieds du détecteur et attend que les cinq ventilateurs placés de chaque côté chassent dans le détecteur l'air qui l'environne.

"Toute personne armée d'explosifs dégage une odeur qui ne peut être couverte par aucune autre. Ceci déclenche un système sonore d'alarme et un voyant rouge", a encore expliqué le responsable de la compagnie. Le prix de ce renifleur se situera entre \$16,000 et \$18,000.

Un scrutin pour des travailleurs du bâtiment

Les travailleurs de la construction qui n'avaient pas droit de vote, lors du récent scrutin dans cette industrie, devront aller enregistrer leur allégeance syndicale au cours de la fin de semaine prochaine.

Ces nouvelles adhésions des travailleurs venus à la construction depuis juillet, ne changeront rien cependant la représentativité des centrales, établie en novembre par un scrutin provincial.

Les 15 bureaux régionaux de l'Office de la construction du Québec seront ainsi ouverts par exception vendredi, jusqu'à 21 heures, et samedi, de 9 à 16 h 30. Par la suite, l'adhésion des nouveaux travailleurs de la construction se fera durant les heures d'ouverture habituelle des bureaux de l'OCQ.

Actuellement, les travailleurs de la construction, qui ont voté en novembre, ont commencé à recevoir par la poste une carte par laquelle l'OCQ les invite à confirmer leur allégeance syndicale enregistrée lors du dernier scrutin. L'OCQ, qui n'est pas obligée de faire cette vérification du vote en vertu de sa loi constitutive, a toutefois jugé qu'elle pourrait ainsi déceler des erreurs ou des fraudes, s'il y a lieu. Les travailleurs ont jusqu'au 19 décembre pour contester le choix inscrit à leur nom dans les registres de l'Office.

Vers la fin de janvier, l'OCQ émettra à tous les salariés de la construction, dont le choix sera confirmé, un certificat d'enregistrement syndical, qui sera le seul reconnu par les employeurs à compter du 1er mars prochain.

Huit universités canadiennes à la conférence de l'AUPELF

Une trentaine de représentants de huit universités canadiennes seront au nombre des 280 participants à la Conférence triennale de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) qui se tiendra à Lomé (Togo) du 15 au 20 décembre.

Consacrée au développement de la coopération directe entre universités, cette Conférence réunira des délégués de 91 universités appartenant à 24 pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique et de l'Océan Indien. Elle sera inaugurée par le Président de la République du Togo; le directeur général de l'UNESCO, M. A. M. M'Bow, prononcera l'exposé d'ouverture.

Les universités de Montréal, Laval, Sherbrooke, du Québec (avec ses divers constituantes), de Moncton, d'Ottawa et de Saint-Paul, toutes membres de l'AUPELF, déléguent



Nouveaux Prix
25oz. \$6.50
40oz. \$10.00

Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.

DISTRIBUE AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD.

10,000 emplois étudiants aux JO

par François Lemenu

Les Jeux olympiques de Montréal constituent comme l'Exposition universelle en 1967 une source d'emplois importants pour les étudiants. Mais alors que ceux-ci ont dû jouer du coude et de chance pour obtenir un emploi durant l'Expo, les étudiants qui souhaitent travailler pendant les Jeux olympiques bénéficieront pour leur part du Service de placement étudiant.

En effet, le Service de placement étudiant s'est engagé envers le Comité organisateur des Jeux olympiques à recruter et à sélectionner les 10,000 étudiants dont aura besoin le COJO durant la période des Jeux. Le Service de placement étudiant versera ainsi une subvention de \$1.00 pour chaque heure de travail effectuée par un étudiant jusqu'à un maximum de 300. Ce plafond représente toutefois une augmentation de 60 heures puisque le Service de placement étudiant verse aux entreprises privées \$1.00 pour chaque heure de travail jusqu'à un maximum de 240.

Le taux minimum du salaire payé à l'étudiant sera de \$3.45 l'heure. Ni le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, M. Gérard Harvey, ni le président du COJO, M. Roger Rousseau, n'ont pu cependant présenter une échelle des salaires en fonction des emplois, ou encore le budget global affecté à l'embauche des étudiants. Le Service de placement étudiant versera quant à lui au COJO quelque \$3 millions en vertu de l'entente intervenue entre les deux parties.

M. Harvey a noté avec satisfaction que "cette initiative favorisera les étudiants de la province de Québec, là même où les Jeux se tiennent, et plus particulièrement ceux qui résident dans les secteurs avoisinant les sites où seront tenues les différentes activités olympiques."

Le ministre a par ailleurs expliqué que le Service de placement étudiant ne pourra vraisemblablement pas répondre favorablement à toutes les demandes, rappelant en outre que les noms de 100,000 étudiants étaient déjà sur fiche. M. Harvey a insisté sur la nécessité de ne pas créer de faux espoirs et de prétendre que tous obtiendront un emploi.

L'entente prévoit enfin presque tout puisque advenant un surplus financier à la fin des Jeux et une fois toutes ses obligations acquittées, le COJO devra rembourser au gouvernement du Québec, en entier ou en partie, les sommes versées par le Service de placement étudiant; M. Harvey a fait cette remarque non sans sourire.

Les formulaires d'inscription seront disponibles dans toutes les universités et les cégeps de la province lundi et dans les écoles secondaires dès le début de l'année 1976. Seuls les étudiants ayant complété leur secondaire V ou ayant 18 ans et plus sont admissibles aux programmes qu'offre le Service de placement étudiant. Il est donc inutile de se présenter au COJO ou encore au Centre de main-d'œuvre du Canada, lequel réfèrera toute demande au Service de placement étudiant, 1410, rue Stanley, suite 700, Montréal.

Le système métrique

OTTAWA (PC) — De plus en plus d'organisations demandent à Ottawa de les aider financièrement à adopter le système métrique. La dernière à lancer un appel à Ottawa à ce sujet est la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, laquelle compte 30,000 membres.

aujourd'hui

Collectes de sang de la Croix-Rouge: à l'hôpital de la Reine-Marie, de 9 h 30 à 16 h; à la compagnie Bell Canada, rue Guy, de 9 h à 16 h 30; à Drummondville, chez Sylvania Electric, de 10 h à 16 h 30.

A compter de 19 h, et jusqu'à dimanche, mini-bazar de la section artisanat des Petits Frères des Pauvres, au 4631, rue Garnier.

L'atelier du meuble Centre-sud de la rue Visitation est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h et de 16 h à 22 h les mardis et jeudis.



Mgr Edward Scott

Canadien élu modérateur du COE

NAIROBI (Reuter) — Le Comité central du Conseil oecuménique des Églises (COE), formé par la cinquième assemblée du COE qui s'est achevée mercredi à Nairobi, a élu hier à l'unanimité son "modérateur" (président). Il s'agit de l'archevêque Edward Scott, primat de l'Église anglicane du Canada.

Mgr Scott, qui devient ainsi le deuxième personnage du Comité exécutif du COE, après son secrétaire-général, M. Philip Potter, sera "modérateur" du Comité Central pendant sept ans jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'organisation, qui, selon certaines indications, pourrait se tenir à Valparaiso (Chili).

M. Potter, a précisé au cours d'une conférence de presse, que le nouveau Comité central va étudier pendant plusieurs mois toutes les décisions adoptées par l'assemblée générale de Nairobi pour dégager les priorités de l'action du COE, priorités qui seront précisées lors de la prochaine réunion plénière du comité en août 1976.

Défense de charger un intérêt

QUÉBEC (PC) — Les compagnies émettrices de cartes de crédit n'ont pas le droit de charger d'intérêt sur des comptes qui ne sont pas parvenus aux consommateurs à cause de la récente grève postale.

L'Office de protection du consommateur a fait parvenir un avis en ce sens aux différentes compagnies de crédit, à l'indiquant hier à l'Assemblée nationale le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Bacon, alors qu'elle répondait à des questions des députés péquistes.

L'Office s'appuie sur les dispositions de l'article 26 de la Loi de la protection du consommateur, pour justifier sa demande.

Selon L'Office, les principes suivants doivent s'appliquer:

● Les montants et intérêts dus au moment où la grève des postes a éclaté restent dus.

● L'obligation de payer le capital demeure, mais est suspendue aussi longtemps que l'état de compte obligatoire n'est pas parvenu au consommateur.

● Les intérêts ne peuvent s'accumuler si le commerçant-crédancier ne remplit pas son obligation de fournir un état de compte.

Mme Bacon a invité les consommateurs qui se sentiraient lésés à porter plainte auprès de l'Office de protection du consommateur.

"Aucun intérêt ne peut être chargé au consommateur si on ne lui a pas fourni un état de compte", a conclu le ministre.

Un jour, ça sera peut être notre tour

OXFAM

La CPQ plaide en Cour d'appel

Le sursis à Cotroni risque de paralyser l'administration de la justice au Québec

par Clément Trudel

Le jugement Brossard (3 décembre) accordant un sursis à Vincent Cotroni quant à son témoignage attendu devant la CECO risque-t-il de "paralyser l'administration de la justice" au Québec? Les procureurs de la commission de police du Québec ont soutenu hier devant trois juges de la Cour d'appel (Casey, Crête et Mayrand) que l'enjeu se situait bien dans cette question centrale. Pour sa part, Me Jean-Paul Sainte-Marie, au nom de son client, a plaidé que par déférence envers les tribunaux saisis du litige portant sur la juridiction de la Commission de police et, par le biais, sur la constitutionnalité de la CECO, il fallait s'en tenir au jugement Brossard dont il doute que la Cour d'appel du Québec soit compétente pour une révision de jugement demandée par les commissaires de la CECO.

La requête de la Commission de police a été prise hier en délibéré.

En bref, l'organisme soutient que de nombreuses décisions de cour — particulièrement le jugement de la Cour d'appel du Québec sur le règlement anti-manifestation de Montréal (cause Claire Dupont, portée en Cour suprême) — accablent la règle de la "présomption de validité des législations existantes".

Ne voulant toutefois pas préjuger de la décision attendue de la Cour suprême du Canada quant à la constitutionnalité de la CECO, la Commission de police soutient

que le droit de Vincent Cotroni à ne pas être entendu paraît "inexistant".

C'est-on à la diffamation appréhendée? Me Jacques Richard, pour la CPQ, rétorque que le législateur a voulu publier l'enquête sur le crime organisé. La télévision ajoute-t-elle au risque de diffamation, comparativement aux compte-rendus écrits?

"La seule différence, c'est que les journalistes pourraient passer des commentaires. La caméra, non", a déclaré Me Richard. (On sait qu'un comité du Barreau du Québec fait présentement une étude sur les commissions d'enquête, leurs dangers et leur impact sur les droits reconnus à tout justiciable).

L'avocat de Vincent Cotroni a plaidé hier que la Commission de police du Québec ne saurait prétendre être paralysée dans son fonctionnement par le jugement Brossard, puisqu'elle semble avoir acquiescé à une invitation d'un juge de la Cour supérieure (Leduc) de remettre à plus tard la comparution de l'un des frères Dubois, Raymond.

Au nom de la CPQ, Me Louis-Olivier Prat a rappelé que quatorze requêtes de témoins "non volontaires", auxquels la CECO a fait tenir une sommation à comparaître, indiquaient clairement que la CECO risquait de voir s'échapper les personnes qu'elle entendait interroger, ce qui équivaut à entraver le fonctionnement de la CECO.

Par le biais de l'évocation, a soutenu Me Richard, je pourrais même en venir à paralyser l'administration de la justice au Québec en poussant ces procédures d'exception à la limite.

Nous ne savons pas si la Cour suprême décidera que la Commission de police du Québec a été créée par une loi qui outrepassait (ou non) les pouvoirs de l'Assemblée nationale, disent les procureurs de la CPQ. Dans le doute cependant, et en attendant cette décision sur la requête de Dilorio et de Fontaine, "il faut décider en faveur" de la validité de la loi créant la CECO, disent ces mêmes procureurs.

Un jugement de la Cour d'appel du Québec (26 sept. 1974) sur le règlement anti-manifestation à Montréal — jugement soumis depuis à la Cour suprême — appelait que "c'est sur celui qui attaque la validité d'une législation que repose le fardeau de prouver" ses prétentions. Le juge Lajoie concluait alors à la "présomption de validité de toute législation".

Cette présomption de validité étant renversée par le jugement Brossard, d'après la CPQ, il faudrait faire droit à la requête qui s'élève contre la décision d'accorder un sursis indéfini à Cotroni.

L'avocat de Vincent Cotroni s'en tient, pour sa part, à la discrétion (article 850 du Code de procédure civile) exercée par le juge Brossard. Il faut que cette discrétion s'exerce "pour des raisons juridiques".

interrompt le juge Casey, qui ramène Me Sainte-Marie à un autre article du même code (523).

Pour Me Sainte-Marie, qui dit avoir plaidé de multiples requêtes en certiorari, en mandamus ou en évocation, il est étonnant de retrouver un affidavit signé par le magistrat (ici, les trois commissaires de la CECO) dont on attaque les décisions.

L'ensemble des points soulevés par les avocats des parties fera l'objet de délibérations entre les juges Casey, Crête et Mayrand qui devraient faire connaître leur décision bientôt. Ils peuvent rejeter la requête de la CPQ mais s'ils devaient acquiescer à cette démarche de la Commission de police, ils infirmeraient du coup un jugement d'un collègue du même tribunal, le juge Brossard.

Descentes en série chez Donald Côté

par Jean-Pierre Charbonneau

D'autres accusations criminelles seront portées bientôt contre le bijoutier Donald Côté l'un des réputés caïds de la pègre montréalaise, par suite d'une série de perquisitions effectuées conjointement par la Sûreté du Québec et la police de la CUM, hier.

Agissant en vertu d'un mandat relatif à un vol de camions de marchandise à Dorval, les limiers provinciaux de l'escouade des crimes contre la propriété et leurs confrères de la Sûreté municipale se sont présentés à 6 heures au domicile de Côté, à son commerce, la Bijouterie Senin de la rue Bélanger, et à son chalet d'été de Sainte-Anne-des-Plaines.

Les policiers ont alors découvert et saisi une quantité impressionnante d'armes illégales et des tondeuses à gazon volées en novembre 1974. Au chalet d'été de Côté, 17 carabines chargées ont été confisquées; curieusement, chacune était placée devant une fenêtre de l'habitation, prête à servir en cas d'attaque.

Il faut dire que Donald Côté a déjà échappé à deux tentatives de meurtre. La dernière en novembre 1973 au même chalet d'été, s'est soldée par la mort de sa femme, de l'un de ses bambins et d'un ami. Quelques jours plus tard, deux des auteurs de cette tuerie ont été trouvés morts dans une automobile en flamme.

Selon nos informations, d'autres tondeuses volées lors du même coup de main de Dorval ont été récupérées récemment chez un autre homme d'affaires, Claude Aubin, propriétaire de C. Aubin Excavation de Ville d'Anjou, inculpé par la SQ et la police de la CUM pour vol d'équipement lourd et de camions remplis de marchandises. André Desjardins, l'ancien chef de la FTQ-Construction, et André Leduc, l'un de ces nouveaux associés, seraient aussi impliqués dans cette affaire.

Le propriétaire du Ciné-parc et de la Carrière de Saint-Eustache, Jean-Guy Mathers, a été cité à son procès la semaine dernière à Saint-Jérôme pour une affaire de vol et recel de l'ordre de \$110,000. A l'issue de l'enquête préliminaire gardée secrète par une ordonnance du tribunal, un employé de Mathers a été cité en cour criminelle pour parjure. Deux autres suspects, dont un employé de Claude Aubin Excavation, ont été inculpés dans cette affaire.

Paolo Violi à son procès pour une affaire de passage à tabac

Après qu'on eut fouillé minutieusement les personnes qui se présentaient à la salle d'audience, Paolo Violi a été traduit hier devant le juge Emille Trottier qui, au terme d'une enquête préliminaire, a envoyé le présumé "parrain" de la mafia montréalaise à procès. Chef d'accusation retenu: avoir conspiré, au cours de 1972, pour provoquer des lésions corporelles à un jeune turbulent qui incommodait un restaurateur et ses clients par le bruit et les émanations d'essence de sa moto.

Le juge Trottier a décidé de laisser tomber un deuxième chef d'accusation "à cause de la preuve" qu'il avait devant lui. Le ministère public avait en effet accusé Violi d'avoir effectivement "participé" au passage à tabac de Pasquale Tullio, mais les dates mentionnées dans la plainte, les souvenirs de deux témoins entendus ne coïncidaient pas, d'après le procureur de la défense, Me Maurice S. Hébert.

Paolo Violi, que l'on a cueilli à Toronto

pour le traduire en cour à Montréal sous deux accusations, connaît donc plus tard la date de son procès pour conspiration. Il est présentement détenu pour avoir refusé de répondre aux questions qui lui furent posées à la CECO.

Le restaurateur Michel Cutone, du quartier Saint-Michel, a demandé la protection de la Cour avant de réintégrer. Il en fut de même pour la présumée victime de cette conspiration, Tullio.

Le président du tribunal a souligné que cette protection ne joue que si les témoignages rendus sont conformes à la vérité et qu'il n'y a pas parjure.

Cutone a marchandé en 1972 avec Violi, dans ses efforts pour se défaire de la présence de Tullio, un client-emprunteur qui, au surplus, lui faisait la nique. \$375 aurait été le prix convenu et Cutone se serait fait confirmer que le travail avait été fait et qu'on avait "cassé le bras" de Tullio. Au fait, Tullio témoigne qu'il n'a jamais eu de bras cassé, ni en 1972 ni en d'autre temps.

D'après le témoignage de Tullio, il s'agissait d'une romance inachevée. L'amie de Tullio ayant déserté l'appartement, Pasquale s'enquiert auprès d'un ami qui le conduisit à une salle de billard, puis au Regio bar d'où, après dix minutes d'attente, Tullio et son ami se dirigent vers une autre salle. C'est là que se serait produit le passage à tabac, Tullio étant invité à pénétrer dans une salle latérale où deux hommes lui assénent des coups de lai (Tullio refusait les points de suture et rentrerait de l'hôpital avec un sparadrap). La cicatrice au cuir chevelu est d'un pouce et demi environ.

Tullio a déclaré hier avoir identifié après coup ses deux agresseurs, d'après des photos que lui montraient des policiers: il s'agirait d'Enzo Porco et de Jimmy DeSantis, identifiés comme des hommes de main par des témoins convoqués par la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

La Couronne était hier représentée par Me Léopold Goulet.

Un comité de vigilance pourrait épauler la police à Saint-Henri

par Gérald LeBlanc

Diverses personnalités de Saint-Henri songent sérieusement à mettre sur pied un comité de vigilance afin d'aider les forces policières à protéger leur quartier contre les frères Dubois, démasqués par la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

Désireux de profiter de l'occasion qui leur est fournie par les révélations de la CECO sur le clan des frères Dubois, certains marchands et membres influents d'associations actives dans le quartier voient d'un bon oeil la naissance d'un tel comité.

L'éditeur de l'hebdomadaire "La Voix populaire", M. Jean-Jacques Mercier, trouve l'idée intéressante, mais doute de son succès, particulièrement à l'approche des Fêtes et de la petite mine d'or qu'elles représentent pour les marchands à Saint-Henri comme ailleurs.

Depuis la fondation de la Voix Populaire en 1946, Jean-Jacques Mercier a été un des rares à dénoncer publiquement les célèbres frères Dubois, qui l'ont d'ailleurs poursuivi en justice pour libelle diffamatoire après un de ses articles sur le commerce de la drogue dans les écoles de Saint-Henri. M. Mercier a eu gain de cause devant les tribunaux.

Il constate aujourd'hui que les gens de Saint-Henri, les marchands en particulier, sont prêts à collaborer avec les forces po-

licières et l'enquête de la CECO, mais craint que la peur les retienne encore.

Certains lui disent encore qu'il vaut mieux s'entendre avec les gens du milieu que de faire fracasser les vitrines de leurs magasins.

Les gens sont certes impressionnés et encouragés par les révélations de la CECO, mais ils se demandent si les auto-

rités ont le pouvoir et la volonté d'extirper le cancer dont souffre leur quartier.

Si jamais les frères Dubois ou d'autres du même acabit refaisaient surface, il vaudrait mieux être du côté de ceux qui n'ont pas parlé, note M. Mercier. C'est pourquoi il doute de la mise en oeuvre de ce projet embryonnaire d'un comité de vigilance à Saint-Henri.



	9 à 5h.30	5h.30 à 9h	9h à 5h
lundi	9 à 5h.30	5h.30 à 9h	9h à 5h
mardi	9 à 5h.30	5h.30 à 9h	9h à 5h
merc.	9 à 5h.30	5h.30 à 9h	9h à 5h
jeudi	9 à 5h.30	5h.30 à 9h	9h à 5h
vend.	9 à 5h.30	5h.30 à 9h	9h à 5h
samedi	9 à 5h.30	5h.30 à 9h	9h à 5h

dussault

la grande Librairie du 8955 saint-laurent

27,000 GAGNANTS

Tirage le **31 décembre**

SUPER & INTER

1^{er} PRIX \$500,000

1^{er} PRIX \$250,000

Uta chance!

éditorial

Le Sud, sans perdre le Nord

On sait maintenant qu'entre le Nord et le Sud, il y a le Canada, situé à cette impossible frontière où un pôle devient son contraire... M. MacEachen, ministre canadien des Affaires extérieures, co-présidera, à partir de ce 16 décembre à Paris, aux côtés du Vénézuélien, la conférence de la dernière chance entre consommateurs et producteurs de pétrole, entre pays industrialisés et pays en instance de développement. Et si le Nord attend de cette rencontre internationale une amélioration des structures des échanges internationaux, le Sud, lui, entend d'abord empêcher que cette "amélioration" ne se fasse à ses dépens et tenter ensuite de faire de cette amélioration comme un premier pas vers un ordre économique mondial plus juste.

Entre les deux, il y a, par vocation et par option, le Canada. Pour une fois, Ottawa est appelé à jouer un rôle à la mesure tant de ses ambitions que de ses moyens.

On a dit, par manière d'ironie, que la coprésidence offerte à M. MacEachen était une sorte de lot de consolation, comme pour faire oublier le fait que Paris a fermé à notre nez la grille du château de Rambouillet, lors du "sommet" monétaire. A quoi on pourrait répondre que notre absence au Rambouillet aura été plus marquante que notre présence puisqu'elle nous vaut cette coprésidence capitale à la conférence Nord-Sud. On peut aussi souligner un détail apparemment escamoté: si c'est Paris qui lance les invitations officielles, ce n'est pas Paris qui décide du choix des participants. Le Canada était le candidat du Japon et de la Communauté économique européenne et la préférence de la France n'aura été que le coup de pouce final. A ceci il y a, bien sûr, une explication bien simple: c'est le chef du département d'Etat, M. Kissinger, qui convoitait la place, et cette convoitise explique que la CEE et le Japon aient préféré le Canadien. En d'autres termes, nous devons cette coprésidence aux inquiétudes que nourrissent les alliés européens et japonais des Etats-Unis quant à la stratégie américaine en matière de coopération et de développement plutôt qu'à un élan pro-canadien dont ni l'Europe communautaire ni le Japon ne sont coutumiers. Autant un co-président américain inquiet, autant un co-président canadien rassuré non pas tant le "camp des consommateurs" dont il est le représentant que l'autre camp, dit les pays en voie de développement.

Et c'est précisément ici que l'on est tenté de faire le lien avec l'Alliance atlantique: en dépit de toutes nos réticences à nous engager plus avant dans l'OTAN, engagement qui

passe nécessairement par le renouvellement de toute une quincaille militaire, nous venons, à quelques jours de la conférence ministérielle Nord-Sud, de confirmer notre attachement à la cause atlantique. Et il y a plus qu'une coïncidence dans le fait que M. MacEachen aille de Bruxelles, où il a assisté au conseil atlantique, à Paris où le rejoindra le gros des effectifs canadiens. Le chef de la diplomatie américaine a passé par Ottawa et, à l'époque, il avait promis d'obtenir une place à Rambouillet pour les Canadiens. Cette place, a-t-on dit, a été refusée parce qu'en matière monétaire le Canada est trop proche des vues américaines. Par contre, aujourd'hui, dans la perspective de la conférence Nord-Sud, nous sommes aussi loin que faire se peut des vues de Washington. C'est dire que s'il y a quelque chose à rassurer, c'est d'abord les Etats-Unis qui, de toujours, ont clairement indiqué qu'ils ne participeraient à une conférence Nord-Sud qu'à la seule condition de pouvoir présenter un front uni face aux exigences du tiers monde. Comment peut-on convaincre Washington autrement que par une profession de foi atlantique?

De toute manière, le défi qu'aura à relever M. MacEachen à Paris est majeur et pas seulement du fait qu'il aura à s'accommoder de l'inconfortable situation d'être le porte-parole d'un bloc dont le leader est dans les coulisses. Il aura aussi à ne pas réussir trop brillamment s'il tient aussi à ménager les susceptibilités de la France pour laquelle le Canada fait figure de concurrent immédiat sous certains cieux méridionaux.

Il faut voir dans cette coprésidence plus qu'une fleur, plus qu'un lot de consolation, plus qu'un poste honorifique. Il y a quatre tables à la conférence Nord-Sud: l'énergie, les matières premières, le développement, les problèmes monétaires — et au moins aux trois premières, la position canadienne est celle d'un intermédiaire privilégié entre deux mondes à ce jour antagonistes.

Ainsi, entre nous et le camp industrialisé, il y a notre niveau de vie, notre technologie et toute une vocation, qu'est venu rafraîchir et structurer la Troisième option. Lié à son colossal voisin du Sud, le Canada tente de se diversifier par un lien contractuel avec l'Europe communautaire et par un renforcement de ses relations avec le Japon.

Entre nous et le tiers monde, il y a notre Stratégie de coopération au développement international, cette prise de conscience irréversible de l'urgence nécessaire d'un ordre éco-

nomique plus juste. C'est-à-dire, un ensemble de relations qui reste encore à patiemment tisser, à la lumière de la crise énergétique et économique mondiale, afin que les réseaux actuellement en place ne soient pas à sens unique et que l'Alimentation et le Développement soient la contre-partie des ressources vitales que les pays industrialisés vont chercher auprès des pays en développement ambitionnés.

Là encore, pays de moyenne puissance mais riche en ressources naturelles et en ressources alimentaires, le Canada est à cheval entre deux manières d'être et, de ce fait, ne traînant pas à l'instar de certains pays le lourd boulet d'un passé colonisateur et impérialiste, et il est à même de dialoguer avec les deux camps.

Même si on ne voit qu'une coïncidence dans le fait que M. Trudeau se rend en visite officielle au pays de l'autre coprésident, à savoir le Venezuela, il y a lieu de mettre en évidence les relations canado-vénézuéliennes qui, dès lors qu'elles garantissent des rapports souples et fructueux entre les deux coprésidents, constituent aussi un élément non négligeable de garantie pour l'ensemble de la conférence Nord-Sud. Nourri à l'expérience des précédentes tentatives avortées de promouvoir un dialogue, tant aux Nations unies qu'à Paris, instruit à des conférences internationales où la cacophonie prévalait à la confrontation, force est aujourd'hui de reconnaître que les chances sont bonnes.

Elles sont bonnes au moins pour ce qui est du démarrage de la conférence.

Trop d'ambiguïtés demeurent dans les positions en présence, aussi bien d'un camp à l'autre qu'à l'intérieur de chacun des deux camps. Trop de contradictions ont été surmontées par de simples formules qui cachent peut-être les divergences mais ne les résolvent pas. Ne serait-ce qu'au seul plan de l'ordre du jour, il a fallu d'abord négocier pour que l'énergie ne soit pas le seul thème; il a fallu ensuite se disputer pour que l'énergie ne soit pas le thème majeur, puis que les tables soient au nombre de quatre — sans qu'on sache si la quatrième sera monétaire ou financière — et que chacune d'elles soit appelée à prendre des décisions sans préjudice pour les trois autres. Si une situation rappelle une auberge espagnole, c'est bien celle de la conférence Nord-Sud. C'est dire que le choix des deux coprésidents, s'il ne rend pas du jour au lendemain plus optimiste, rend en fait moins sceptique. Ce qui, en soi, était un défi historique.

Georges VIGNY

Un grand précurseur: Esdras Minville

par CLAUDE RYAN

Depuis plusieurs années déjà, la voix d'Esdras Minville s'était tue. Atteint par la maladie, il avait dû abandonner pratiquement tout lien avec le monde extérieur. Même pour ceux qui l'avaient bien connu jadis, son nom était devenu un souvenir.

Mais il faut avoir connu le climat des années qui précéderont la grande brisure de la Révolution tranquille pour savoir la place capitale que cet homme modeste mais doué d'une rare profondeur de réflexion occupa longtemps dans notre vie collective.

La pauvreté de l'équipement culturel dont disposait alors le Québec avait voulu que Minville eût son port d'attache à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, où il occupa pendant un quart de siècle le poste de directeur. Le monde des affaires l'intéressait cependant assez peu; sauf l'intérêt qu'il porta toujours aux travaux de la Chambre de Commerce de Montréal, où oeuvraient plusieurs anciens des HEC, il fraya peu avec le milieu de la finance, du commerce et de l'industrie. Son intérêt était, à vrai dire, ailleurs et plus haut: c'est à la structure même de la société canadienne-française, et particulièrement à son économie, qu'il devait surtout se consacrer.

Dans cette veine, on doit à Minville la célèbre collection "Notre milieu", série d'ouvrages à caractère fortement documentaire où des collaborateurs de l'ancien directeur des HEC procédaient à un véritable inventaire de nos ressources humaines et physiques bien avant que fussent reçues dans les milieux officiels des méthodes devenues courantes aujourd'hui.

Adonné par métier aux travaux économiques, Minville était bien davantage un penseur chez qui voisinaient dans une réflexion toujours en marche de nombreuses disciplines. Nul sujet ne l'intéressait davantage que l'homme canadien-français. Dans un ouvrage qui devint vite à l'époque un classique, il le définit avec une rare pénétration. Cet ouvrage, "Le citoyen canadien-français", aura contribué autant que les travaux de Lionel

Groulx au développement de l'idéologie québécoise d'aujourd'hui. Minville ne s'y définissait certes pas comme un partisan de l'indépendance. Il exprimait néanmoins une pensée essentiellement centrée sur l'homme et la culture québécoise.

La dernière oeuvre majeure d'Esdras Minville fut sa contribution capitale aux travaux de la célèbre Commission Tremblay, chargée sous Maurice Duplessis d'étudier la question constitutionnelle. Maurice Duplessis eût souhaité garder caché le rapport monumental de cette commission d'enquête, dont les deux principaux auteurs étaient Esdras Minville et Richard Arès. Le Devoir put néanmoins à l'époque mettre la main sur une copie du document et en livrer les conclusions au grand public. De cette source devaient s'inspirer les positions constitutionnelles des gouvernements québécois pendant toute la décennie qui suivit l'avènement de Jean Lesage en 1960.

Retraité en 1962, cet homme méditatif qui ne recherchait jamais les honneurs et la vie mondaine entra ensuite dans un silence qu'il ne rompit à peu près plus. Eut-il la force d'entreprendre d'autres travaux ou de compléter des travaux qu'il avait déjà en chantier? S'adonna-t-il surtout à des réflexions sur les sujets moraux et religieux qu'il intéressaient au plus haut point? On le saura en temps utile. Ce qu'on retient, c'est que la retraite de Minville fut à l'image de ce qu'avait été sa personnalité, c'est-à-dire marquée au coin d'une exemplaire discrétion et d'un effacement qui n'eut toujours de paradoxal que l'extraordinaire rayonnement de ses écrits.

Esdras Minville fut un grand précurseur du Québec d'aujourd'hui. La nouvelle génération n'a malheureusement reçu qu'une partie de son message — celle qui lui révélait son identité nationale. Elle ignore des chapitres importants du contenu qu'il mettait dans cette réalité originale à laquelle il voua toute sa vie.

lettres au DEVOIR

À Ste-Yvette, un problème d'obéissance

Sous prétexte de fidélité à la tradition, l'ex-cure de Ste-Yvette se croit en conscience le droit de refuser formellement et obstinément d'obéir à son évêque. Cet ex-cure s'oppose farouchement à la mise en application de la Constitution apostolique "Missale Romanum" par laquelle le pape Paul VI promulguait un nouvel "Ordo Missae" le 3 avril 1969.

Dans cette Constitution apostolique, l'autorité suprême de l'Eglise exprimait clairement sa volonté de rendre obligatoire l'utilisation du nouvel "Ordo Missae" pour toutes les messes avec assistance du peuple. La conclusion de cet acte juridique est sans équivoque: "Nous voulons que ce que nous avons décidé et ordonné soit reconnu pour ferme et efficace, aujourd'hui et dans l'avenir, nonobstant, s'il est nécessaire, les Constitutions et ordonnances apostoliques données par nos prédécesseurs, et toutes les autres prescriptions mêmes dignes de mention spéciale et de dérogation à la loi."

L'attitude de l'ex-cure de Ste-Yvette est donc un refus total de soumission à la discipline actuellement en vigueur dans l'Eglise Catholique Romaine de rite latin pour ce qui a trait au culte public.

Mgr Paul Grégoire, avec tout le respect des personnes qu'on lui connaît, est certes prêt à accorder à l'abbé Normand l'autorisation de célébrer la messe privément selon le missel de saint Pie V, mais il ne peut l'autoriser à utiliser ce missel pour les messes avec peuple sans recourir lui-même à Rome puisque le Saint-Siège s'est réservé spécialement ce droit de dispense.

Un curé est un coopérateur de l'é-

vêque et un pasteur qui tient la place de l'évêque. Il est mandaté par l'évêque et doit agir sous l'autorité de l'évêque. Un curé n'est plus inamovible. L'évêque peut donc pour le bien des âmes le démettre ou le déplacer. C'est l'évêque qui a la charge de gouverner. C'est donc à lui qu'il revient de juger si le culte public à Ste-Yvette doit faire exception à la loi générale de l'Eglise, et en conséquence, s'il doit recourir à Rome pour obtenir une dispense. Que quelques centaines de fidèles préfèrent les anciens rites, cela n'a rien de surprenant. Mais est-ce un motif suffisant pour que l'unique liturgie offerte dans une paroisse à toutes les messes pour tous les fidèles en soit une d'exception? Si on évoque un motif de pureté de la foi, n'est-ce pas mettre en doute le magistère même de Paul VI? Et si l'on veut forcer la main de l'évêque, en organisant la résistance, en faisant du chantage, en créant un climat de polémique sarcastique ou de "haut niveau théologique", en voulant entraîner tout un débat sur la place publique, on ne peut qu'envenimer une situation, exacerber des passions et occasionner scandales et division du peuple de Dieu. Il devient de plus en plus évident que certains veulent transformer le cas de Ste-Yvette en tribune pour faire valoir à tout prix leur opposition non seulement à des rites liturgiques mais à toute une orientation du concile Vatican II.

Il est facile d'en appeler d'une décision disciplinaire d'un évêque à une autorité supérieure. Encore faudra-t-il que cela ne soit pas un masque? En appellera-t-on ensuite de nouveau de Paul VI à Pie V, ou

score de Paul VI à Dieu lui-même? A sa conscience individuelle? Les exemples ne manquent pas, dans notre monde actuel et dans l'histoire, de ces refus de reconnaître celui qui exerce l'autorité dans l'Eglise. Lorsqu'on met en avant l'authenticité de la foi, il est toujours dangereux et présomptueux de prétendre avoir raison à l'encontre du Vicaire du Christ. Il est trop facile de dire qu'on respecte l'autorité des évêques et du Pape en se reculant derrière la Tradition pour leur refuser d'obéir.

Saint Ignace d'Antioche écrivait aux chrétiens des premières générations: "Tous ceux qui appartiennent à Dieu et à Jésus-Christ restent unis à l'évêque. N'agissez jamais en dehors de votre évêque, aimez l'unité, fuyez les divisions, soyez les imitateurs de Jésus-Christ. Dieu n'a habité pas là où règnent la division et la colère. Cependant Dieu pardonne toujours au repentir, pourvu que ce repentir ramène le rebelle à l'union à Dieu et à la communion avec l'évêque. Il n'est permis ni de baptiser ni de célébrer l'agape (l'eucharistie) en dehors de l'évêque, mais de cette façon, tout ce qui se fera dans l'Eglise sera sûr et valide. Agir à l'insu de l'évêque, c'est servir le diable. Gardons-nous de résister à l'évêque, si nous voulons rester soumis à Dieu."

La voie choisie par l'abbé Normand conduit à une impasse. Puisse-t-il retrouver le chemin de l'unité!

P. Jacques BLEAU, capucin
Chapelle de la Réparation
Pointe-aux-Trembles
le 11 décembre 1975.

Les positions rigides du ministère de l'Agriculture

Le ministère de l'Agriculture, vient de nous démontrer encore une fois son impuissance à réparer les pots qu'il a cassés. En effet, le remaniement ministériel qui s'est opéré au sein du Château fort de l'équipe libérale, n'a pas produit les résultats escomptés. Tout indique que c'est temps perdu de s'évertuer à faire table rase pour obtenir gain de cause, puisque le ministre de l'Agriculture, l'honorable Kevin Droumont, ne peut acquiescer à la requête des détenteurs de lot boisé sous billet de location, sous prétexte que ceux-ci ne se sont pas conformés à la loi des Terres de colonisation à savoir que les lettres-patentes ne seront émises que lorsque les dits détenteurs auront satisfait aux exigences de leurs billets. L'honorable ministre a-t-il oublié lui aussi qu'en nous refusant nos lettres-patentes ils nous privait par le fait même de tout pouvoir d'emprunt pour apporter des améliorations à notre domaine? A-t-il oublié que certains colons avaient obtenu les leurs, alors qu'ils ne s'étaient pas conformés à cette loi? Tout comme son prédécesseur l'honorable Normand Toupin, le nouveau ministre choisit de se terrer derrière le statu quo pour justifier sa désapprobation. Quoiqu'il en soit, la bataille n'est pas perdue et nous

sommes bien déterminés à poursuivre la lutte jusqu'à la victoire finale.

A maintes reprises, j'ai invité le Ministère à réviser sa politique restrictive que nous jugeons inacceptable et injustifiable à notre égard. Le 6 novembre 1974, une lettre adressée à l'honorable Normand Toupin était publiée dans les journaux; je lui rappelais que son ministère avait passé sous silence la requête d'une trentaine de détenteurs de billets de location de Val Limoges. Le 16 avril 1975, je dénonçais à nouveau la politique intransigeante des autorités gouvernementales en matière de concession des lots non patentés. Et le 25 juin suivant, j'invoquais tous les propriétaires de boisé privé sous billet de location à effectuer des démarches auprès du dit ministère, par l'intermédiaire de leur Comité de citoyens, pour se faire remettre les lettres-patentes dans les plus brefs délais et ce, avant d'intégrer leur lot boisé à un plan d'aménagement de 15 ans ou plus.

Présentement, plusieurs localités de la Vallée de la Matapédia font face à des problèmes similaires. Quelques centaines de bûcherons de ce comté revendiquent leur droit de propriété, parce qu'ils craignent

eux-aussi que leur lot (ou ancien lot) de colonisation soit concédé aux Compagnies forestières exploiteuses et ce, dès que leur contrat de 15 ans aura pris fin.

Le maréau-pilon du gouvernement provincial qui ne cesse de marteler la pièce maîtresse de notre économie agricole, vise à supprimer à jamais la classe dite paysanne; les droits des paysans seront protégés le jour où nous serons maîtres chez nous. En sacrifiant les intérêts de la population rurale pour satisfaire l'appétit insatiable de la classe privilégiée, en refusant de reconnaître le droit de propriété chez ceux qui sont les piliers de l'agriculture et de la tradition terrienne, facteurs primordiaux de notre survivance nationale, le Ministère pose ainsi un geste qui va à l'encontre de la liberté et du respect des droits de l'homme.

Encore une fois, j'invite tous les propriétaires de boisé privé sous billet de location à joindre nos rangs, faire front commun afin d'inciter le ministère de l'Agriculture à émettre les lettres-patentes à tout détenteur qui en fait la demande.

Si nous perdons nos terres, nous perdrons notre province.

Guy A. REMINGTON
Val Limoges, Novembre 1975.

La dissection du Dr Jivago !

Boris Pasternak s'est retourné dans sa tombe, mercredi soir dernier, 3 décembre.

Devant les yeux horrifiés de milliers de personnes, son "Docteur Jivago" a été sectionné vif en 12 tronçons par un bourreau impitoyable, la publicité télévisée.

Pas moins de 28 corps étrangers ont été greffés à la chair palpitante du malheureux Jivago. Le jeu de massacre se renouvelait toutes les quinze minutes; le bourreau effectuait son carnage sous l'oeil complotant de "commanditaires" tout-puissants.

Tout à tour, Timex, Molson et Chexarg, pour ne nommer que les plus agressifs, ont défilé le héros avec l'acharnement qui les caractérise.

Les spectateurs impuissants ont dû détourner leurs regards à douze reprises pour éviter d'être les témoins d'une hémorragie tout aussi subite qu'incontrôlable. L'état du patient est considéré

comme "très critique"; quant à celui de l'auteur, il git maintenant "face contre terre" pour l'éternité. Jacques DUPONT
St-Emile de Québec
le 4 décembre 1975.

bloc-notes

C'est le règlement!

Cinq ans après l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles, deux contrôleurs francophones sont suspendus parce qu'ils ont eu, entre eux, des communications en français dans l'exercice de leurs fonctions à la tour de Dorval. Or, sur ce point, le règlement est formel: l'usage du français est interdit, même pour les échanges sol-sol, quand les aiguilleurs du ciel traitent entre eux de vols aux instruments (IFR). C'est une affaire de sécurité et de discipline, précise M. Otto Lang qui, après enquête, en est venu à la conclusion que les suspensions sont pleinement justifiées, d'autant plus que les fonctionnaires visés avaient déjà reçu des avertissements répétés.

Donc, le ministre des Transports a raison: il applique le règlement. Et le Syndicat national qui regroupe les contrôleurs, la Canadian Air Traffic Controllers Association, approuve sans réserve M. Lang. Il faut que cessent ces audacieux précédents qui risquent de compromettre la sécurité aérienne dans le ciel et sur terre!

Nous en sommes là. Mais le ministre se rend bien compte qu'il navigue en pleine absurdité. S'il ne l'avait pas compris, la nouvelle "opposition circulaire" des députés francophones aux Communautés se charge depuis quelque temps de lui expliquer avec toute l'indignation que sait manifester en pareilles circonstances le député de Matane, M. Pierre de Bané, spontanément soutenu, il faut le souligner, par le créditiste René Matte, le conservateur Roch LaSalle et le libéral Serge Joyal, eux-mêmes appuyés par les ministres de langue française et la majorité du groupe parlementaire québécois, anglophones compris. Plus encore, le commissaire aux langues, M. Keith Spicer, appuie dans son dernier rapport les efforts de ceux qui réclament une politique linguistique plus juste et réaliste au ministère des Transports que la mise en oeuvre de la loi sur les langues officielles n'a jamais préoccupé sérieusement.

Au milieu de cette tempête, qui marque une nouvelle étape dans le débat beaucoup plus vaste sur l'usage du français dans les communications aériennes au Québec, M. Lang ne peut rester imperturbable. Titulaire de ce portefeuille depuis la fin de septembre, il doit encore s'en remettre à la sagesse de hauts fonctionnaires que son prédécesseur, M. Jean Marchand, n'avait pas réussi à pousser dans la voie du bilinguisme aérien. La résistance dans ce secteur est farouche et s'appuie sur les puissants syndicats des pilotes de lignes et de contrôleurs aériens.

Pourtant M. Lang, dans la déclaration qu'il a faite hier, indique une volonté de changement. Des études sont en cours, dit-il, pour déterminer la possibilité d'étendre l'usage du français aux communications sol-sol traitant du contrôle des vols aux instruments. Et si les résultats des études démontrent que l'emploi de cette langue ne porte pas atteinte à la sécurité pour la transmission des autorisations, des tolérances, des estimations et des instructions aux appareils, "de nouvelles procédures pourraient être instituées peu après".

Mais, pour l'heure, il faut appliquer le règlement, conclut M. Lang, en accord sur ce point avec M. Trudeau pour qui l'infraction aux règlements dans ce domaine ne fera pas progresser la cause du français.

Le premier ministre peut-il sérieusement affirmer que son gouvernement aurait accéléré ses démarches, comme il s'approprie apparemment à le faire, en vue de franciser ce qui doit être dans les communications aériennes si, à l'origine de ce débat, des contrôleurs et des pilotes francophones n'avaient pas couru le risque d'ignorer un règlement déraisonnable et injuste? Il fallait commencer quelque part pour saisir l'opinion, conscrire le gouvernement du Québec, amener les députés francophones à Ottawa, susciter la création de l'Association des gens

de l'air du Québec, bousculer les nostalgiques de l'unilinguisme anglophone.

Quand un fonctionnaire francophone se voit interdire l'usage de sa langue au Québec en vertu d'un règlement fédéral cinq ans après l'adoption d'une loi qu'on néglige d'étendre à son secteur, il ne lui reste plus qu'à enfreindre le règlement pour dénoncer l'absurdité. M. Trudeau aurait fait de même autrefois.

Michel ROY

La révolte des travailleurs du vêtement

En vertu de ses statuts, même si elle n'est pas une centrale au sens même qu'il faut l'entendre de la CSN, la FTQ possède à l'égard de ses syndiqués affiliés plus de pouvoirs qu'un simple comité de coordination. C'est pourquoi la Fédération des travailleurs du Québec dut-elle supporter une grande partie du blâme qui est tombé sur ses membres de la construction lors de l'enquête Cliche. Mais, en un sens, l'enquête sur l'industrie du bâtiment aura permis à la FTQ d'acquiescer plus d'autorité politique sur ses membres. Si le nettoyage qu'elle a entrepris dans ce secteur n'était qu'un premier fruit de cette prise de conscience, ce serait déjà un gain considérable.

Les révoltes qui sont survenues en effet dans les syndicats du vêtement contre certains dirigeants syndicaux ne laissent aucun doute sur la nécessité de procéder au moins à une enquête. Les problèmes que la tutelle gouvernementale a rencontrés dans le secteur de la construction auront confirmé qu'un syndicat ne peut que très difficilement être "nettoyé" du dehors. Pour que les changements soient réels, dans cette démocratie-là comme dans les autres, il faut qu'un mouvement parte de la base et procède aux révisions qui s'imposent. Les choses sont mûres manifestement dans le secteur du vêtement. La FTQ, même si elle n'a pas tous les pouvoirs ou les effectifs voulus pour intervenir aussi efficacement qu'elle le souhaiterait à la suite des événements que l'on sait, peut au moins compter sur la volonté bien arrêtée d'un nombre non négligeable de syndiqués du VÊTEMENT d'en finir avec le drôle de régime qui leur tenait lieu d'association.

Les rebelles du Forum peuvent du reste compter présentement, aussi bien à la FTQ que dans les autres centrales, sur l'appui d'un nombre grandissant de militants et de dirigeants résolus à en finir non seulement avec le "bras" mais avec les affairistes de

tous poils qui ont fait carrière sinon fortune du côté syndical.

Paradoxalement, il aura fallu interrompre un vote pour que la consultation et la volonté des membres prennent un sens; pour que les bulletins retrouvent leur validité, il aura fallu briser des urnes. Ce n'aura pas été la première fois que l'on retrouve au sein d'un syndicat ces manoeuvres électorales répréhensibles qui ont eu leurs jours de gloire et d'efficacité dans d'autres scrutins encore plus sévèrement régis par la loi! Même si une loi imposait aux syndicats des procédures empruntées aux législations électorales communes, les scrutins qu'on y tiendrait pourraient encore donner lieu à des parodies de la démocratie si les membres n'ont pas la volonté de s'en prévaloir pleinement.

Dans le cas des travailleurs du vêtement, main-d'oeuvre largement composée de femmes et d'immigrants, catégories traditionnellement exploitées, il faut que la mesure ait vraiment été comblée, au travail comme au syndicat, pour qu'une telle révolte de la base éclate. Comment pareille situation d'a-t-elle pu durer aussi longtemps? On invoque avec raison la structure dictatoriale de "l'union" et l'emprise du bureau de Washington. On invoque aussi, en pareil cas, la faiblesse de la FTQ comme centrale. En réalité, des situations parfois aussi révoltantes se produisent à l'extérieur de la FTQ. Il faudra plus qu'une centrale unique pour y mettre fin ou les prévenir à l'avenir.

Des centrales et des fédérations fortes ne sont pas à dédaigner quand il faut procéder à des "nettoyages", encore qu'il ne manquera jamais de dirigeants indignes pour user habilement de la démocratie et de l'autonomie de la base et ainsi mettre leurs turpitudes à l'abri de vérifications extérieures. Certains, dans ce contexte, voudraient que des fonctionnaires de l'Etat viennent dans les assemblées syndicales agir comme scrutateurs; on hésiterait moins devant pareille garantie démocratique si ces vérificateurs externes ne venaient pas parfois précisément de ces secteurs peu rassurants du syndicalisme d'affaire!

Il faut continuer de miser largement sur les mouvements actuels de solidarité "régionale"; ils n'ont pu être aussi efficaces qu'ils auraient dû l'être en raison hélas des réalités qui renaissent avec le maraudage. Ces comités, comme le CRIM à Montréal, comme d'autres "fronts communs" ailleurs, sont appelés à jouer un rôle décisif dans le nettoyage des dossiers encore honteux que le mouvement syndical traîne avec lui dans des domaines qui, pour n'avoir pas eu droit à autant de "publicité" que l'industrie de la construction, ne posent pas moins de problèmes.

Jean-Claude LECLERC

propos d'actualité

Dans toute décision visant le territoire québécois, le gouvernement canadien tend à consulter le gouvernement du Québec lorsqu'il doit prendre une décision, principalement sur une prise en main d'industrie autochtone par des intérêts extérieurs. Il s'est jusqu'à maintenant conformé à plus de 90% aux recommandations du Québec et nous avons tout lieu de croire que cette consultation se poursuivra aussi efficacement à l'avenir.

Guy Saint-Pierre,
ministre de l'Industrie et
du Commerce,
devant les membres du
Canadian Club de New York,
septembre 1975.

Sous peine d'être submergés par la mer anglophone qui vient battre de tous côtés les rives de la francophonie canadienne, il nous faut exercer une vigilance de tous les instants. Et lorsque le français international nous fait défaut, c'est à même notre propre substance qu'il nous faut inventer notre langue, c'est sur nous seuls que nous devons compter pour endiguer l'anglicisation qui menace sans cesse notre parole, notre pensée et jusqu'à notre être de francophones américains.

Gérard Pelletier,
séance inaugurale de la
sixième biennale de la
langue française,
Luxembourg, le 7 septembre 1975.

des idées

des événements

des hommes

Les revendications des étudiants en sociologie

Comment juger une tradition scientifique sans l'avoir d'abord intégrée ?

Dans le conflit qui a opposé pendant plusieurs semaines les étudiants en Sociologie de l'UdeM à leurs professeurs et aux autorités du département, et qui n'est pas encore définitivement résolu, il est en gros reproché aux professeurs de mal remplir leur tâche, tant par la forme que par le contenu des cours. Leur compétence et leur sérieux ne constituant pas en général un objet de revendications, nous ne nous y arrêtons pas, même s'il serait peut-être bon de chercher de ce côté une partie au moins du problème. Quoi qu'il en soit, au niveau explicite des critiques, c'est le cours magistral qui concentre sur lui les mécontentements.

Il n'est pas question de défendre ou de pourfendre ici le cours magistral, formule pédagogique possible parmi tant d'autres et qui vaut ce que vaut son utilisateur. Il sera plus intéressant, sociologiquement parlant, de signaler la discordance entre la réalité observable et les revendications auxquelles elle donne lieu: en effet, à un ou deux cas près, il n'y a plus de cours magistraux au département de sociologie de l'Université de Montréal. Même si le professeur dispose encore de sa chaire magistrale, il en descend dès qu'un nombre plus restreint d'étudiants lui permet de donner un cadre matériel moins traditionnel à ses propos. Bien conditionné par ses auditeurs, il en est venu depuis plusieurs lustres à se sentir coupable dès que sa position spatiale tend à le démarquer de ses étudiants. Il prend la parole au début de séance, pour permettre à son auditoire de se mettre peu à peu en forme et de se refamiliariser avec la matière du cours, mais comme il espère qu'on voudra bien l'interrompre par des remarques, des critiques, par une amorce de discussion!

Ses plus beaux moments, le professeur les passe quand une classe enfin animée se forme spontanément en petits groupes et jasse avec enthousiasme sur les alentours d'un problème intellectuel, l'oubliant, ravi et reconnaissant, sur son estrade magistrale. Mais ce genre de professeur se fait rare; dans la majorité des cas le rituel académique n'existe plus, remplacé par toutes sortes de formules pédagogiques, limitées par la seule imagination du maître et des élèves. Aussi, prendre le

cours magistral comme cible contestataire nous paraît, visiblement, déplacer le problème.

Nous nous attarderons davantage à un autre élément nodal du conflit, le désir des étudiants de définir eux-mêmes les priorités de la discipline sociologique et les moyens de les amener au savoir sur ces sujets, c'est-à-dire de fonctionner selon un principe d'auto-éducation.

Un faux parallèle avec l'apprentissage

Le bien-fondé d'une auto-éducation, reposant sur le projet ou au moins la forte atténuation de la relation pédagogique, trouve ses justifications dans un parallélisme avec divers apprentissages que l'individu est capable de réaliser seul. On avance ainsi le cas des techniques corporelles où, pour apprendre à nager par exemple, il est préférable de se mettre à l'eau que d'étudier la théorie de la nage. Ce premier type d'argument ne tient pas puisque dans ce genre d'apprentissage la sanction intervient automatiquement comme critère du bon ou du mauvais apprentissage, rendant ainsi superflue l'intervention d'une autorité extérieure.

L'exemple de l'éducation programmée où l'étudiant avance à son propre rythme dans l'isolement d'un laboratoire, revient aussi comme un argument massif. Or, s'il s'agit là d'un enseignement individualisé, il est tout le contraire d'une auto-éducation: en effet, pour matériellement absent qu'il soit, le professeur n'en fait pas moins subir à l'élève une pression intellectuelle et mentale de tous les instants; non seulement la tâche finale est étroitement définie mais, surtout, le cheminement pédagogique, au cours duquel est minuitée et ordonnée la succession des étapes, ne laisse à l'étudiant aucune liberté d'action et de pensée. Dans ce cas au contraire, comme certains l'ont bien vu, il s'agit d'un superconditionnement pédagogique, d'autant plus insidieux que l'influence du maître absent ne s'avoue pas.

Si l'apprentissage de techniques corporelles et de quelques savoirs manuels simples peut effectivement être réalisé seul ou avec une aide extérieure minimale, dès qu'il y a acquisition d'un savoir complexe, surtout s'il est intellectuel, la relation pédagogique s'impose, nous semble-t-il. Le problème que nous abordons ici est celui de la transmission culturelle, dont la connaissance intellectuelle n'est qu'un aspect parmi d'autres, un des secteurs du patrimoine collectif et intergénérationnel, sur lequel vit toute société. En effet, pour aussi potentiellement créatif que soit un individu, s'il est réduit à lui-même, ses potentialités ne se concrétiseront pas; il n'est rien s'il n'est d'abord imprégné, mis au fait, dans son domaine, de la somme des éléments collectivement disponibles, que ce soit au niveau cognitif, esthétique ou même simplement existentiel. Là est le principe même de la continuité sociale et culturelle, qui n'est évidemment pas exclusif de critiques, d'améliorations de tous ordres. En d'autres termes, et pour revenir au cas plus particulier des disciplines intellectuelles, le processus cognitif est d'abord un processus d'acquisition d'un patrimoine: l'entreprise critique, la créativité, qui sont parties spécifiques de la vie intellectuelle n'arrivent que corrélativement à la transmission, ou après elle. Dans tous les domaines, les révolutionnaires scientifiques, esthétiques ou politiques ont toujours été d'abord des élèves laborieux qui, pour jeter à bas un ordre de choses révolues ou pernicieuses, ont commencé par être parfaitement au courant de celles-ci.

Pas de transmission du savoir sans relation pédagogique

Parler de la nécessité d'une transmission, c'est admettre l'existence d'agents et de canaux de cette transmission, c'est-à-

dire de professeurs et d'institutions du savoir, aussi variables que puissent être leurs caractéristiques. Transmission du savoir et relation pédagogique nous paraissent donc deux réalités indissolublement liées.

Ces principes n'ont jamais paru poser de questions dans le cas des sciences dites exactes. Lorsque les étudiants en science contestent, et ils le font plus rarement que les étudiants en sciences humaines, ils peuvent s'en prendre à l'organisation de leur travail, à la qualité des cours, aux débouchés hasardeux maintenant, mais ils ne prétendent jamais définir ce qu'ils estiment bon d'apprendre. Chaque étudiant en science sait très bien sans s'en être jamais dit que pour seulement être capable de comprendre ce qui est imprimé dans ses manuels, il devra "se mettre à l'école" d'une tradition et ingurgiter, sous forme de "bachotage", les acquis de sa discipline d'Aristote à nos jours. Il n'a certes pas de prétention à "réinventer" toute la physique ou la biologie, mais, bien plus, il ne songera même pas à vérifier expérimentalement ce que livres et professeurs lui racontent sur les vérités propres à sa discipline. Si, par paresse ou suffisance, il croit n'avoir pas à s'imprégner de tout ce savoir ou s'il ne fait pas les nombreux exercices qui accompagnent chaque étape de sa formation, tout simplement il ne saura pas "faire ses problèmes", c'est-à-dire résoudre les "énigmes" caractéristiques de ce que l'on nomme "la science normale" de son époque: sans équivoque, ni lui ni personne ne pourra le reconnaître comme physicien ou biologiste. C'est après cette période d'ennui et d'alerte passivité qu'il pourra prendre de la hauteur, amorcer peut-être une de ces "révolutions scientifiques", par une façon personnelle de voir les choses. C'est toujours la tradition qui porte en germe sa propre destruction, il n'est pas d'exemple de révolutionnaire scientifique qui n'ait été un savant.

Le cas de la sociologie

Ce que nul ne songerait donc à mettre en doute au niveau des sciences exactes devient beaucoup plus flou lorsqu'il s'agit des sciences humaines, dont font partie les sciences sociales. C'est que, pour ces dernières le "paradigme", c'est-à-dire la définition de ce qui est reconnu comme vrai et les critères de cette vérité, sont beaucoup moins évidents que pour les sciences exactes. Disciplines où les éléments objectifs sont très mêlés d'éléments idéologiques, sans que personne s'entende sur des critères différenciant les uns des autres, elles donnent le champ libre au déchaînement de toutes les subjectivités. L'absence de méthodes de preuve, la non cumulativité des savoirs qu'elles secrètent peuvent effectivement laisser croire qu'elles n'ont pas de paradigme et que chacun possède la légitimité de dire n'importe quoi

sans être jamais pris en flagrant délit d'erreur. La tradition paraît ainsi y jouer peu ou pas de rôle, puisque, toujours, tout y est remis en question. Elles offrent ainsi un terrain de choix pour la contestation de la relation pédagogique.

Certes, malgré l'arsenal de quantification dont elle s'enveloppe, la sociologie entre autres, n'offre qu'un paradigme flou; il ne s'agit ni en formules, ni en théorèmes, il ne donne pas lieu à des expériences décisives; il ne rencontre même pas l'unanimité sur ses postulats fondamentaux; son appréhension relève plus de l'intuition, de l'expérience intérieure que d'une formulation rationnelle; à la limite il ne s'apprend pas, on s'en imprègne et l'apprentissage échappe à la systématisation. A la fin de la première année d'é-

tude, l'élève commence à poser les bonnes questions, après trois ou quatre ans, il perçoit "sociologiquement" les phénomènes sociaux; c'est aussi à ce moment-là qu'il mettra une sourdine à ses revendications antérieures.

Au delà des divergences idéologiques, qu'elle permet et qu'elle entretient, la discipline sociologique arrive ainsi à regrouper pourtant ses disciples dans une complicité, mal définie et fragile, mais que l'on peut pourtant nommer tradition: stock à peu près commun de connaissances, entente sur les grands noms et les courants majeurs, sur les problèmes théoriques et épistémologiques essentiels de la matière et, enfin, sur le sens de sa pratique actuelle. Le consensus éclate dès que l'on cherche à définir la signification sociale de ces différents éléments et leur relation avec l'action sociale concrète; mais c'est là un autre problème.

Deux conséquences découlent de la fluidité de ce paradigme: chacun peut se prétendre sociologue à bon compte puisqu'il n'est à peu près pas possible de fixer nettement comment le devenir; la relation pédagogique peut ainsi paraître sans fondement. Mais, en fait, nous pensons qu'il est plus difficile de devenir un bon sociologue que de devenir un bon physicien. La transmission du savoir et du savoir faire s'avère plus malaisée, elle s'apparente à une "imprégnation" où, justement, le rôle du professeur est déterminant. Il n'y a pas ou peu de manuels en sociologie. Alors que l'enseignement des sciences exactes se suffit d'un professeur au courant de son affaire, celui des sciences humaines fait appel à des qualités intellectuelles, pédagogiques et humaines, nécessaires pour cerner et attacher un objet de connaissance aussi fluyant. S'il est des disciplines où la relation pédagogique s'impose c'est bien dans ces matières.

Notons bien que notre position est très relativiste: nous ne prétendons ni que le stock présent des connaissances sociologiques soit satisfaisant, ni que les formules actuelles de transmission du savoir soient efficaces. Mais nous pensons qu'avant d'être en mesure de pouvoir les évaluer, les améliorer ou les renverser, il faut en avoir une connaissance profonde. Dans cette perspective nous ne reconnaissons à l'étudiant aucune légitimité à porter une critique sur la tradition sociologique comme telle avant de l'avoir intégrée.

Une remise en question politique plutôt que pédagogique

Que représente concrètement cette prise de position? Nous

par
COLETTE MOREUX,
collaboration spéciale

trouvons normale une contestation qui porterait sur des points évaluables par n'importe quel usager d'une institution et qui relèvent du bon sens et d'un jugement droit. Les étudiants sont par exemple fort capables de se rendre compte si un cours leur apporte des connaissances ou contribue à leur formation, si les cours se répètent ou se contredisent, si leurs attentes trouvent des réponses etc... D'une façon générale, ce sont des cas particuliers et des personnes particulières qu'ils peuvent le mieux viser, avec la marge d'erreur certes inévitable. Mais, en ce qui concerne les décisions collectives d'un département au sujet des auteurs considérés comme importants, des champs d'étude prioritaires et des meilleures méthodes d'approche de ces différents points, il n'est aucun moyen d'appréciation. Répétons-le, nous ne dirons pas que ces décisions professionnelles sont bonnes en soi et définitives (la preuve en est que l'entente n'est jamais complète à leur sujet parmi les enseignants) mais que seules peuvent en juger les personnes intégrées à cette tradition intellectuelle.

La prétention des étudiants contestataires à remettre en cause le point de vue que nous venons d'énoncer porte très bien puisqu'elle équivaut à une attaque de la légitimité d'un groupe social, en l'occurrence celui des professeurs, à définir ce qui fait le fondement de son statut: une certaine connaissance de la Vérité au détriment de certains autres groupes, en l'occurrence les étudiants. Une remise en question d'une telle portée n'est pas pédagogique, comme certains veulent le croire ou le faire croire, mais bel et bien politique; elle n'est pas d'un autre ordre que celle qui atteint actuellement les églises, la Justice, la Médecine et, en général les autorités intellectuelles traditionnelles. La résolution des conflits qu'elle provo-

que ne relève pas de la saine discussion intellectuelle comme le ferait par exemple une divergence de doctrine, à l'intérieur d'un ordre établi, mais d'une prise de pouvoir, brutale s'il le faut, mais en tous cas physique et dont l'occupation des Universités est le signe évident.

L'apparence pédagogique donnée à la crise actuelle n'est donc qu'un élément parmi d'autres d'une stratégie de contestation sociale; il a pour but de tranquilliser les éléments étudiants et enseignants conservateurs, enfin l'opinion publique toujours hostile au désordre. En fait il n'est guère possible de s'y tromper, des le niveau le plus explicite des revendications: par exemple, le souhait d'une réduction des lectures allant jusqu'à l'insignifiance, le rejet des auteurs classiques (Marx mis à part) et des exercices scolaires pour une sociologie conçue comme une action sociale, engagée et accessoirement assortie de réflexions subséquentes, la recherche de "personnes-ressource" choisies en dehors des sphères universitaires sont significatifs de préoccupations politiques et d'indifférence à la spéculation intellectuelle comme telle. On a pu remarquer aussi comment les thèmes pédagogiques du début du mouvement ont été vite "oubliés" au profit des nécessités stratégiques, la nécessité de trouver des alliés, de désarmer l'adversaire, de retourner les alliances. On a retrouvé comme par hasard aussi la tactique classique consistant à récupérer les professeurs pour une alliance contre la cible "normale" du conflit, l'administration universitaire, démonstration en soi suffisante du caractère pédagogique postiche de ces revendications.

Savoir et politique: l'impossible confusion

Ainsi, d'un bout à l'autre de sa formulation et de son déroulement, ce conflit peut être vu comme une facette, localisée à l'Université, de la crise de pouvoir qui affecte les sociétés occidentales dans leur ensemble. Une question se pose encore, à laquelle nos développements ont essayé d'apporter un début de réponse: L'Université, la relation pédagogique, se prêtent-elles à une interprétation, à une action politique? Il convient, pour répondre à cette question de dissocier, comme nous l'avons fait, les perspectives purement intellectuelles et les perspectives sociales de cette relation.

Politiser les aspects intellectuels de la relation pédagogique, c'est faire jouer, consciemment ou non, à la connaissance un rôle qui ne la concerne pas. On peut bien, à des fins stratégiques parler de "science bourgeoise" mais cette désignation est un non-sens: le savoir n'est pas politisable et si, pour des raisons historiques, la traditionnellement été aux mains de la classe bourgeoise, un accaparement par d'autres classes so-

■ En raison du conflit de travail qui a empêché la publication du Devoir entre le 13 novembre et le 11 décembre, il nous a malheureusement été impossible de livrer à nos lecteurs la seconde tranche d'une importante étude sur les revendications des étudiants en sociologie de l'université de Montréal, rédigée spécialement pour le Devoir par madame Colette Moreux, professeur au département de sociologie de l'U de M. Nous sommes heureux de compléter aujourd'hui la publication de ce texte. Colette Moreux avait montré le 12 novembre les limites du pouvoir que l'on attribue aux professeurs. Elle examine aujourd'hui la revendication fondamentale des étudiants, qui porte sur les conditions de l'accès au savoir. Elle conclut que cette revendication est surtout politique: "le savoir n'est pas politisable" à ses yeux. L'étude de madame Moreux conserve son actualité, vu que les problèmes qui l'ont suscité sont loin d'être résolus, non seulement en sociologie mais aussi dans d'autres départements universitaires.

ciales ne change rien à sa nature propre. Comme on l'a enfin admis, il n'y a pas une science capitaliste et une science communiste. Si le savoir progresse, la logique de cette progression est indifférente aux bouleversements sociaux. Une manipulation politique du savoir paraît donc une erreur tactique, dont il faut bien un jour revenir sous peine de compromettre la transmission intergénérationnelle du patrimoine intellectuel. On peut certes envisager l'existence de forces révolutionnaires qui veuillent prendre ce risque et en mesurer le poids. Les mouvements étudiants sont-ils de celles-là? Nous nous permettrons de formuler des doutes à ce sujet.

D'une tout autre veine sont la politisation et la contestation des rapports sociaux liés à la production du savoir, c'est-à-dire, concrètement, dans notre cas, aux relations entre les différentes couches sociales représentées dans l'enseignement universitaire: les étudiants, les professeurs et l'administration.

A ce niveau, rien n'interdit à l'action contestataire d'imaginer tous les changements et les combinaisons possibles de rapports de force. Pour qui croit au progrès social, c'est effectivement à ce niveau qu'il doit s'efforcer. Ou, à notre avis, pêche la contestation étudiante, c'est par un emprunt trop rigide du modèle marxiste et, comme nous l'avons vu dans la première partie, par son application à une réalité qui ne lui convient pas, ou guère. On pourrait peut-être expliquer par cette inadéquation le caractère éphémère des mouvements étudiants livrés à eux-mêmes. Lorsqu'ils réussissent, l'exemple de mai 68 revient toujours, c'est lorsqu'ils sont imbriqués dans les remous de la société globale, qu'ils peuvent d'ailleurs avoir contribué à déclencher, et où le modèle marxiste s'adapte mieux. Quelle forme de pouvoir réclamer, au nom de quoi, sur qui, autant d'éléments théoriques qui devraient être redéfinis si les contestations étudiantes veulent acquérir une légitimité.

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA
et AIR FRANCEBILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier

Tél.: 861-3906

VIENT DE
PARAITRE

Claude Ducharme

La Sociologie
par les textes

anthologie accompagnant la sociologie générale de Guy Rocher,

tome I: L'Action sociale

éditions

hurtubise hnh

380 ouest

rue Craig

montréal

Les biens culturels de l'Eglise

par Mgr PAUL GRÉGOIRE

Devant les déplacements de population et les fluctuations de la pratique religieuse, la question des édifices de culte se pose très concrètement. Certains peuvent penser qu'en cette matière l'Eglise cède à la légèreté sous le coup de la panique ou de l'inconscience. Il n'en est rien.

Il suffit d'étudier le cas de l'une ou l'autre démolition d'église pour constater qu'une pareille initiative est toujours précédée d'une consultation soignée et d'un examen qui tiennent compte de divers facteurs: utilisation réelle ou possible des lieux, moyens financiers disponibles, valeur architecturale et historique des bâtiments, etc.

Parmi les propositions qui nous sont faites, deux courants aussi contrares que simplistes

s'affrontent. Pour les uns, il suffirait de raser les églises pour que naissent des communautés chrétiennes revigorées. A les entendre, l'Eglise se cramponnerait à ces bâtiments au détriment des personnes et chaque mur de béton ferait écran au message évangélique. On part d'un noble souci de dépouillement pour développer une volonté destructrice qui fait bon marché de notre patrimoine culturel et religieux. Pour d'autres, l'Eglise se doit d'entretenir des monuments même s'ils gênent son action propre et lui font jouer un rôle de suppléance pour le moins dispendieux.

Les premiers trouvent qu'il y a beaucoup trop d'églises, et les seconds regrettent que l'on en démolisse quelques-unes, même si cela est fait avec discernement. La réalité est à la fois plus

nuancée et plus simple. Quelques églises dans des situations particulières, ont été démolies pour faire place à des temples mieux adaptés, soit à la suite d'expropriations, soit pour permettre à la communauté chrétienne de trouver des solutions valables de remplacement et de s'assurer un meilleur service pastoral, soit encore pour d'autres raisons qui varient d'une situation à l'autre.

Il s'agit de cas concrets dont chacun a fait l'objet d'une étude responsable. Il ne faut pas y chercher une idéologie ou une politique générale de démolition aveugle. En effet, on ne prévoit pas que les cas se multiplient. Au contraire, pour les croyants le temple joue dans notre habitat un rôle symbolique et fonctionnel très important. On peut, bien sûr, prier chez soi, en petits groupes ou dans des salles d'occasion, mais

il sera toujours nécessaire à l'Eglise d'ici de compter sur des lieux de prière dont la beauté et l'ambiance inspirent la prière et favorisent les rassemblements. Au moment où se pose le problème de la pollution, il est urgent que des espaces de silence et de recueillement permettent à la population de respirer largement dans le Seigneur qui s'adresse à nous de façon incarnée et par des signes sensibles.

Les instances gouvernementales concernées ont certes la responsabilité très importante. L'Eglise de son côté ne saurait entretenir à elle seule des biens culturels trop lourds pour elle, bien que précieux comme patrimoine de toute la collectivité. Je crois cependant que les mesures de l'Etat gagnent à être soutenues par un large mouvement d'éducation populaire.



La Maison Willm

cultive sur ses
terres d'appella-
tion contrôlée le
Riesling, cépage
le plus noble
d'Alsace. Exigez
Willm, le
savoureux vin
blanc au goût sec
et fruité.

Numéro de la
S.A.Q. 552A

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER*	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

Un refus moins global d'Israël envers le problème palestinien ?

JERUSALEM (Reuter) — Le cabinet israélien n'a pas l'intention de revenir sur sa décision de boycotter toutes les réunions du Conseil de sécurité de l'ONU auxquelles sera convoquée l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), et ceci, en dépit de sollicitations contraires du secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger.

Ainsi, Israël ne participera pas au débat que le Conseil de sécurité doit engager le mois prochain sur le Proche-Orient, auquel il est prévu que l'O.L.P. assistera, de même qu'il a refusé récemment de participer à la réunion sur les raids israéliens contre le Liban. L'O.L.P. y avait été invitée, malgré l'opposition de deux des prin-

cipaux alliés d'Israël: les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Mais, face à la consolidation apparente du statut international de l'O.L.P., on semble se demander de plus en plus dans certains milieux politiques israéliens s'il ne conviendrait pas de réviser l'attitude israélienne envers le problème palestinien.

De plus, les récents raids contre le Liban ont suscité un certain malaise à Jérusalem. Certes, le ministre de la Défense, M. Shimon Peres, a déclaré que l'aviation israélienne n'avait attaqué que des bases soupçonnées de la guérilla palestinienne, mais le moment choisi pour ces raids — aussitôt après la décision de l'ONU de ga-

rantir à l'O.L.P. qu'elle serait entendue dans le débat du mois de janvier au Conseil de sécurité — n'en a pas moins été critiquée.

Le premier ministre israélien, M. Rabin, paraît cependant fermement résolu à ne pas faire de concessions en direction de l'O.L.P. et de son chef, M. Yasser Arafat. Il les a encore qualifiées récemment de "gang d'assassins".

M. Rabin a rappelé l'un des grands principes de la politique israélienne: pas d'Etat Arafat entre Israël et la Jordanie. Il a ajouté que tout Etat palestinien indépendant sur la rive occidentale du Jourdain (la Cisjordanie) tomberait inévitablement aux mains de l'O.L.P.

Le premier ministre reconnaît qu'il existe un problème palestinien, et qu'il doit être réglé. Mais il s'en tient à son thème traditionnel, à savoir que les négociations sur l'avenir de la Cisjordanie doivent avoir lieu entre Israël et la Jordanie, en dehors de l'O.L.P.

Les Etats-Unis appuient entièrement les demandes d'Israël pour que l'O.L.P. renonce à la tactique de la guérilla et reconnaisse l'Etat juif, avant qu'elle puisse accéder à la respectabilité politique.

Il apparaît cependant que Washington n'est plus totalement d'accord avec Israël sur la méthode à suivre. C'est sans doute ce qui a poussé M. Kissinger à conseiller au gouvernement israélien de retourner à la tribune du Conseil de sécurité, plutôt que de boycotter le débat du mois prochain. Jérusalem n'en continue pas moins de refuser l'idée de prendre la parole en présence de l'O.L.P.

Pourtant, plusieurs ministres, notamment M. Victor Chemtov (santé) et M. Abraham Ofer (logement) estiment qu'Israël devrait redéfinir sa position: possibilité de négocier avec l'O.L.P. à la condition que celle-ci renonce à la violence et reconnaisse l'Etat israélien.

L'attitude du gouvernement à l'égard de la question palestinienne a également été critiquée par certains journaux, en particulier le très respecté "Haaretz", quotidien indépendant.

"Haaretz" a déclaré que le problème palestinien occupait un rôle central sur la scène internationale et qu'Israël avait peu de chance de réussir à stopper l'offensive soviéto-arabe.

Il a ajouté: "Israël ne peut pas continuer à affirmer indéfiniment que son occupation de la rive occidentale et de la bande de Gaza ne concerne que lui seul", laissant entendre par là que même certains des amis les plus proches d'Israël sont en train de perdre patience à ce sujet.

Les craintes d'Israël concernant la Cisjordanie n'en sont pas moins réelles. Elles peuvent se résumer ainsi: quel que soit l'Etat indépendant ou semi-autonome qui serait créé dans la région, il tomberait finalement sous le contrôle des militants palestiniens cherchant toujours à détruire Israël et qui pourraient être approvisionnés en armes par l'Union soviétique.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yigal Allon, a depuis longtemps ses idées personnelles sur la façon dont Israël pourrait aborder la question de la rive occidentale du Jourdain: il serait favorable à des négociations avec les Palestiniens, assorties de conditions préalables.

Il a ajouté: "Israël ne peut pas continuer à affirmer indéfiniment que son occupation de la rive occidentale et de la bande de Gaza ne concerne que lui seul", laissant entendre par là que même certains des amis les plus proches d'Israël sont en train de perdre patience à ce sujet.

Les craintes d'Israël concernant la Cisjordanie n'en sont pas moins réelles. Elles peuvent se résumer ainsi: quel que soit l'Etat indépendant ou semi-autonome qui serait créé dans la région, il tomberait finalement sous le contrôle des militants palestiniens cherchant toujours à détruire Israël et qui pourraient être approvisionnés en armes par l'Union soviétique.

La gauche portugaise se plaint maintenant que le peuple subit un lavage de cerveau par un panachage de communiqués officiels et de musique douce qui l'endort. Il est certain qu'une musique beaucoup plus apaisante a remplacé sur les ondes les chants révolutionnaires. Les "fadós" — la complainte nostalgique du Portugal — ont également fait leur réapparition. Les chansons folkloriques répondent évidemment mieux aux goûts régionaux qu'à ceux du militantisme révolutionnaire.

Par contraste avec la propagande gauchiste qui s'était exprimée depuis le début de la révolution, la télévision portugaise s'attache surtout à diffuser désormais des variétés ou des films légers.

Pendant deux jours, elle a consacré une place importante aux obsèques de deux soldats loyalistes qui ont été tués au cours du soulèvement. Les cérémonies lui ont donné l'occasion de remettre à l'honneur les anciennes vertus. L'un des thèmes

principaux du sermon prononcé pendant les funérailles de l'un des deux militaires a été celui du "Dulce et decorum est pro patria mori" (Il est doux et il convient de mourir pour sa patrie).

Par ailleurs, l'armée effectue des perquisitions dans les usines et les exploitations agricoles, recherchant les armes. La garde nationale républicaine — un corps paramilitaire — qui, sous l'ancien régime, brisait les grèves et dispersait les manifestations, a commencé une campagne de recrutement.

"Joignez-vous à la GNR, où vous serez accueillis à bras ouverts par dix mille personnes", promet un slogan de la télévision.

On ne voit pas de camions bondés de paysans et de soldats qui brandissent des drapeaux rouges au cours de manifestations. Les casernes des factions gauchistes de l'armée paraissent désertes.

Malgré tout, bien que les officiers modérés et conservateurs aient maintenu la situation en main et que les partis non communistes clament leur victoire, beaucoup de Portugais se montrent réservés quant à l'avenir de leur pays.

Plus prudents cherchent toujours à se procurer des devises étrangères pour se préserver contre une dévaluation possible de l'escudo.

Le ministre du Commerce intérieur publie presque quotidiennement des communiqués pour essayer de dissuader la population de faire des stocks alimentaires.

Les élections de Nazareth: un avertissement

TEL AVIV (Reuter) — La nette victoire du Front démocratique regroupant le parti Rakah (communiste) et les personnalités de gauche aux élections municipales de Nazareth, mardi, a suscité hier en Israël des réactions diverses. Certains y voient la nécessité d'une redéfinition de la politique israélienne envers son demi-million de citoyens arabes, d'autres expriment la crainte d'un raz de marée des "extrémistes nationalistes" arabes.

Nombre de commentateurs politiques estiment que la majorité des deux-tiers remportée par la liste communiste du nouveau maire arabe de Nazareth, M. Tawfik Zayyad, laisse présager de nouvelles victoires communistes dans les autres villes à pré-

dominance arabe d'Israël, où doivent se tenir des élections municipales dans les mois à venir.

On reconnaît généralement dans les milieux autorisés israéliens que la victoire de M. Zayyad est largement due à l'incapacité des autorités à satisfaire les revendications des Arabes, interprétation dont la presse israélienne se fait généralement l'écho.

Il va falloir que le gouvernement revienne au plus haut niveau sa politique envers la population arabe d'Israël, estime "Yediot Aharonot" tandis que "Dayar", organe des syndicats, juge la victoire communiste "essentiellement comme une expression de protestation".

"Il faut espérer que cela ne marque-

ra pas un changement d'orientation de la part des Arabes d'Israël dont nous avons toujours pensé qu'ils pourraient former un pont de compréhension entre les Etats arabes et Israël, écrit par sa part "Al Hamishmar".

Cette élection est "une sorte d'avertissement, signalant la montée du sentiment nationaliste dans la communauté arabe d'Israël", commente le "Jerusalem Post".

Il s'agit "d'une prise de pouvoir par les nationalistes extrémistes" qui n'a rien à voir avec les affaires municipales, déclare M. Ra'anan Cohen, chef de la section arabe du Parti travailliste israélien, qui n'a remporté que quatre des dix-sept sièges du conseil municipal de Nazareth.

Transfert de main-d'oeuvre des pays du Comecon vers l'URSS

PARIS (AFP) — Les transferts de main-d'oeuvre sont devenus pratique courante entre pays du Comecon: mais de plus en plus, ils semblent s'effectuer en direction de l'URSS, alors même que les pays de l'Est connaissent des difficultés accrues pour fournir des travailleurs à leurs entreprises.

L'agence soviétique Tass insiste sur le fait que ces transferts sont fondés sur le principe du bénéfice mutuel, qu'ils sont régis par des accords passés entre les différents pays de la

communauté socialiste, et que surtout ils se chiffrent par "des dizaines de milliers" seulement, et non "par millions comme en Occident". La presse soviétique dénonce d'ailleurs régulièrement les migrations de travailleurs à l'Ouest comme une forme de l'exploitation capitaliste au profit des pays riches.

Le quotidien polonais Trybuna Ludu avançait pour sa part en juin le chiffre de 100.000 travailleurs, tandis que selon l'hebdomadaire britannique The Economist, en janvier der-

nier, 100.000 étrangers étaient employés par la seule Allemagne de l'Est, 50.000 par la Tchécoslovaquie.

Traditionnellement, les "exportateurs" de main-d'oeuvre étaient les pays où se trouve l'expression de l'agence Tass, "l'équilibre de la force de travail est le moins tendu", par exemple la Pologne et la Hongrie. Ainsi, la réalisation de douze projets industriels en Tchécoslovaquie est entièrement prise en charge par des Polonais; tandis que, selon l'Economist 30.000 Hongrois sont employés en Allemagne de l'Est.

"Vinho Verde" veut dire blanc, frais, vif, d'un goût exceptionnel.

Vinho Verde Casal Garcia

Un vin blanc, vif, du Portugal

Produit du Portugal

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée.

le bridge

Imprévisibles et impondérables par Charles-A. Durand

Donneur: Nord

NORD

♦ R 9765

♦ AR2

♦ V8

♦ AR

OUEST

♦ 1083

♦ V73

♦ R53

♦ D943

EST

♦ D42

♦ 96

♦ 764

♦ 107652

SUD

♦ A8

♦ D10854

♦ AD1092

♦ V8

LES ENCHÈRES:

A la table 1

Nord	Est	Sud	Ouest
1 ♦ passe	2 ♥	3 ♦	4 ♠
3 ♠	4 ♠	5 ♠	6 ♠
4 ♠	5 ♠	6 ♠	7 ♠

A la table 2

Nord	Est	Sud	Ouest
1 ♦	2 ♥	3 ♦	4 ♠
3 ♠	4 ♠	5 ♠	6 ♠
4 ♠	5 ♠	6 ♠	7 ♠

Entame: le trois de coeur dans les deux cas.

Le bridge est rempli d'imprévisible et d'impondérable. Le joueur intermédiaire qui a subi et absorbé l'ensemble des données sur les impasses, simples, doubles, inversées, croisées ou autres se voit muni de très belles stratégies pour résoudre la plupart des problèmes se présentant à la table de bridge.

Tout de même les auteurs sérieux tendent plutôt à refroidir cet enthousiasme en disant qu'il ne recourt aux impasses qu'après que tous les autres moyens d'action auront été épuisés.

En d'autres termes, le bon joueur doit être au courant des impasses, mais il doit apporter beaucoup de réserve dans leur application; car elles compor-

MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR

12 MOIS PAR ANNÉE

VENTE DE DISQUES

VALABLE JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE

MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR

12 MOIS PAR ANNÉE

POPULAIRES

LA GUITARE DE NARCISO YEPES - 22.93

Y 32884 - VIVALDI - Les quatre saisons - 4.29

Famulus - 11.99

2705 025 - CHOPIN - 20 nocturnes - 15.00

SPA 4005 - NARCISO YEPES - 2.99

2705 025 - J.S. BACH - Concerto brandebourgeois - 12.75

MG 31261 - THE GREATEST HITS - 7.99

2720 074 - LA GUITARE DE NARCISO YEPES - 22.93

Y 32884 - VIVALDI - Les quatre saisons - 4.29

Famulus - 11.99

2705 025 - CHOPIN - 20 nocturnes - 15.00

SPA 4005 - NARCISO YEPES - 2.99

2705 025 - J.S. BACH - Concerto brandebourgeois - 12.75

MG 31261 - THE GREATEST HITS - 7.99

CLASSIQUES

LA GUITARE DE NARCISO YEPES - 22.93

Y 32884 - VIVALDI - Les quatre saisons - 4.29

Famulus - 11.99

2705 025 - CHOPIN - 20 nocturnes - 15.00

SPA 4005 - NARCISO YEPES - 2.99

2705 025 - J.S. BACH - Concerto brandebourgeois - 12.75

MG 31261 - THE GREATEST HITS - 7.99

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 EST, rue BELANGER, MONTRÉAL 408 - Tél.: 729-2831

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9 A.M. À 9 P.M. (Samedi inclus) JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE

Les Communes refusent de rétablir la peine de mort pour terroristes

LONDRES (Reuter) — Le Parlement britannique a rejeté hier par 361 voix contre 232 le rétablissement de la peine de mort par pendaison pour les auteurs d'actes de terrorisme entraînant mort d'homme.

La motion présentée par un député conservateur, M. Ivan Lawrence, et visant les attentats de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) en Grande-Bretagne, a été repoussée après un débat animé.

Il y a un an le rétablissement de la peine de mort avait été repoussé par 152 voix après le sanglant attentat du pub de Birmingham. La majorité des défenseurs de l'abolition est tombée à 129 ce jeudi.

Le débat a divisé les partis. Chez les conservateurs, M. Lawrence a conjuré les députés de ne plus ignorer "les vœux de l'immense majorité du peuple", partisans de la pendaison pour les terroristes comme le montrent les sondages.

Depuis douze mois, les attentats en Angleterre ont fait 243 blessés et "grâce à la providence divine seulement dix morts" a dit M. Lawrence.

Dans la campagne pour la peine de mort, abolie en 1965, le député avait le

soutien du leader conservateur, Mme Margaret Thatcher, selon laquelle les terroristes "se sont aliénés le droit de vivre".

Si M. Hugh Fraser, qui a échappé à un attentat, a demandé le châtiment suprême contre les terroristes, en revanche M. Ian Gilmour, porte-parole de l'opposition, s'y est opposé. Le rétablissement de la peine de mort accroîtrait la sympathie dont bénéficie l'IRA et entraînerait un cycle de représailles.

Pour la majorité des "abolitionnistes", rétablir la peine de mort reviendrait à faire des activistes de l'IRA, des "martyrs".

La plupart des députés travaillistes ont suivi M. Roy Jenkins ministre de l'Intérieur, pour lequel il serait erroné et de mauvaise tactique de rétablir la pendaison et de rendre plus difficile la tâche de la police dans les enlèvements.

Mais, a assuré M. Jenkins, "il n'y aura pas d'amnistie. Je me donne aucune excuse politique aux meurtres ou mutilations commis de sang froid. Ceux qui les ont commis resteront en prison pendant des décennies et dans certains cas jusqu'à la fin de leurs vies".

Espagne: un cabinet ouvert au centre

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Le premier ministre espagnol, Carlos Arias Navarro, a profondément remanié le gouvernement, ne conservant que trois des membres de son précédent cabinet.

Il a fait appel à deux importantes personnalités centristes: MM. Manuel Fraga, ancien ambassadeur en Grande-Bretagne, qui devient vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, et Jose Maria de Areilza, comte de Motrico ancien ambassadeur aux Etats-Unis et en France, qui est chargé des affaires étrangères.

L'entrée de ces personnalités dans le gouvernement est une indication de l'intention de M. Arias Navarro de procéder à certaines réformes bloquées dans le passé par le général Franco et l'extrême-droite, estime-t-on. Partisan de profondes réformes constitutionnelles, M. Fraga Iribarne aura à ses côtés dans le gouvernement des personnalités libérales comme M. Jose Maria de Areilza, ministre des Affaires étrangères, et surtout M. Antonio Garrigues, ministre de la Justice.

Trois ministres seulement faisaient partie du précédent gouvernement. Toutes les anciennes personnalités récusées par les groupes libéraux ou modérés ont disparu, remplacées soit par des réformistes comme M. Fraga Iribarne et des hommes de son équipe, soit par de jeunes technocrates, nouveaux venus au gouvernement.

La présence d'un militaire à la vice-présidence, le général Fernando de Santiago Diaz de Mendivil, est interprétée comme l'aval des forces armées aux réformes que le choix des personnalités les plus en vue laissent présager.

M. Fraga Iribarne, 53 ans, ancien ministre de l'Information, a été en effet jus-

qu'à demander un parlement élu au suffrage universel direct. Au ministère de l'Intérieur, il aura la haute main sur toute la législation, comme la réforme de la loi électorale ou les projets de réforme constitutionnelle.

En politique étrangère, M. Areilza, apporte sa longue expérience acquise aux ambassades de Buenos Aires, Washington et Paris. Il est considéré comme un Européen libéral conservateur. La présence au ministère de la Justice d'un autre ancien ambassadeur à Washington, M. Antonio Garrigues pourrait être encore plus significative. Profondément chrétien, il a signé des pétitions pour l'amnistie, et son rôle pourrait être prépondérant dans le domaine de la justice, où l'opposition attend les changements les plus significatifs.

Un industriel de 44 ans, M. Miguel Villar Mir, a été nommé au poste de ministre des Finances, alors que les postes techniques iront à des technocrates, des ingénieurs ou des hauts fonctionnaires. Deux jeunes responsables du "Mouvement", considérés comme ouverts au changement, MM. Rodolfo Martín Villa et Adolfo Suarez Gonzalez, font leur entrée au gouvernement, respectivement au ministère des Syndicats et à celui du Mouvement.

M. Arias Navarro conserve dans son cabinet l'un des plus proches confidentes du général Franco, M. Jose Solis Ruiz, soixante-deux ans, considéré comme l'un des chefs de file de l'extrême-droite. M. Solis doit cependant abandonner le poste influent et prestigieux de secrétaire général du Mouvement (seul parti légal du pays) pour le poste-feuille du Travail.

"Plus que jamais l'opposition démocratique est proche de l'unité parce qu'à dis-

paru l'obstacle de la trêve proposée par certains", a déclaré un membre de la commission permanente de la Junte démocratique d'Espagne, l'avocat Alejandro Rojas Pardo, également leader d'un mouvement régionaliste, l'Alliance socialiste d'Andalousie, en apprenant la composition du nouveau gouvernement.

Selon cet avocat, le roi Juan Carlos a commis "deux erreurs majeures en un temps record: l'abandon du peuple saharoui au Maroc sous la pression des Etats-Unis, et la composition de son premier

gouvernement". "Ce sont les mêmes chiens avec les mêmes colliers" a-t-il dit à propos des personnalités entrant dans le gouvernement.

En outre, la gauche a déclenché une série de grèves et de manifestations afin d'accélérer le processus de démocratisation de la vie politique. Les mouvements de grève ont débordé de la capitale et ont atteint Barcelone, Bilbao et les Asturies. Mais le projet de grève générale caressé par la gauche ne s'est toujours pas matérialisé.

Kissinger s'en prend à nouveau à l'ingérence soviétique en Angola

BRUXELLES (AFP) — La situation en Angola a été placée hier à Bruxelles au centre de la discussion du Conseil atlantique sur les relations Est-Ouest par une déclaration extrêmement ferme de M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, qui a exprimé vigoureusement le refus des Etats-Unis de laisser l'URSS "prendre pied" dans l'ancienne colonie portugaise.

M. Kissinger a qualifié la situation en Angola de "grave" et, indique-t-on de source sûre, il a estimé qu'elle découlait de la montée soviétique devant la faiblesse relative de l'Occident. Le secrétaire d'Etat a ajouté que la situation actuelle risquait de conduire à une "domination" soviétique dans l'ancienne colonie.

"L'équilibre des forces dans le monde, a poursuivi M. Kissinger, doit être maintenu. Il ne peut pas être remis en cause par un renforcement massif des armements soviétiques et par l'intervention de l'URSS en Angola qui est une région très éloignée de la sphère d'intérêt soviétique". Le secrétaire d'Etat a encore affirmé: "Nous ne pouvons pas accepter en Angola un système qui ne découle pas de la volonté populaire".

Le secrétaire d'Etat a toutefois précisé qu'il ne s'élevait pas contre le fait qu'un parti marxiste puisse venir au pouvoir en Angola, ce qui ne serait pas la première

fois en Afrique. "Ce qui est inquiétant, a-t-il dit, c'est que l'intervention militaire extérieure, notamment soviétique, tend à modifier une situation politique".

Le secrétaire d'Etat au Foreign Office, M. James Callaghan, a pour sa part, suggéré que le Conseil atlantique et l'Organisation de l'unité africaine lancent un appel commun pour la cessation de toute intervention étrangère en Angola. Il a également demandé que les trois parties en présence (MPLA, FNLA et UNITA) forment un gouvernement d'unité nationale, conformément aux accords d'Alvar.

Selon M. Callaghan, un tel accord n'excluerait pas que le MPLA joue un rôle particulièrement important dans la coalition éventuelle. Le secrétaire au Foreign Office, qui n'a sans doute pas oublié que le Nigeria vient de reconnaître le MPLA, a estimé qu'il convenait de faire confiance à la "spécificité africaine" et à la volonté des pays africains de suivre indépendamment leur propre voie, en dehors des ingérences étrangères.

Le secrétaire d'Etat portugais aux affaires étrangères, M. Jose Medeiros Ferreira, est intervenu dans le débat pour souligner que son gouvernement était opposé à toute intervention étrangère en Angola. Il a affirmé que Lisbonne demeurait toujours favorable à la recherche du socialisme dans l'ancienne colonie portugaise.

Enfin, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. H. Van Der Stoep, s'est également déclaré contre toute intervention en Angola, en particulier des pays de l'Alliance atlantique.

Le nouvel avertissement américain à l'URSS à propos de l'Angola se situe au moment où, on note de la part du Kremlin un net durcissement accompagné d'une dénonciation de "l'ingérence des idéologies bourgeoises" dans les pays socialistes.

Toutefois, ce climat n'exclut pas que le Conseil atlantique poursuive l'étude des moyens de renforcer la détente Est-Ouest, en particulier par des suggestions de réductions mutuelles des forces en présence en Europe.

L'OTAN retirerait 1,000 missiles nucléaires tactiques US d'Allemagne

BRUXELLES (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN vont proposer aux pays du Pacte de Varsovie le retrait de 1,000 missiles nucléaires tactiques américains d'Allemagne de l'Ouest. Afin de relancer les négociations Est-Ouest sur les réductions de forces en Europe (MBFR).

Les ministres devraient en principe accepter officiellement la proposition faite l'été dernier par M. Henry Kissinger aujourd'hui dans le courant de la journée, dit-on de source diplomatique au conseil ministériel de l'OTAN qui a inauguré hier matin une réunion de deux jours.

Elle sera probablement à la conférence Est-Ouest qui reprend à Vienne au mois de janvier après une interruption de six semaines. L'OTAN proposera alors de retirer d'Allemagne 1,000 missiles nucléaires tactiques et 29,000 soldats américains et réclamera en échange le retrait d'une armée entière, soit 68,000 hommes, et 1,700 blindés soviétiques d'Europe centrale.

L'inclusion de 1,000 missiles américains est considérée par les ministres de l'Alliance comme une concession à l'URSS et ses alliés. Jusqu'à présent, l'Alliance souhaitait que les négociations de Vienne portent uniquement sur les forces terrestres, alors que le Pacte de Varsovie insistait pour qu'elles englobent également armes nucléaires tactiques et forces aériennes. Les Etats-Unis possèdent 7,300 armes nucléaires tactiques en Allemagne de l'Ouest, soit plus du double du potentiel du Pacte de Varsovie.

D'autre part, les ministres sont parvenus à convaincre la France de la nécessité de créer un comité pour l'interopérabilité des armements. Le gouvernement français n'aime pas beaucoup le mot de standardisation qui a presque toujours signifié l'achat d'armes américaines par les partenaires européens des Etats-Unis.

Elle estime qu'il représente une menace pour son industrie des armements et c'est à contre-cœur que la délégation française

a accepté la proposition.

Le gouvernement français n'est pas hostile au principe de standardisation lui-même mais il craint en outre d'être accusé par les gaullistes et les communistes de vouloir ramener la France dans le giron de l'Alliance à part entière. Elle s'est retirée du commandement interallié en 1967. "A terme, standardisation des armements signifie standardisation de la manière de les utiliser, ce qui signifie participer au commandement", a expliqué un diplomate.

M. Bernard Destermeau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré que l'OTAN devrait se concentrer sur l'interopérabilité plutôt que sur la standardisation. La France considère que l'interopérabilité protège l'industrie des armements des pays membres, dont les produits sont interchangeables alors que standardisation signifie au contraire la fourniture d'une arme donnée par une seule et même source.

Mais toutes les autres délégations sont favorables à la standardisation. Elles estiment que si l'Alliance ne standardise pas, elle risque d'ici quelques années de dépenser deux fois plus que le Pacte de Varsovie pour une efficacité inférieure des deux tiers.

Guerre de la morue: engagement naval sérieux

LONDRES (AFP) — Le premier engagement naval sérieux dans la "guerre de la morue" entre l'Islande et la Grande-Bretagne a eu lieu hier à proximité des côtes islandaises, annonce-t-on de source officielle à Londres.

La canonnière islandaise Thor, a tiré trois salves sur le bateau britannique de protection non-armé Star Aquarius qui,

par des vents de plus de cent kilomètres à l'heure, s'abritait à l'intérieur de la limite territoriale de douze milles au large de l'Islande. Aucune des salves n'a touché au but.

Selon la version anglaise de l'incident, une triple collision s'est ensuite produite entre le Thor, le Star Aquarius et le remorqueur britannique Lloydsman.

L'ONU demande à Djakarta de retirer ses troupes de Timor

NATIONS UNIES (d'après AFP et Reuter) — La commission de décolonisation de l'Assemblée a adopté hier par 69 voix contre onze avec 38 abstentions une résolution qui "déclare vivement l'intervention militaire des forces armées indonésiennes au Timor portugais", et demande au gouvernement indonésien "de cesser sans délai de violer l'intégrité territoriale du Timor portugais et de retirer ses forces armées du territoire, afin de permettre au peuple d'exercer librement son droit à l'auto-détermination et à l'indépendance".

La résolution demande au Portugal, puissance administrante, de poursuivre ses efforts pour trouver une solution par des voies pacifiques au moyen d'entretiens avec les partis politiques représentant le peuple du Timor portugais, invite tous les partis de Timor à répondre de manière positive à ces efforts, et invite le comité de décolonisation de l'ONU à envoyer une mission d'enquête dans le territoire, en consultation avec les partis politiques du Timor portugais et le gouvernement de Lisbonne.

La résolution demande aussi à tous les Etats de respecter l'unité et l'intégrité territoriale du Timor portugais, et le droit inaliénable du peuple du Timor portugais à l'autodétermination et à l'indépendance, et son droit de décider de son statut politique.

La résolution demande enfin au Conseil de sécurité, qui a été saisi de l'affaire par le Portugal, de prendre d'urgence des mesures pour protéger l'intégrité territoriale de Timor et le droit de son peuple à l'autodétermination (le Conseil n'a pas encore siégé sur cette question).

L'Indonésie a voté contre ce texte, ainsi que l'Inde, le Danemark, l'Iran, le Japon, la Malaisie, la Mauritanie, le Maroc, les Philippines et l'Arabie saoudite. Le Portugal, la Chine et l'URSS ont voté pour la résolution et les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni se sont abstenus.

Auparavant, la commission avait rejeté par des majorités massives un très grand nombre d'amendements qui tendaient à atténuer le blâme à l'Indonésie, et à invoquer les circonstances qui avaient précédé le débarquement indonésien. L'Inde, en particulier, avait déposé un projet qui faisait état d'opinions partagées parmi la population de Timor et prévoyait l'envoi d'une mission d'enquête pour mettre au point des procédures d'une consultation d'auto-détermination. L'Inde a retiré son projet après l'échec des amendements.

Le représentant de l'Australie, qui a voté en faveur de la résolution, a regretté que celle-ci ne s'adresse qu'à l'Indonésie pour déplorer l'usage de la force à Timor et a mis en garde contre des interventions étran-

gères "qui risquent de faire de Timor un nouvel Angola". M. Duncan Campbell a annoncé qu'il tenterait des efforts pour faire modifier la résolution avant que celle-ci ne soit soumise pour ratification à l'Assemblée générale.

Pendant ce temps des éléments pro-indonésiens ont hissé le drapeau indonésien dans l'enclave portugaise d'Oucsi Ambeno, dans la partie indonésienne de Timor. Dans la partie portugaise de l'île, les forces pro-indonésiennes font état de nouveaux gains territoriaux.

Un porte-parole indonésien a indiqué que le drapeau a été hissé lundi dans l'enclave par des habitants favorables à son rattachement à l'Indonésie. Ils ont l'intention d'organiser un référendum. Les administrateurs portugais de l'enclave, qui est située à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Dili, la capitale de Timor-est, en sont partis.

A Timor-est, les forces favorables au rattachement à l'Indonésie se sont emparées de la ville stratégique du Suai, près de la côte méridionale. Après la capture de la ville de Baucau, à 80 kilomètres à l'est de Dili, c'est une nouvelle voie d'approvisionnement du Fretilin qui disparaît.

A Djakarta, on estime que la tactique des forces pro-indonésiennes — appuyées par des "volontaires" indonésiens — consiste en effet à priver le Fretilin de ses bases de soutien logistique. Celui-ci a déjà perdu la capitale, Dili, dimanche. Mais on estime généralement que réfugié dans les montagnes, ses unités y ont stocké armes et nourriture.

Reste à savoir combien de temps le Fretilin est capable de livrer une guerre de guérilla à Timor-est. Le gouvernement indonésien a quant à lui fait savoir que les forces qui lui sont favorables sont prêtes à lutter le temps qu'il faudra pour en venir à bout.

En ce qui concerne Oucsi Ambeno, à Djakarta, on s'attend à des réactions violentes de la part de Lisbonne. Mais les autorités indonésiennes ne paraissent pas autrement préoccupées par une prise de position éventuelle du Portugal. Elles ont d'ailleurs pris les devants en rejetant la responsabilité de la détérioration de la situation sur Lisbonne. Leur dernier communiqué parle de "l'absence criminelle" du Portugal dans la colonie, absence qui a permis au Fretilin de se livrer à la répression contre ses adversaires politiques.

Indonésie: 100,000 prisonniers politiques, affirme une ex-détenue

NEW YORK (AFP) — Le gouvernement indonésien détient environ cent mille prisonniers politiques, le plus souvent dans des conditions inhumaines, a indiqué Mme Carmel Budiardjo, elle-même ancienne détenue, au cours d'une conférence de presse tenue jeudi à New York.

Ces prisonniers, a-t-elle précisé, sont pour la plupart incarcérés depuis une dizaine d'années, pour "activités illégales", et n'ont jamais fait l'objet d'un jugement. Il leur est généralement reproché d'avoir été "mêlés directement ou indirectement" aux événements qui ont précédé la prise du pouvoir en octobre 1965 du général Suharto à Djakarta.

Mme Budiardjo a également mentionné l'existence de camps de travail, notamment celui de l'île de Buru (Molouques), dans lesquels les conditions de détention sont, a-t-elle dit, particulièrement dures et la torture pratiquée sur une large échelle. Des prisonniers seraient d'autre part employés, a-t-elle ajouté, à travailler pour certaines industries ou dans des plantations, notamment dans le nord de Sumatra ou sur la zone industrielle en construction de Tjilatjap (Java central).

Veux-tu gager...

ou
Comment boire du bon scotch gratuitement... pendant longtemps

Comme la plupart des grandes inventions, notre méthode fut découverte accidentellement. Un de nos amis qui boit du Grand Macnish (\$7.90 le 25 oz) décida de s'amuser aux dépens de ses amis snob. En plus de son Grand Macnish habituel, il acheta un scotch cher, à la mode (environ \$10.00 le 25 oz).

Lors d'un party, dans sa cuisine, il organisa une séance de dégustation (contrôlée par un buveur de gin) et paria \$5.00 avec chacun de ses invités qu'ils allaient préférer Grand Macnish.



Le premier soir, il gagna \$30.00. Depuis ce temps là, il continue à empocher. A boire du bon scotch Grand Macnish.

330 25 OZ \$7.90
330-A 40 OZ \$12.15



Grand Macnish

Le scotch des gens entreprenants, ambitieux, etc. etc. etc.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Les Neuf sont parvenus à jeter les bases d'une "Europe éducative"

BRUXELLES (Reuter) — Les ministres de l'Éducation de l'Europe des Neuf sont parvenus hier aux premières heures de la matinée, à jeter les bases d'une politique commune en matière éducative.

Les ministres, dont c'était seulement la troisième réunion depuis la fondation de la Communauté, en 1958, se sont étendus sur les objectifs de cette politique éducative communautaire et sur la création d'un organisme chargé de la mettre en

œuvre: le comité permanent à l'éducation, qui sera doté, dès l'an prochain, d'un budget de 600.000 unités de compte.

Cet accord "marque une date historique dans l'histoire de la Communauté", a estimé le ministre italien de l'Éducation, M. Franco Maria Malfatti, qui présidait la réunion. "Pour la première fois, la Communauté a réussi à mettre sur pied un programme éducatif commun. L'Europe éducative est née", s'est-il exclamé.

Une politique communautaire en matière d'éducation ne figure pas parmi les objectifs que le traité de Rome avait assignés à la Communauté. Mais, la crise économique actuelle, en privant de travail un jeune de moins de vingt-cinq ans sur trois dans l'ensemble de la Communauté, a imposé la nécessité d'y parvenir.

Cette politique, énoncée sous la forme d'une résolution, a trait à la formation professionnelle des jeunes, l'éducation des

travailleurs migrants, la coopération entre les autorités et institutions éducatives des pays membres, la réduction des différences de niveaux de qualification chez les Neuf, la préparation de données statistiques à jour, l'organisation d'échanges d'informations et l'amélioration de la mobilité des professeurs et des étudiants dans la CEE.

Pour le ministre britannique de l'Éducation, M. Fred Mulley, la plus urgente de ces tâches est d'aménager aux jeun-

nes une meilleure transition, "from learning to earning", des études à la vie professionnelle. M. Mulley s'est montré plus circospect quant à l'éducation des travailleurs étrangers. Il a fait sur ce point une distinction, que n'acceptent pas sans réserves ses collègues, entre travailleurs "migrants" et de travailleurs "immigrants". La Grande-Bretagne, a-t-il dit, n'est pas confrontée à "un problème de migrants mais à un problème d'immigrants". Les

immigrants s'installent à titre permanent, alors que les travailleurs migrants ne viennent dans un pays que provisoirement, a-t-il souligné.

Les ministres ont arrêté des mesures destinées à améliorer l'éducation des migrants et de leurs familles, notamment en leur dispensant un enseignement dans leur langue d'origine.

Sur ce point, M. Mulley a estimé: "Si nous éduquons les immigrants comme s'ils allaient repartir chez eux, ils vont penser que nous cherchons à les faire partir. La plupart des immigrants ne sont pas favorables à armer leurs enfants en vue d'un retour à leur village d'origine", a-t-il affirmé.

Par ailleurs, les ministres ont fixé pour tâche au comité permanent de réduire le nombre de jeunes gens originaires de pays riches, tels que la Suède et les États-Unis, venant étudier dans les universités de la Communauté, a indiqué le secrétaire d'État néerlandais aux affaires européennes, M. Alurens Jans Brinkhorst.

Le coût annuel d'un étudiant américain, pour le gouvernement belge, est de 300.000 francs belges, donne-t-on comme exemple, de source autorisée à Bruxelles.

La cogestion à portée de la main dans les grandes entreprises de la RFA?

BONN (AP) — Les salariés ouest-allemands occuperont bientôt la moitié des sièges dans les conseils de surveillance des 650 plus grandes entreprises de RFA, si un projet de loi, mis au point mardi par le gouvernement, est approuvé l'an prochain par le parlement.

Les deux partis de la coalition gouvernementale — le parti social-démocrate (SPD) et le parti libéral (FDP) — sont enfin tombés d'accord sur un projet de cogestion "mitbestimmung". Cela faisait près de six ans qu'ils en discutaient âprement: en février 1974, un projet de loi examiné par le parlement avait été torpillé par les libéraux, sensibles aux protesta-

tions des milieux de l'industrie et du commerce. Le patronat craignait alors que la cogestion ne débouche sur une dictature des syndicats et sur une paralysie au sein des entreprises.

Il reste que l'Allemagne fédérale se place à l'avant-garde de la marche vers une plus grande "démocratie industrielle".

En vertu du nouveau projet de cogestion, toutes les sociétés employant plus de 2.000 personnes devront réserver à des représentants élus des salariés la moitié des sièges au sein de leur conseil de surveillance, l'autre moitié étant réservée aux actionnaires. Cette répartition était déjà la règle dans l'industrie sidérurgique et minière

depuis 1951, mais ailleurs, le partage des sièges était d'un tiers pour les salariés et de deux tiers pour les actionnaires.

La prédominance des actionnaires sera néanmoins maintenue grâce à deux dispositions: — Le président du conseil de surveillance, qui ne peut être qu'un représentant du capital, dispose d'une foi prépondérante en cas de blocage. Cette disposition n'existait pas dans le projet de loi original.

— Parmi les représentants des salariés doit figurer au moins un cadre supérieur, désigné par ses pairs, sans intervention du collège ouvrier. De l'avis général, ce représentant des cadres basculera presque toujours dans le "camp" patro-

nal. Le patronat ouest-allemand a réagi prudemment à l'annonce de ce nouveau projet de loi. Il a qualifié les modifications apportées d'"importantes par rapport au projet initial mais toujours insuffisantes". De son côté, le syndicat des industries chimiques a déclaré que ce compromis restait "en-deça de ses espérances sur plusieurs points".

• Venant moins d'un an avant les élections de 1976, ce projet constitue un succès pour le parti libéral, qui compte de nombreux cadres parmi ses électeurs. Les grands perdants sont les puissants syndicats qui soutiennent le parti social-démocrate d'Helmut Schmidt: ce dernier avait fait de la cogestion paritaire un élément-clé de son programme de réformes sociales.

De tous les bons conseils que Seagram ait jamais prodigués aux amateurs de réceptions, voici les meilleurs.

Quand vous donnez une réception au cours de laquelle vous servez bière, vin ou spiritueux, vous espérez naturellement que vos invités s'y amusent. Mais vous désirez quand même qu'ils gardent les idées claires afin de pouvoir rentrer chez eux en toute sécurité. Les soins accordés aux préparatifs seront l'ingrédient du succès de la soirée. Voici quelques bons conseils qui rendront vos soirées agréables à tout le monde. Retenez-les bien.

1. Accompagnez toujours de nourriture les boissons à base d'alcool.

Non seulement les amuse-gueule sont-ils délicieux, mais ils ralentissent aussi le passage de l'alcool dans le sang, car c'est le taux excessif d'alcool dans le sang qui cause l'état d'ébriété. Les aliments riches en protéines, comme le fromage et la viande, sont particulièrement à recommander.

Offrez des boulettes au fromage, des trempettes au fromage, de la fondue au fromage, de la pizza au fromage ou simplement des fromages frais accompagnés de biscuits salés.

Les oeufs durs, marinés ou farcis, sont des amuse-gueule simples, peu coûteux et riches en protéines. Quant aux amuse-gueule à la viande, vous pouvez essayer les canapés au jambon ou à la saucisse, les boulettes de viande à la suédoise, le foie de poulet grillé ou les viandes froides. Si vous pouvez vous permettre davantage pensez aux tranches de boeuf ou de dinde, ou encore, aux fruits de mer comme les crevettes, la chair de homard ou de crabe, accompagnés d'une trempette.

Un plateau de carottes, céleri, chou-fleur, radis ou même de courge fraîche, charmera aussi vos invités. Servez-le accompagné d'une trempette riche en protéines comme du fromage en crème ou de la crème sure.

2. Pour encourager la modération, ayez plusieurs mesures sur votre bar.

Dans les soirées sans cérémonie, les invités préparent généralement leurs propres verres. Il serait sage d'avoir plus d'une mesure sous la main car plusieurs personnes préfèrent mesurer l'alcool à verser dans leur verre, plutôt que d'y aller à peu près.

3. Si vous servez du punch à base d'alcool, préparez-le à l'aide d'un breuvage non gazeux.

Les boissons à base d'alcool sont absorbées beaucoup plus rapidement si elles contiennent une eau gazeuse, tel le gingembre. Utilisez plutôt des jus ou du thé.

4. Ayez des boissons sans alcool à portée.

Certains de vos invités préfèrent peut-être ne pas boire d'alcool. D'autres pourraient être sous l'effet de médicaments tels les tranquillisants, les antihistaminiques, les amphétamines ou les barbituriques, et devraient éviter de consommer de l'alcool. Ayez à portée des eaux gazeuses, du café, du jus de fruit ou même un punch sans alcool.

5. Sachez mesurer votre hospitalité.

Vous pouvez mettre vos invités à l'aise sans pour autant leur servir des verres trop remplis. En temps normal, l'organisme peut absorber une consommation à base d'alcool à l'heure. Alors ne vous précipitez pas pour remplir les verres dès qu'ils sont vides. Nombreux sont ceux qui acceptent un verre par simple politesse.

6. Cessez de servir des boissons à base d'alcool environ une heure avant la fin de votre soirée.

Si vous avez bien organisé votre réception personne ne devrait avoir à dégriser. Mais c'est quand même le moment de servir quelque chose d'appétissant comme une pizza ou une quiche lorraine, et des gâteaux accompagnés de café et de crème glacée.

7. Comment aider l'invité qui boit trop.

Cherchez à le distraire en engageant la conversation. Offrez-lui à manger pour ralentir son taux d'absorption d'alcool. Arrangez-vous pour lui préparer son prochain verre vous-même et diminuez-en la quantité d'alcool. Ajoutez-y de l'eau ou un breuvage non gazeux.

Recettes

Friandises qui seront le clou de la soirée en plus de contenter vos invités.

Pâté de foie de poulet

Faire frire du foie de poulet avec des oignons dans du beurre jusqu'à ce que les oignons soient tendres et que le foie soit cuit. Trancher très fin et ajouter de la mayonnaise. Servir sur des biscuits salés.

Punch au thé

½ tasse de thé en poudre
2 pintes d'eau
1 boîte de 6 oz de jus de limette congelé, limonade congelée, jus d'ananas congelé
2 tasses de jus de canneberge
Mélanger tous les ingrédients dans un bol à punch. Juste avant de servir, ajouter des glaçons.
Donne plus d'un gallon ou 25 verres de 5 oz.

Trempette à la crème sure

1 tasse de crème sure
½ tasse de fromage bleu
1 c. à soupe d'oignon haché (en flocons)
½ c. à thé de sel
1 c. à thé de jus de citron
1 c. à thé de raifort
Persil au goût
Mélanger tous les ingrédients. Garnir de paprika.
Donne 1½ tasse.

Quiche lorraine

1½ tasse de fromage suisse râpé
8 tranches de bacon frit, émietté
1 croûte de tarte de 9 po., non cuite

3 oeufs

1 tasse de crème fraîche épaisse
½ tasse de lait
½ c. à thé de sel
¼ c. à thé de poivre
½ c. à thé de moutarde en poudre
Un soupçon de poivre de Cayenne
Chauffer le four à 375°. Saupoudrer la croûte de tarte avec le fromage râpé et le bacon. Battre le reste des ingrédients ensemble et verser sur le fromage. Faire cuire 30 minutes ou jusqu'à ce que la quiche soit ferme et légèrement brunie. Laisser refroidir. Découper comme une tarte et servir.

Oeufs marinés

Faire bouillir le nombre d'oeufs durs désiré. Les éplucher et les immerger dans une quantité égale de marinade et de jus de betterave. Réfrigérer 3 à 4 jours. Egoutter et servir avec garniture.

Boulettes à la saucisse

1 lb de viande de saucisse non cuite
3 tasses de mélange à pâte à biscuits
1 tasse de fromage cheddar râpé
Chauffer le four à 350°. Mélanger les ingrédients. Rouler le mélange en petites boules. Faire cuire 15 minutes.

Sakharov empêché d'entrer

Le procès de Kovaliev se poursuit sans l'accusé

MOSCOU (AFP) — Le procès du biologiste "dissident" soviétique Sergueï Kovaliev s'est poursuivi à Vilnius (Lituanie) sans l'accusé qui a été prié de quitter la salle du tribunal pour outrage à magistrat, apprend-on à Moscou par téléphone.

Ouvert mardi, le procès intenté contre M. Kovaliev pour "calomnies anti-soviétiques" a donné lieu chaque jour à des incidents, plusieurs dissidents dont l'académicien Andreï Sakharov, prix Nobel de la paix, ayant été empêchés d'entrer dans la salle du tribunal.

Selon un témoin, Kovaliev a protesté vivement, hier, parce que son ami, le Dr. Sakharov n'était pas autorisé à assister à son procès. Ce dernier, qui était à la porte, a crié au juge: "Ma voix doit être entendue, j'ai le droit de crier", à la suite de cet incident, le juge a fait sortir Kovaliev et a décidé de poursuivre le procès en son absence.

Kovaliev, qui risque douze ans de prison et d'exil, a annoncé qu'il ferait la grève de la faim et ne participerait plus à son procès tant que ses amis n'y seraient pas admis.

L'agence Tass, qui relate ces incidents, qualifie "les agissements" de Kovaliev de "violation de toutes les normes élémentaires de conduite devant un tribunal".

L'agence officielle soviétique ajoute que l'accusé "a non seulement manifesté son manque de respect envers les magistrats et engagé sous une forme inadmissible des altercations avec le président, mais a également injurié grossière-

ment les témoins ainsi que le public présent dans la salle".

Malgré un avertissement, poursuit Tass, Kovaliev a exigé que le tribunal autorise la présence à son procès "de ses parents, admis dans la salle, ainsi que de ses amis Tourtchine, Litvinov, Yassinovski et d'autres encore..."

"Il a déclaré que si le tribunal refusait de donner satisfaction à cette exigence, l'instruction judiciaire se poursuivrait sans sa participation personnelle poursuit l'agence. Après délibération, le tribunal a décidé de poursuivre ses audiences sans la participation de Kovaliev, tout en lui réservant le droit de revenir dans la salle... Ensuite, le tribunal est passé à l'examen des preuves à conviction. Le procès continue".

Tass ne mentionne pas la présence, parmi les amis de l'accusé, de l'académicien Andreï Sakharov, chef de file des "dissidents" soviétiques.

Les prisonniers politiques soviétiques ont observé mercredi une grève de la faim de vingt-quatre heures pour marquer en U.R.S.S. le 17ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, affirmant vingt "dissidents" soviétiques dans une déclaration remise aux correspondants occidentaux à Moscou.

Parmi les signataires de ce texte, figurent le prêtre orthodoxe "dissident" Dmitri Doudko et le physicien nucléaire Youri Orlov, privé d'emploi depuis 1973 pour avoir soutenu Andreï Sakharov.

Abonnements

LE DEVOIR

LE DEVOIR EST LE JOURNAL QUE L'ON OFFRE LE PLUS SOUVENT EN CADEAU SOUS FORME D'ABONNEMENT.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 MOIS	6 MOIS
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER:	\$50.00	\$28.00

Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les noms et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:

LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$ pour un abonnement de mois commençant le

L'abonnement est offert par:

Nom Adresse

L'abonnement sera distribué à:

Nom Adresse

Cette offre est valide jusqu'au 31 décembre 1975

Cadeaux

Seagram

Distillateurs depuis 1857



Toujours femme, défi relevé

par Renée Rowan

Toujours femme... pour certains, l'expression peut sembler rassurée. Pour d'autres, c'est synonyme d'un défi à relever.

Il s'agit d'un programme de rééducation destiné à toutes celles qui ont subi l'ablation d'un sein. Ce service, connu aux États-Unis et au Canada anglais, sous le nom de Reach to Recovery, a été créé chez nos voisins, en 1953, par Mme Terese Lasser.

Introduit ici il y a cinq ans par Mme Ellen Cohen, le programme a depuis bientôt deux ans sa contrepartie française grâce à la détermination de Mme Thérèse Dubois, elle-même une "mammectomisée".

"Si j'accepte de parler ouvertement de mon expérience, précise-t-elle, c'est uniquement dans un but d'entraide. Je ne voudrais pas que

toutes celles qui pourraient être atteintes du même mal que moi se retrouvent aussi prises au dépourvu que je l'ai été".

Au Canada, le nombre de femmes frappées par le cancer du sein va sans cesse grandissant. Les derniers chiffres autorisés indiquent qu'une femme sur quinze en est atteinte.

Quatre jours avant de partir en vacances, en juillet 1971, Thérèse Dubois se rendait compte d'une tumeur au sein, à peine grosse comme un grain de maïs. Son médecin fut intrigué : opération immédiate. "Ce n'est pas facile, souligne-t-elle, de s'y décider quand, d'autre part, on se sent en parfaite forme physique." La décision fut sage car il s'agissait d'une tumeur maligne.

Comme d'autres, elle avait une peur

incontrôlable du cancer. Elle évitait de regarder sa cicatrice : "J'en repoussais constamment l'idée dans ma tête; je ne voulais pas accepter que mon corps soit différent, mutilé. J'éprouvais des douleurs au bras, je me sentais vidée de toute force, de toute joie de vivre."

Thérèse Dubois aurait eu mille questions à poser concernant ses vêtements, le genre d'exercice à pratiquer, etc. Elle aurait voulu surtout rencontrer une autre femme qui avait vécu la même expérience qu'elle, avec qui elle aurait pu discuter de ses angoisses qui sont celles de toutes les femmes qui subissent la même opération : mon mari manifestera-t-il une certaine répulsion en m'apercevant? existera-t-il désormais une barrière entre nous? nos relations sexuelles en seront-elles affectées? me prendra-t-il en pitié ou aura-t-il honte de moi? serai-je l'épouse, la mère, la personne que j'étais avant mon opération?

"J'éprouvais, poursuit-elle, un énorme besoin de parler, pas seulement avec mon médecin ou les infirmières, mais surtout avec quelqu'un qui avait vécu cette situation et qui en connaissait tous les replis, un peu comme un obèse se sent plus à l'aise pour discuter de ses difficultés avec un ex-obèse ou un alcoolique avec un ex-alcoolique".

Ce n'est que plus tard qu'elle a appris l'existence de Reach to Recovery. Avec l'appui de son mari, elle a décidé de lancer le programme en français.

Le programme qui existe aujourd'hui dans tous les hôpitaux de langue anglaise de la métropole et dans sept hôpitaux de langue française (St-Luc, Ste-Jeanne d'Arc, Notre-Dame de l'Espérance, Sacré-Coeur, St-Michel, l'hôpital général de Ville LaSalle et Le Gardeur, à Repentigny) est destiné à répondre aux besoins psychologiques, physiologiques et esthétiques des femmes qui ont subi l'ablation d'un sein.

Quelques grands hôpitaux n'y participent pas encore, tels Notre-Dame et Maisonneuve. Des contacts ont été faits pour y implanter ce service. Il semble qu'on ait certaines réticences ou des difficultés d'ordre interne, mais tout espoir n'est pas perdu. A l'Hôtel-Dieu, le service est assuré sous une autre forme.

Les volontaires de Toujours femme ne visitent une patiente à l'hôpital qu'à la demande du médecin traitant. Elles se présentent avec une trousse

comportant un petit livret qu'elles remettent à la malade et une prothèse temporaire (fournie gratuitement par Wonder Bra) qui permet à la patiente de sortir de l'hôpital sans se trahir, ce qui est déjà énorme pour son moral.

La volontaire donne des explications et démonstrations d'exercices recommandés (sur demande du médecin), des suggestions relatives au confort du soutien-gorge, fournit des suggestions sur diverses prothèses, fait des suggestions pour les vêtements. Si la patiente en manifeste le désir, il y a discussion de problèmes personnels. Pour assurer un caractère plus intime et confidentiel, cette rencontre a lieu en dehors de la présence d'une tierce personne.

Avant de partir, la volontaire laisse son numéro de téléphone à la patiente et l'assure qu'elle sera toujours à sa disposition pour l'aider.

Une des parties les plus importantes de notre programme, souligne Mme Dubois, est l'éducation du personnel qui s'engage à soutenir et à réconforter les femmes qui ont subi une mammectomie. Ceci se fait sous forme de conférences et de démonstrations dans les écoles d'infirmières des grands hôpitaux, à l'intention des médecins traitants et résidents, des étudiants en médecine, des infirmières diplômées et des assistantes sociales. "Le manuel Toujours femme est distribué à toutes ces personnes."

Ces conférences ont pour but d'éveiller le personnel aux réactions de la patiente. On parle de l'importance des exercices, on traite de la question des maillots de bain, motif particulier d'angoisse chez les patientes, et on projette un film sur la rééducation.

Toujours femme compte actuellement sur les services de 23 bénévoles de langue française. Pour assurer une meilleure rotation dans les hôpitaux et alléger la tâche de chacune, il en faudrait davantage. Pour être éligible, il faut avoir subi depuis trois ans au moins une mammectomie; il est important, explique Mme Dubois, que les candidates aient retrouvé leur équilibre tant physique que psychologique. La période d'entraînement est de huit à dix heures. Toute personne intéressée n'a qu'à téléphoner à 481-6635.

Cet organisme a but non lucratif n'est pas un club social, tient à préciser Mme Dubois. "Nous n'avons qu'une rencontre annuelle avec notre conseiller médical, le Dr Roger Poisson, cancérologue à Saint-Luc."



Pour Thérèse Dubois, le dicton "la vie commence à 40 ans" demeure encore vrai. (Photo Alain Renaud)

48,136 en 1974

Le taux des avortements thérapeutiques augmente

OTTAWA (PC) — Le nombre d'avortements thérapeutiques pratiqués au Canada en 1974 a dépassé de 11,4% à celui de l'année précédente, selon Statistique Canada.

On a enregistré 48,136 avortements légaux dans les hôpitaux canadiens, contre 43,201 en 1973, ce qui donne une proportion de 14 avortements pour 100 naissances d'enfants vivants, contre 12,6 en 1973. L'agence précise que des statistiques incomplètes montrent par ailleurs que 4,299 résidentes du Canada ont subi des avortements légaux aux États-Unis en 1974, ce qui donne un chiffre total de 52,435 avortements thérapeutiques, soit 15,3 avortements pour 100 naissances au Canada.

C'est la Colombie-Britannique qui a enregistré le taux le plus élevé pour 1974 avec 29,2 et Terre-Neuve le plus bas, avec 1,5 avortement pour 100 naissances; au Québec: 5,3.

Les chiffres pour les autres régions sont les suivants: Ontario: 20, Alberta et le Yukon: 15, Manitoba: 8,3, Nouvelle Écosse: 8, Saskatchewan: 7,9, Territoire du Nord-ouest: 6,2, Nouveau-Brunswick: 3,8, Ile du Prince-Édouard: 2,6.

En 1973, on enregistrait 19,5 avortements pour 100 naissances aux États-Unis

et 17 en Angleterre et au Pays de Galles. Dans 15 autres pays, ces chiffres variaient de 102,3 en Hongrie à 2,2 en Tunisie.

En 1974, 259 hôpitaux canadiens, dont 27 au Québec, possédaient des comités d'avortement thérapeutique qui ont pour mission de veiller à la santé de la mère, en conformité de la loi de 1969. Ces comités existaient dans 108 hôpitaux de l'Ontario, 52 en Colombie-Britannique, 27 au Québec, 24 en Alberta, 12 en Nouvelle-Écosse et 10 dans les autres provinces et territoires du pays.

Les statistiques révèlent aussi que des femmes qui ont avorté, ce qui représente environ 85% du nombre total, 58% étaient célibataires, 31% mariées et 11% séparées, divorcées, veuves ou vivant maritalement; 31% des femmes avaient moins de 20 ans, 58% entre 20 et 34 ans et 11% plus de 35 ans.

Cinquante-sept pour cent des patientes en étaient à leur premier avortement, 14% en avaient déjà subi un ou deux, et 15% trois ou plus. Soixante-dix-neuf pour cent étaient enceintes de moins de 13 semaines au moment de l'intervention, tandis que 21% avaient dépassé ce stade de la grossesse.

Diabète, troisième cause de décès aux USA

WASHINGTON (AFP) — Le diabète est devenu la troisième principale cause de décès aux États-Unis après les maladies cardiaques et des diverses formes de cancer.

Trois cent mille Américains, selon un rapport remis au Congrès, meurent chaque année du diabète et ce chiffre, selon

les prévisions actuelles, va doubler en quinze ans; Dix millions de personnes souffrent actuellement aux États-Unis de cette maladie dont la cause n'a toujours pu être déterminée.

Une commission d'étude nationale a relevé les faits suivants:

- Les femmes risquent deux fois plus que les hommes d'être diabétiques;
- Les Américains de race blanche risquent moins (20%) de souffrir de cette maladie;
- Les diabétiques sont trois fois plus nombreux parmi les Américains les plus pauvres;
- Les risques de diabète redoublent avec l'âge et chez les personnes obèses.

Le diabète est le plus souvent défini comme une incapacité partielle de l'organisme à absorber le sucre (oxydation des hydrates de carbone ou glucides), mais son influence sur les vaisseaux sanguins et une partie du système nerveux n'a pas encore été expliquée.

Peu de progrès, depuis la découverte de l'insuline, il y a cinquante ans, ont été réalisés en vue de guérir cette maladie. Un diabétique, par exemple, risque cinquante fois plus de devenir aveugle et son espérance de vie est inférieure en moyenne de vingt-cinq ans. Il est également deux fois plus sujet aux maladies cardiaques.

Aérosols vaginaux: recommandation

OTTAWA (PC) — A partir du 1er avril prochain, tous les aérosols vaginaux porteront une indication recommandant de n'utiliser ce produit qu'une fois par jour, annonce le département de protection de la santé dans un bulletin d'information.

La boîte et le récipient proprement dits porteront également une notice indiquant que le produit n'est pas à usage interne et qu'il ne faut pas l'utiliser pendant le port d'une serviette hygiénique ou sur une peau en proie aux gerçures, irritations ou prurit.

La notice recommandera également de renoncer à l'usage du produit "dès l'apparition de toute éruption ou irritation et de consulter un médecin si celles-ci persistent ou si on constate l'apparition d'odeurs ou de sécrétions suspectes".

Ces pilules étaient retirées du marché canadien depuis 72

OTTAWA (CP) — Un porte-parole du ministère de la Santé a déclaré hier que les pilules anticonceptionnelles à base d'acétate de mégestrol retirées du marché dans certains pays d'Europe et en Australie, en raison des risques de cancer qu'elles présentent ne sont déjà plus vendues au Canada depuis 1972.

L'ingestion de doses prolongées et massives de ces médicaments a provoqué des tumeurs cancéreuses chez des chienne lors d'expériences effectuées aux États-Unis. Les expériences ont sans peine convaincu le gouvernement cana-

dien d'interdire la vente de ces médicaments.

Une dizaine de marques de pilules anticonceptionnelles contenant de l'acétate de mégestrol ont été retirées hier des comptoirs de vente dans plusieurs pays, notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suisse, dans les pays scandinaves et ceux du Bénélux, ainsi qu'en Australie. Parmi les pilules incriminées figurent: Del-Pregin, Niagestin, Menoquens, Serial 28, Volidan 21, Planovine, Comquens, Serial C, Triervonum, Oracanal.

Séance publique et câblée du CSSSMM

par Marie Laurier

Le Conseil de santé et des services sociaux de Montréal métropolitain (CSSSMM) tiendra demain une séance publique et télévisée d'information à la salle Rousselot de l'hôpital Notre-Dame, de 15 à 17 heures. Le public pourra suivre en direct les délibérations par le truchement des deux réseaux câble-vision de la métropole. Il pourra également téléphoner aux responsables en composant 527-2177 puisqu'une partie de la séance prendra la forme d'une ligne ouverte.

Le programme prévu contient trois parties: la définition du CSSSMM, son rôle et ses réalisations. Le CSSSMM a été créé en 1972, au lendemain de l'adoption de la loi 65, en vue de coordonner et de planifier les activités des 255 établissements qui assurent les services sociaux et de santé de la région de Montréal. Le Conseil opère avec un budget de \$500,000 et un personnel de 30 personnes: avocats, sociologues, infirmières, administrateurs, éducateurs, archivistes, politiciens et employés de bureau.

Le triple rôle du CSSSMM est d'animer la participation du milieu et par ricochet de recevoir les plaintes du public, de coordonner les programmes de dévelop-

pement en tenant compte de la répartition régionale des services et de planifier leur distribution.

Le CSSSMM s'efforce de sensibiliser les usagers aux différents services, tout en les intégrant aux prises de décision des établissements. On sait que les usagers éprouvent des difficultés à se situer à l'intérieur d'un conseil d'administration et face à ce problème, le CSSSMM a constitué un comité régional de perfectionnement.

Le document de travail souligne que sur le territoire de Montréal, 15 conseils locaux de services communautaires sont actuellement en opération et 50 sont prévus d'ici 1981. Le plan a été élaboré selon les normes suivantes: un CLSC pour un bassin de population de 40,000 à 50,000 personnes et il vise une participation accrue des citoyens dans l'implantation de ces nouveaux organismes.

Les réalisations du CSSSMM à l'endroit des établissements — CLSC, Centres d'accueils, hospitaliers et communautaires — se fondent principalement sur l'intégration des services de santé à l'intérieur des départements de santé communautaire rattachés à huit centres hospitaliers désignés. À ce chapitre, les programmes tendent à assurer la santé maternelle, infantile, pré-scolaire et scolaire, celle de diverses catégories de citoyens, de même que l'épidémiologie.

En janvier 1975, le CSSSMM mettait sur pied des commissions d'achats collectifs en vue d'établir une rationalisation des ressources. À titre d'exemple, mentionnons la buanderie centrale qui assurera le service de 12 hôpitaux pour une capacité de 22 millions de livres de linge par an. Cette opération sera en vigueur d'ici mai 1977. Il en ira de même des programmes de coordination des labora-

toires, des archives médicales, des cuisines et des équipements biomédicaux.

Quant aux réalisations du CSSSMM en regard du ministère des Affaires sociales, elles s'inscrivent dans des études des mécanismes de coordination régionale pour le recrutement du personnel infirmier. Nul doute que les problèmes vécus par certains hôpitaux de Montréal au cours des derniers mois viendront alimenter le débat.

Les discussions de samedi porteront aussi sur l'évaluation des ressources dans le domaine de l'enfance handicapée, du traitement et de la prévention de l'alcoolisme, des besoins des personnes âgées dont le nombre augmente de façon continue.

Le débat sera dirigé par M. Jean Morin, président du CSSSMM et M. Gilles Gaudreault, directeur général.

Une gifle qui ne vaut pas \$2,000

Dans une cour d'école, arrive la fin du semestre (juin 1973). Les esprits sont surexcités par l'approche des vacances et le jeune Angelo joue au ballon.

Une écolière reçoit par inadvertance le ballon qu'elle expédie au fond de la cour. Angelo se fâche, donne un coup de pied à sa compagne puis retourne jouer au ballon. Un professeur empoigne alors l'élève qu'il conduit dans une salle et le morigène sur l'inconduite envers une fille! "Qu'est-ce qu'on fait quand un garçon touche aux filles?" demande l'un des professeurs à ses collègues. Sur ce, Angelo se met à crier et à distribuer les coups, si bien qu'un professeur lui administre une gifle.

La maman d'Angelo, Mme B.D., tentait d'obtenir \$2,000 pour dommages corporels et souffrances subies par son pupille. Insuccess complet, le tribunal estimant qu'Angelo ne peut même pas se rappeler s'il a reçu un coup de poing ou une "claque" de la part du professeur impliqué.

Le professeur a donc, selon le juge Paul Beaudry, donné une "tape" à ce jeune qui devenait "quelque peu hystérique". "Considérant la jurisprudence en semblable matière", le tribunal rejette la plainte. Le personnel de l'école Boucher-de-la-Bruère ne reçoit aucun blâme par suite de cet incident qui valut à Angelo de méditer sur le côté chevaleresque des héros de ses bandes dessinées.

ANTINORI CHIANTI

LE VIN DANS UN PANIER ORIGINAL

Les Distilleries Schenley du Canada Ltée.

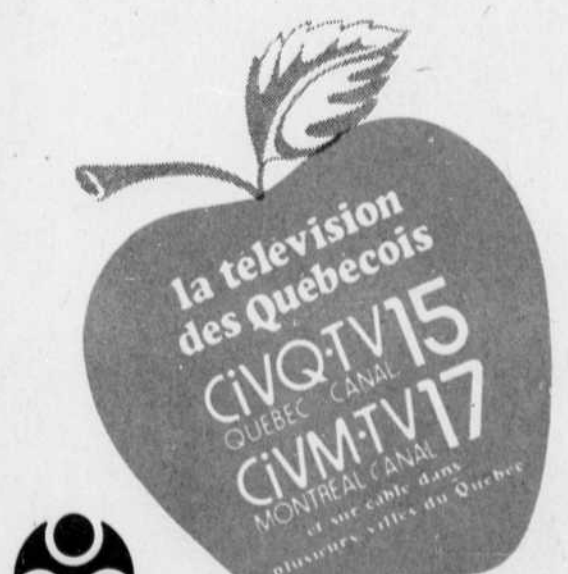


LE SOLEIL A PAS D'CHANCE

samedi, le 13 décembre à 18h30

Cet excellent film de Robert Favreau jette une lumière révélatrice sur le concours des duchesses du Carnaval de Québec.

Radio-Québec est heureux de vous présenter en première à la télévision ce film que certains critiques ont déjà qualifié de "meilleur film québécois présenté cette saison". LE SOLEIL A PAS D'CHANCE est à voir absolument.



RADIO-QUÉBEC

Une nuit blanche

Bellemare, Choquette et Roy entreprennent des négociations

QUÉBEC (par Gilles Lesage) — Les principaux tenants de ce qu'il est convenu d'appeler la "troisième force" politique au Québec ont tenu une longue réunion dans la nuit de mercredi à jeudi, la première depuis que les militants de l'Union nationale ont donné à leur chef intérimaire, il y a deux semaines, un large mandat de négociations.

En fait, la réunion qui a débuté en soirée n'a pris fin qu'à l'aube hier, et elle groupait MM. Maurice Bellemare, député unioniste de Johnson, Jérôme Choquette, député indépendant d'Outremont, et Fabien Roy, député indépendant de Beauce-Sud. Le premier était accompagné de MM. Clément Vincent et Jean-Paul Cloutier, ex-

ministres de l'Union nationale, le second de M. Michel Lincourt, et le troisième de M. Maurice Breton, président de l'association de M. Roy et dirigeant des Comités d'action politique.

Les trois hommes politiques s'étaient rencontrés à quelques reprises au cours des mois d'octobre et novembre, mais de façon officieuse; hier, il s'agissait de l'amorce de négociations officielles, qui s'annoncent longues et ardues, si l'on en juge par les quelques renseignements qui ont filtré de ce caucus.

Aucune décision ferme n'a été prise, semble-t-il, sauf celle de poursuivre les pourparlers, mais dans la discrétion et sans alerter l'opinion publique. Chose certaine, le dialogue est difficile

entre ces trois hommes de formation, de mentalité et de tempérament fort différents.

Tout en prétendant que tout est négociable, le chef intérimaire de l'Union nationale voudrait que le regroupement se fasse au sein du parti de Maurice Duplessis, que MM. Choquette et Roy ne portent pas dans leur cœur. De leur côté, ces deux derniers veulent mettre sur pied un "véhicule neuf" dans lequel l'Union nationale s'intégrerait. En d'autres termes, le véhicule est déjà là et il s'agit de l'utiliser, selon M. Bellemare, tandis qu'il reste à créer pour les deux autres, qui l'ont déjà baptisé le Parti national.

Mais de part et d'autre, la sincérité

n'est pas mise en doute, non plus que l'objectif ultime, qui est de faire face aux libéraux et au Parti québécois.

Les trois hommes ont convenu de se revoir, selon l'un des participants. Entre-temps, chacun va sa route comme bon il l'entend, l'UN poursuivant sa réorganisation en province sous l'égide de M. Vincent, MM. Roy et Choquette continuant de mûrir la création du Parti national.

Selon certains observateurs, les négociations n'auraient rien de bon pour le regroupement des forces de l'opposition, tant et si bien qu'en plus de M. Camil Samson, il y aurait finalement l'UN et le PN en face des libéraux et du PQ, lors des prochaines élections.

Wagner veut réaliser le très vieux rêve du parti conservateur

par Lise Bissonnette

QUÉBEC — La possibilité de rallier le Québec aux préférences électorales du Canada anglais, conformément au vieux rêve toujours déçu du Parti conservateur, tel est l'atout que M. Claude Wagner présentera pour offrir aux députés de cette formation, lors du congrès à la chefferie qui doit avoir lieu en février prochain.

Inaugurant une tournée québécoise devant les membres du club Rotary de Québec-est, le député fédéral de Saint-Hyacinthe a en effet insisté assez longuement sur la nécessité de corriger les "accidents historiques" qui ont rendu le PC quasi absolument étranger à la province francophone. Il déplore pour sa part qu'on ait ainsi "creusé une tranchée profonde entre le Québec et le reste du pays, chaque fois que le Canada anglophone a cru à la nécessité d'un changement de gouvernement à Ottawa".

Rappelant en particulier l'amère défaite de 1972, alors que M. Trudeau était rescapé de justesse du désaveu des provinces anglaises grâce à l'appui du Québec, M. Wagner est même allé jusqu'à laisser entendre que le Parti conservateur avait failli sombrer alors dans la "querelle de races".

A son avis, seules les vertus de M. Robert Stanfield ont pu alors parer à ce désastre. Interrogé un peu plus tard, le candidat à la succession du chef conservateur n'a pas caché qu'il croyait là-dessus posséder aussi le doigté suffisant, dont il aurait fait preuve maintes fois depuis qu'il dirige le caucus québécois du PC.

Malgré ces tensions un peu plus que linguistiques au sein du parti, M. Wagner affirme qu'il tient le même langage à Vancouver et à Québec, se présentant comme "le porte-parole des Québécois au sein de la communauté canadienne".

Contrairement à des déclarations récentes de certains de ses adversaires de la course à la chefferie, il se dit même favorable au maintien des unités francophones de l'armée en territoire majoritairement anglais. Et aussi longtemps qu'on ne lui aura pas prouvé que la sécurité est mise en danger dans le transport aérien, il appuiera la cause des contrôleurs aériens francophones.

Le candidat s'est également lancé dans une analyse des effets bénéfiques dont se

seraient privés les Québécois en refusant leurs suffrages au Parti conservateur. Il a même accordé au gouvernement de M. John Diefenbaker le crédit des "prémises d'une politique nationale de bilinguisme" et de la défense des droits des administrés francophones face à la fonction publique fédérale.

La récente victoire du Parti conservateur dans le comté montréalais d'Hoche-laga semble marquer un tournant dans le discours politique des conservateurs au Québec. M. Wagner présente maintenant le parti comme celui de la "réforme sociale et le porte-parole des faibles". Se défendant bien toutefois de vouloir transformer sa formation en "parti de classe" puisqu'il n'est pas question de "causer d'injustices à ceux que la fortune a favorisés", il voudrait au moins "corriger les injustices d'un système où l'écart entre les possédants et les pauvres va s'élargissant".

De même, il ne veut pas "construire le Canada sans et contre le syndicalisme". Il faut "nous mettre à l'écoute des ouvriers industriels, faire la paix avec les syndicats", dit-il, pour fustiger un peu plus tard les mesures anti-inflation du gouvernement Trudeau, qui mettent selon lui en péril irréversible toute chance de concordat.

L'invité du club Rotary semblait semer en terrain fertile, si l'on en juge par les questions sympathiques de l'auditoire. Il est vrai que Québec-est est le secteur où le PC a subi les déboires les moins cuisants aux dernières élections, dans la région.

Jusqu'à dimanche, M. Wagner rencontrera les députés au congrès de chefferie de la région de Québec, du Saguenay et du Bas Saint-Laurent.

La population du Canada

OTTAWA (PC) — Dans dix ans, la population du Canada sera de quelque 26,2 millions d'âmes, ce qui représentera une hausse de 22 p.c. par rapport à ce qu'elle était en 1971, année du dernier recensement, estime Statistique Canada.

Le Québec ne se sent pas menacé par le pouvoir des multinationales

par Donat Valois

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement Bourassa ne se sent ni menacé ni contraint par le pouvoir des compagnies internationales, car il estime qu'avec les autorités fédérales il a les pouvoirs requis pour autoriser ou réglementer les activités de tous les agents économiques opérant sur le territoire québécois.

Cette assurance est donnée dans un mémoire sur "les investissements au Québec", préparé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, et adopté, en septembre dernier, par le Conseil des ministres. Ce mémoire, qui en substance s'inspire de l'étude d'un comité interministériel présidé par le ministre des Travaux publics, M. William Tetley, a été rendu public, jeudi, par M. Saint-Pierre, lors d'une conférence de presse, à Québec. Cette rencontre du ministre de l'Industrie et du Commerce avec la presse avait été convoquée la veille, soit quelques minutes après que le gouvernement Bourassa eut déposé à l'Assemblée nationale le rapport du comité interministériel. Ce rapport de près de 200 pages, intitulé "Le cadre et les moyens d'une politique québécoise concernant les investissements étrangers", est le résultat d'une étude entreprise en 1972, qui a conduit le comité présidé par M. Tetley à fixer au gouvernement les deux objectifs majeurs suivants: intégrer l'entreprise étrangère à l'économie québécoise et développer le secteur autochtone.

Ces deux objectifs, même si certains reprochent à M. Saint-Pierre d'avoir amputé de plusieurs de ces recommandations le rapport Tetley avant qu'il ne soit publié dans sa forme définitive, sont toutefois retenus dans son mémoire "les investissements au Québec".

Pour M. Saint-Pierre, cette assurance incite le Québec à maintenir sa politique de porte ouverte aux capitaux étrangers, les "règles du jeu" existant dans les secteurs où la présence étrangère peut être à l'encontre des intérêts culturels, économiques et sociaux des Québécois, notam-



Guy Saint-Pierre

ment ceux qui sont de langue française. Cela étant, le ministre affirme que "le gouvernement pense que les avantages d'une politique ouverte, coopérative et non-discriminatoire envers les investissements étrangers l'emportent de loin sur les désavantages".

De plus, le gouvernement ne croit pas que le Québec pourra arriver à une économie dynamique et efficace, ni à une augmentation du nombre de cadres francophones qualifiés à tous les niveaux au moyen d'une politique "qui découragerait les investisseurs et tendrait à refuser l'économie québécoise sur elle-même".

D'autre part, l'assurance du gouvernement repose aussi sur le fait qu'il accepte de prendre la responsabilité de guider et de contrôler les activités de tous les investisseurs — étrangers comme domestiques —, en collaboration avec "l'action des

syndicats et des groupements de consommateurs, pour s'assurer que toutes les firmes industrielles et commerciales travaillent en respectant les règles du jeu qui ont été établies, afin d'assurer la réalisation des aspirations sociales et culturelles de la population du Québec".

Quant à cette politique de "porte ouverte", M. Saint-Pierre estime qu'elle a permis au Québec, avec son marché de six millions de personnes, de bénéficier pratiquement sans retard des progrès techniques et des innovations dans les produits, les services et les techniques. En plus, ajoute-t-il, elle a fourni aux Québécois un marché, un forum et des standards pour le développement de leurs propres connaissances, de leurs idées et de leurs produits.

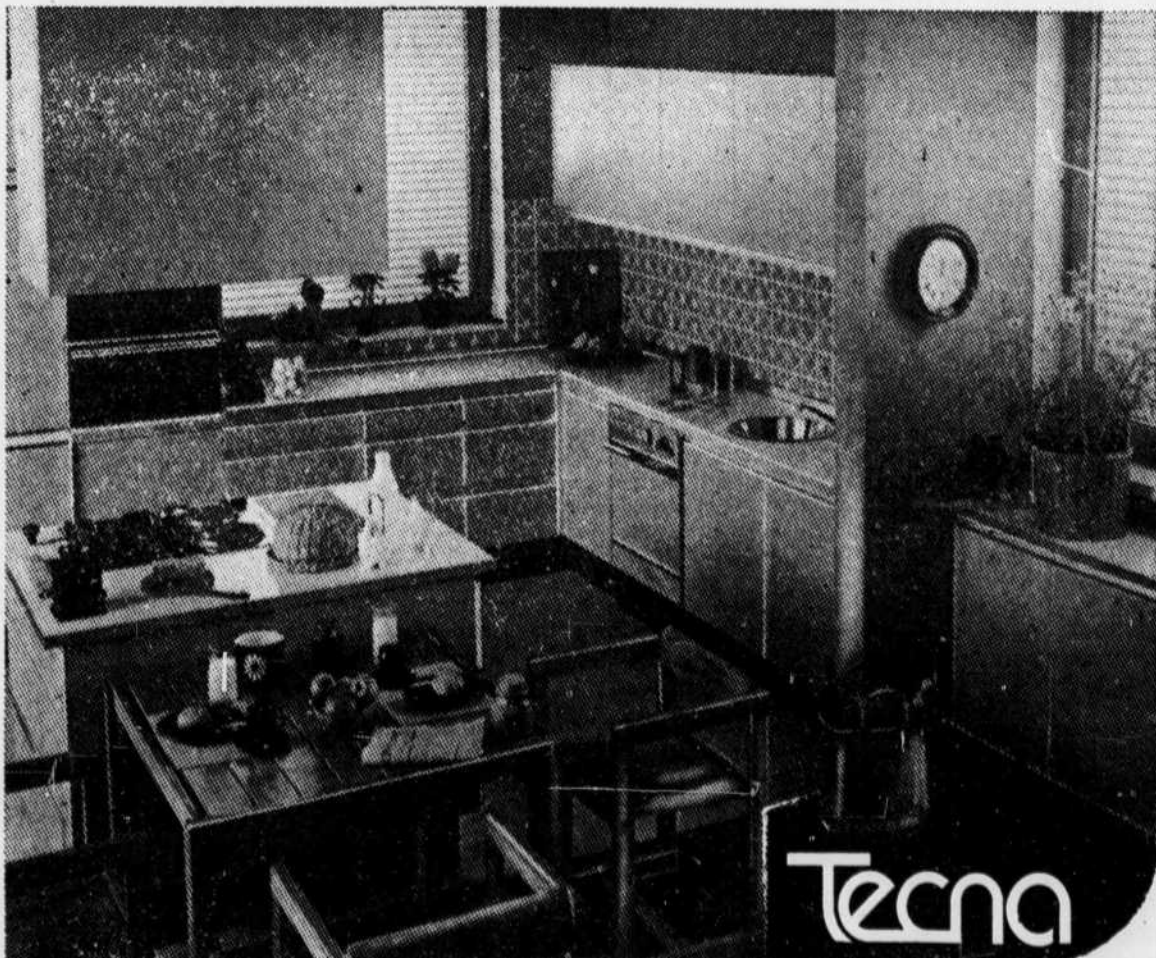
Le ministre reconnaît que la population est de plus en plus consciente que la prospérité économique, même si elle est imputable en bonne partie aux capitaux étrangers, ne profite pas équitablement à tous ceux qui y ont contribué. Toutefois, M. Saint-Pierre affirme que le gouvernement est d'avis que plusieurs des critiques sur les investissements étrangers sont basées sur une "méconnaissance de la conduite et des buts des firmes internationales".

D'ailleurs, soutient le ministre, la majorité des critiques valables le sont également si on les applique aux capitaux intérieurs, soit canadiens, soit québécois.

"Il s'agit en réalité, dit-il, d'une question de dimension plus que d'une question d'emplacement du siège social."

Quant aux règles du jeu, M. Saint-Pierre note qu'elles sont nécessaires car, "si le gouvernement ne veut pas faire de distinction a priori entre des types de capitaux qui se différencient essentiellement par leur provenance, il entend faire preuve de plus de sévérité à l'égard de ceux qui, contrairement aux ententes clairement formulées, ne respecteraient pas les aspirations de leur pays d'accueil."

La maîtrise du détail, la précision dans la construction, un service après-vente unique font de cuisine TECNA le seul vrai spécialiste du meuble contemporain.



Tecna

Tecna
TECHNIQUE INTERNATIONALE DU MEUBLE

1215, rue Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval

Direction: pont Pie-IX, sortie boul. Ltee (3e sortie) à droite jusqu'au bout, puis à gauche jusqu'à Tellier.

Lundi, mardi, mercredi de 9h à 17h. Jeudi et vendredi de 9h à 21h. Samedi de 9h à 17h.

326-9540

Buveurs de blanc... le voilà votre Brandy!

Et voilà votre mélange. Blancola

1 1/4 oz de brandy blanc
Mont Blanc
1 tranche de limette
glaçons
3 à 5 oz d'eau gazeuse
citronnée



Il n'existe qu'un seul brandy blanc... Mont Blanc! Il est si pur et si vieux avec tant de soins que vous pouvez le déguster nature, dans un verre à cognac bien au chaud ou au creux de la main. Mais avant tout, Mont Blanc se mélange comme un blanc. Jus de fruits, eaux gazeuses, sirops... tout ce qui se mélange avec du blanc, se mélange parfaitement avec Mont Blanc. A votre goût. Vous verrez comme Mont Blanc vous remonte un mélange.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

Dans le coma depuis 21 ans

LONS-LE-SAUNIER (AFP) — Dans un petit appartement de la résidence Richebourg à Lons-le-Saunier, un homme de 39 ans, M. Paul Balay, entre ce matin dans sa 21^{ème} année de coma.

Allongé sur un lit, nourri à la sonde, il ne vit plus que par la mobilité de son regard et le faible souffle d'une respiration entretenue par une trachéotomie. Auprès de lui, sans cesse, veille sa mère dont l'abnégation n'a d'égale que l'espoir en un miracle de la science ou un miracle tout court qui rendra une vie normale à son fils.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1955, Paul Balay, apprenti-mécanicien alors âgé

de 19 ans, sortait d'un bal à Montmorot (Jura) en compagnie de deux camarades, lorsqu'une voiture faucha le petit groupe. L'un des jeunes gens fut tué, et les deux autres grièvement blessés, notamment Paul Balay, qui était atteint d'une lésion au cerveau. Transporté dans le coma à l'hôpital de Lons-le-Saunier, il n'a, depuis cette date, jamais repris connaissance.

Durant les quatre premières années qui suivirent l'accident, le jeune homme fut l'objet, au centre hospitalier du chef-lieu du Jura, de soins attentifs mais impuissants à lui rendre conscience. Puis en 1960, sa mère, qui n'avait jamais quitté

son chevet, l'installa chez elle où depuis plus de 15 ans, il continue de mener, sous surveillance médicale régulière, une vie exclusivement végétative.

Non à l'enthanasie

Profondément croyante, Mme Balay a entrepris plusieurs fois le pèlerinage à Lourdes. Son espoir en une problématique guérison ne fléchit pas plus que la vigilante tendresse dont elle entoure le corps inanimé de son fils.

Extrêmement discrète malgré l'admiration unanime dont elle est l'objet à Lons-le-Saunier, elle a consenti il y a quelques semaines à sortir de sa réserve pour exprimer une opinion à propos de l'affaire Quinlan, cette jeune Américaine plongée depuis huit mois dans un "coma dépassé" et dont les parents adoptifs désiraient obtenir de la justice le droit d'abréger ses souffrances par la mort.

"Ils demandent peut-être cela, dit Mme Balay, parce qu'ils n'ont pas de liens de sang avec la petite. Mon existence, a-t-elle ajouté, n'est bien sûr pas toujours drôle. Mais est-ce une raison pour que j'abandonne mon fils. S'il avait dû mourir, Dieu l'aurait déjà rappelé à lui. Ou alors il l'aurait déjà supprimé l'homme aussitôt qu'il est malade".

Vendredi matin, cette mère admirable entama, sans regret ni faiblesse, auprès du lit où git son fils devenu un mort-vivant, son 7.305^{ème} jour de veille.

La rentabilité de l'ADAC

OTTAWA (PC) — Le service ADAC sera rentable entre Ottawa et Montréal avec le Dash-7, a déclaré devant la commission sénatoriale des finances un haut fonctionnaire au ministère des Transports, Malcolm Armstrong. C'est ce qui ressort, a-t-il précisé, d'une étude qui a été faite à ce sujet à ce ministère. Le Dash-7 sera un avion qui pourra transporter 48 passagers. L'avion utilisé présentement pour le service ADAC entre Ottawa et Montréal ne peut recevoir que 11 passagers. Le service actuel n'est pas rentable. La perte est de \$3 par passager.

aux quatre coins du monde

Les aérosols pourraient être désarmés

WASHINGTON (AP) — Un rapport de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) diffusé jeudi, estime qu'on pourrait remplacer le fréon utilisé dans les bombes aérosols par d'autres produits si c'était nécessaire pour protéger l'atmosphère de la Terre.

Les savants soupçonnent les fluorocarbones — dont le fréon fait partie — de détruire l'ozone de l'atmosphère, ce qui laisserait alors filtrer beaucoup plus de rayons ultra-violet cancérogènes.

Le fréon est utilisé surtout en cosmétologie et pour la réfrigération. Pour le moment, des spécialistes s'efforcent de déterminer s'il constitue un danger réel. Mercredi, la commission des travaux publics du sénat a décidé à l'unanimité que l'EPA aurait le pouvoir d'interdire certains produits propulseurs si c'était nécessaire, c'est-à-dire s'ils risquaient à la longue de réduire la couche d'ozone. Mais une telle décision risque d'avoir de sérieuses conséquences économiques pour les industries produisant ces propulseurs ou les utilisant.

Forcées de vivre sans soleil

TULSA, Oklahoma (AP) — Deux sœurs-Terri Addington, aujourd'hui âgées de 12 ans, et Lisa, 10 ans — sont condamnées à vivre jusqu'à la fin de leurs jours à l'abri des rayons de soleil, sous peine de mort. Leurs organismes ne peuvent tolérer les rayons ultra-violet qui provoquent des tumeurs de la peau.

Il n'existe pas de remède connu à cette maladie rare — la xeroderma pigmentosa — et les personnes qui en sont atteintes, selon des observations faites sur la cinquantaine de cas jusqu'ici enregistrés, n'ont une espérance de vie que de quinze ans au maximum.

Le seul traitement que nous connaissions, c'est d'éviter absolument les rayons de soleil et d'opérer fréquemment pour extirper les tumeurs de la peau au fur et à mesure qu'elles apparaissent", déclare le dermatologue qui les soigne, le Dr Peter Dossert.

A la déjà retiré plus de 200 tumeurs à Terri, la plupart sur son visage, son cou et ses bras. L'une de ces tumeurs avait la grosseur d'un poing. Lisa, parce qu'elle est plus jeune, est dans un état moins grave.

New York couvert d'ordures

NEW YORK (AFP) — La grève des employés des entreprises privées de ramassage des ordures provenant des sociétés commerciales de New York, qui en est maintenant à son 11^{ème} jour, risque d'avoir de graves conséquences pour la santé publique et de provoquer des incendies.

Les ordures ménagères accumulées dans les quartiers commerciaux, devant les restaurants et les grands hôtels atteignent maintenant plus de 55.000 tonnes selon M. Martin Lang, commissaire par intérim du service d'hygiène de la municipalité. Sous l'effet de la pluie, les cartons et sacs en plastique commencent à éclater et leur contenu à se répandre sur les trottoirs, dégageant des odeurs de plus en plus difficiles à supporter. Seuls les rats qui pullulent dans le bas de Manhattan, dans les ghettos de Brooklyn et de Bronx semblent y trouver leur compte. Dans certaines rues, notamment dans Chinatown, mais aussi dans les quartiers chics avoisinant Central Park, la circulation est devenue pratiquement impossible pour les piétons.

Le danger le plus grand est provoqué par les accumulations de sacs d'ordures sur les terrasses des gratte-ciel où cinq incendies ont éclaté dans la journée de mercredi.

Une mort qui scandalise

LONDRES (AFP) — La mort mercredi d'une fillette de cinq mois qui avait été refusée dans les services d'urgence de deux hôpitaux londoniens en raison de la grève des médecins a suscité une émotion considérable en Grande-Bretagne.

Toute la presse du soir a publié en première page la photo de la mère de l'enfant qui accuse les médecins grévistes d'avoir tué son bébé. Mme Christina Bhela a raconté que l'ambulance qui transportait l'enfant malade avait tenté de le faire admettre dans deux services d'urgence différents mais qu'en raison de la grève qui paralysait depuis près de quinze jours les hôpitaux britanniques, cette admission avait été refusée. Le bébé était mort en arrivant dans la troisième hôpital.

Les autorités des divers hôpitaux concernés ont immédiatement annoncé l'ouverture d'une enquête, de même que le service régional d'hospitalisation de Londres-Nord.

au fil des mots

1- Je suis malade (air connu)

par Louis-Paul Béguin

Malade d'entendre dire que le théâtre en dialecte anglo-américain-mitigé - de français - de l'Est - de - Montréal est le seul théâtre représentatif de notre Québec. Le seul? Pourquoi? Je suis malade, tanné, fatigué, d'entendre dire par les mêmes partisans du "français local" que le français est la "langue d'un autre pays". Malade de voir que le malentendu continue malgré nos efforts de francisation, de normalisation, malgré le fait que les Québécois vont en France, en Belgique, sont compris là-bas et que les contacts de plus en plus nombreux sont la preuve que nous parlons, des deux côtés de l'Atlantique, la même langue, depuis toujours. Les différences n'empêchent pas de communiquer, elles sont minimes, compréhensibles.

Je suis malade aussi de n'avoir à regarder que du cinéma porno, sacrant, patoisant, servi comme cinéma du Québec, où pourtant les gens décents, travailleurs et sérieux ne manquent

pas. Qu'on montre au moins les deux côtés de la médaille. Mais non, il faut mettre des sous-titres aux films, que voulez-vous! Les jeunes, qui par milliers s'en vont en France chaque année, n'ont pas besoin de sous-titres pour se faire comprendre des gens là-bas, croyez-moi, j'en reviens.

Ne trouvez-vous pas que l'on pourrait montrer le Québec tel qu'il est, selon sa majorité, la silencieuse, soit, mais tout de même? Quel genre de publicité est-ce qui nous montre à l'étranger parlant patois, tourmentés, dans l'eau trouble des passions, sans indulgence aucune, et par là même sans vérité? Nous sommes "plus et moins que ce fatras de sexe, violence et vulgarité. A l'aide, gens du Québec, je m'effondre!"

Je veux de l'air frais, de la gentillesse, de la politesse. Au secours, je meurs.

Je laisse la parole aux lecteurs: qu'ils m'écrivent.

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

ARMOIRE À SEAUX primitive
Couleur et étagère d'origine.
Prix: \$500.
1015 Boul. Richelieu
Richelieu
Tél. 658-8336 13-12-75

CHALET À LOUER

STE-AGATHE luxueux Suisses, chauffés, couche 6, foyer pierre, tapis mur à mur, près pentes. Libres: du 19 décembre au 11 janvier. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 23-12-75

MAISON DE CAMPAGNE meublée rustique, mi-chemin entre Montréal-Québec. A 2 milles route 20. Sports: raquette, ski de fond. A 20 milles pentes de ski. Prix spéciaux location période des Fêtes. Tél: 655-4003 15-12-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE

Un organisme à but non lucratif travaillant dans le domaine de la linguistique requiert les services d'une secrétaire bilingue.

La candidate devra posséder quelques années d'expérience pertinente; avoir une maîtrise parfaite de la langue française et une très bonne connaissance de la langue anglaise. Elle devra également avoir de l'initiative, le sens des responsabilités ainsi qu'une certaine maturité.

— Avantages sociaux — Salaire à discuter.

Appeliez à: 844-2691 16-12-75

CHAMBRES À LOUER

OUTREMENT semi-meublée, privilège cuisine, personne calme et responsable. Inf. après 18 heures 271-7177 15-12-75

COLLECTIONS À VENDRE

COLLECTION PRIVÉE de gravures anciennes et de vieilles cartes du Québec à vendre. Tél: 849-2986 après 5 heures 15-12-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 15-12-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 ou 747-1782. J.N.O.

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

MEME CONSTRUCTION (1964) L.T.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf, garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

CURVED SPACE

Meubles de forme libre

Recherche du personnel pour:

- Gérance
- Vente avec expérience

Temps plein - temps partiel

Rens:

12,075 Boul. Laurentien

Cartierville, 13-12-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE ENTHOUSIASTE POUR BUREAU ENTREPRENANT

Notre entreprise n'est pas grande, mais elle est bien connue. En fait elle est célèbre dans tout le Canada. Nous avons constamment affaire aux personnalités les plus connues du Canada et ne savons jamais qui est à l'autre bout du fil lorsque sonne le téléphone.

Notre domaine d'activités est fort diversifié, mais touche principalement au marketing et à la publicité.

Nous recherchons une secrétaire bilingue (nous devons bien bilingue) pour notre bureau situé au centre-ville. La candidate doit être de bonne présentation, intelligente, consciencieuse, excellente dactylo et dictaphoniste (dans les deux langues); elle doit être douée d'esprit d'initiative et pouvoir travailler toute seule. Bien que ce poste implique de répondre au téléphone, il ne s'agit pas d'un simple emploi de réceptionniste; en effet, nous recherchons quelqu'un qui soit capable de répondre intelligemment aux questions de ses interlocuteurs.

Nous n'avons pas souvent besoin d'une "employée à tout faire", mais lorsque ce besoin se présente, il nous faut quelqu'un qui soit disposé à nous épauler de gaieté de cœur au lieu de considérer son travail comme une corvée. Nous recherchons une personne à l'esprit ouvert et aux aptitudes prometteuses — sans nécessairement avoir une longue expérience.

Si vous vous croyez qualifiée, veuillez nous écrire une lettre pour nous convaincre que vous pouvez faire partie de notre équipe.

Écrivez (pas seulement) un simple curriculum vitae et numéro de téléphone, mais une lettre bien détaillée à:

DOSSIER 296,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal

15-12-75

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMENT: haut de duplex, très grand 8 pièces, très clair, face au parc Outremont, équipé, chauffé, eau chaude, fourna, stationnement extérieur. Libre immédiatement. \$450. Tél: 272-9211 23-12-75

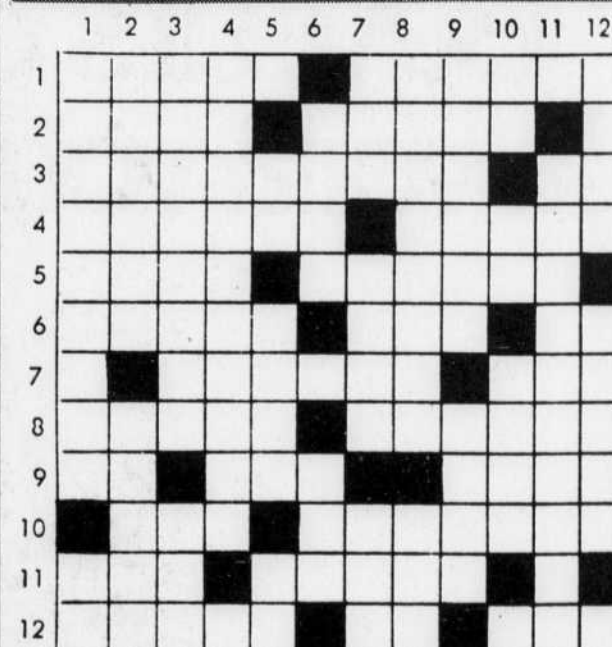
PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b. p.n. L. es lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure: 361 rue Guizot. Tél: 388-2952 15-12-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Lèvre supérieure, chez les mammifères. — Jouer de la flûte.
- 2—Enrêlé. — Etoffe à relief changeant.
- 3—Chose nouvelle — Bérilium.
- 4—Selon les formes prescrites. — Affection vive.
- 5—Qui exprime le contentement de soi. — Plante de montagne.
- 6—Anneaux de cordage. — Personne sotte. — Notre-Dame.
- 7—Marteau du tailleur de pierre. — Poème lyrique.
- 8—Garnir un voilier, un mât, de ses voiles, poulies, cordages, etc. — Supporte tout le poids du véhicule.
- 9—Interjection. — Nouveau. — Inscription sur la croix de Jésus.
- 10—Selle d'une bête de somme. — Qui se transforme aisément en vapeur.
- 11—Cadeau. — Recouvre la partie inférieure de l'ouverture d'une porte.
- 12—Personne qu'on tient comme gage. — Préfixe privatif. — Orient.

Verticalement

- 1—Aviateur américain qui réussit le premier la liaison aérienne sans escale New-York à Paris en 1927. — Note de la gamme.
- 2—Confesseur. — Appareil capable d'agir de façon automatique pour une fonction donnée.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

confédération des loisirs du québec

La C.L.Q. recherche un

ANIMATEUR

L'EMPLOYEUR est un organisme privé à but non lucratif qui regroupe une trentaine d'associations culturelles en vue de promouvoir la pratique du loisir et de développer l'expression de la culture québécoise.

FONCTIONS:

Sous la responsabilité du Directeur du Service, l'animateur joue un rôle d'agent de développement auprès des organismes membres en ce qui a trait à la planification des programmes d'activités, l'organisation du travail et la coordination de projets.

Il a également pour fonctions l'organisation et la coordination de certains projets à caractère culturel et récréatif pilotés par la C.L.Q. en collaboration avec ses organismes.

Le candidat choisi devra avoir une expérience pertinente aux fonctions décrites et posséder un diplôme universitaire de 1^{er} cycle. Il doit manifester des aptitudes au travail en équipe et avoir fait preuve d'autonomie et d'initiative dans ses fonctions antérieures.

Une connaissance des structures dans les domaines du loisir ou des activités culturelles sera sérieusement considérée.

Les conditions de travail sont soumises à la convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 1976 et comportent un programme intéressant de bénéfices sociaux. Le salaire se situe entre \$10,010 et \$14,300.

Les bureaux sont situés à Montréal mais l'animateur devra se déplacer occasionnellement en province.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au directeur général avant le 9 janvier 1976, à

CONFÉDÉRATION DES LOISIRS DU QUÉBEC

1415 est, rue Jarry

Suite 213

MONTREAL

Toutes les offres de services seront traitées confidentiellement. Indiquez sur l'enveloppe "CONCOURS A.02.76".

confédération des loisirs du québec

La C.L.Q. recherche un

DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ANIMATION

L'EMPLOYEUR est un organisme à but non lucratif qui regroupe une trentaine d'associations culturelles en vue de promouvoir la pratique du loisir et de développer l'expression de la culture québécoise.

FONCTIONS:

Le Directeur du Service de l'animation devra coordonner les programmes d'animation. Il dirigera une petite équipe d'animateurs dont les fonctions sont d'assurer des services de gestion, d'animation et d'organisation auprès des organismes membres de la C.L.Q. et de travailler à réaliser des projets et activités inter-organismes.

Sa fonction de cadre en fera un conseiller immédiat auprès de la direction générale et l'amènera à participer étroitement à la gestion des programmes de la C.L.Q.

EXIGENCES:

Le candidat choisi devra avoir acquis une bonne expérience de l'animation et de la gestion de programmes dans le cadre d'organismes de services ou d'éducation et posséder un diplôme universitaire de 1^{er} cycle (ou l'équivalent).

Une connaissance des structures dans les domaines du loisir ou des activités culturelles sera sérieusement considérée. Les conditions de travail sont soumises à la convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 1976 et comportent un programme intéressant de bénéfices sociaux. Le salaire se situe entre \$11,726 et \$17,226.

Les bureaux sont situés à Montréal mais le Directeur du Service de l'animation devra se déplacer occasionnellement en province.

ENTRÉE EN FONCTION EN JANVIER 1976

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au directeur général avant le 5 janvier 1976, à

LA CONFÉDÉRATION DES LOISIRS DU QUÉBEC

1415 est, rue Jarry, suite 213

MONTREAL, QUÉ.

Toutes les offres de services seront traitées confidentiellement. Indiquez sur l'enveloppe "CONCOURS A.01.76".

CONSEILLERS JURIDIQUES

Une corporation fédérale de la Couronne située à Ottawa recherche deux Conseillers juridiques pour son service légal; un conseiller devra avoir de l'entraînement en Droit civil et l'autre conseiller de l'entraînement en Droit commercial.

Pour les deux postes la préférence sera donnée aux candidats qui possèdent une certaine habileté à travailler en anglais et en français et qui ont au moins deux années d'expérience en Droit commercial.

Bénéfices marginaux usuels ainsi que les frais de déménagement à Ottawa seront remboursés.

La Corporation est fondée en vue de faciliter et de développer le commerce extérieur par moyens d'assurance, garanties, prêts et autres facilités financières.

Faire parvenir un résumé avec détails de l'expérience, qualifications et salaire demandé à:

DOSSIER 2588

Le Devoir,

C.P. 6033,

Montréal, Qué.

INSTITUT DOREA INC.

Centre d'accueil pour jeunes de 8 à 18 ans qualifiés de "déficients légers et moyens" recherche les services d'un ou d'une:

PSYCHOLOGUE

- Si tu veux participer à l'invention d'un milieu thérapeutique;
- Si tu as le goût et des habiletés réelles à travailler avec les enfants;
- Si tu es quelque peu familier avec la psychométrie infantile;
- Si tu n'as pas une conception "autoritaire" de ton rôle comme professionnel;
- Si tu ne crains pas de te dépayser un peu.

Téléphonez-nous vite pour renseignements et rendez-vous, avant le 18 décembre 1975, à:

Pierre Ménard,
Directeur des services professionnels,
INSTITUT DOREA INC.,
Franklin Centre,
Cité Huntingdon, Qué.
(514) 827-2551

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur candidature au poste de directeur général adjoint de l'Association des hôpitaux du Canada. Le titulaire de ce poste succède au directeur général actuel à son départ en retraite en 1977.

Les objectifs de l'Association sont les suivants:

- Représentation des hôpitaux à l'échelon fédéral
- Recherche, formation du personnel des services de santé
- Publication de revues périodiques et de manuels.

Les postulants devront avoir acquis une expérience étendue dans le domaine de la santé, à titre de cadre supérieur, posséder de solides connaissances en matière de gestion financière et être capables de déterminer et de diriger les activités des services de l'Association.

Le bilinguisme est souhaitable, mais les candidats unilingues qui se sentent capables de pouvoir communiquer dans les deux langues lors de la prise en charge des fonctions du directeur général seront également considérés.

Salaire proportionnel aux qualifications et à l'expérience.

Adresser votre dossier de candidature, confidentiellement, au directeur général

Association des hôpitaux du Canada
25 Imperial Street
Toronto, Ont.
M5P 1C1



Patricia: "sous menace de mort"

SAN FRANCISCO (AFP) — Le système de défense de Patricia Hearst consista à dire qu'elle a agi "sous menace de mort".

Le principal avocat de la fille du magnat de la presse dont l'enlèvement et les pérégrinations clandestines ont défrayé la chronique pendant plus d'un an, a annoncé, jeudi, au cours d'une audition préliminaire du tribunal de San Francisco que son système de défense consisterait à dire: "Quelqu'un a placé une arme à feu contre ma tête et j'ai fait ce que l'on m'a dit de faire."

Le procès proprement dit s'ouvrira en principe le 26 janvier. Patricia est inculpée de participation à l'attaque d'une banque, en avril 1974, six mois après son enlèvement par un commando de l'Armée de libération sioniste (SLA).

Le défenseur, M. Lee Bailey, l'un des maîtres du barreau américain les plus connus et spécialiste des affaires criminelles, a précisé qu'il ne plaiderait pas la "défiance mentale". Il a cependant ajouté que si l'accusation se trouvait en mesure d'apporter des preuves de la participation volontaire de l'accusée à l'agression de la banque, il soulèverait le problème d'un "lavage du cerveau" subi par Patricia pendant sa séquestration.

L'accusée, pâle et amaigrie, était présente. Elle a échangé quelques mots avec ses parents et sa sœur Anne qui se trouvaient dans la salle d'audience. C'était sa première apparition devant le tribunal depuis le 10 novembre quand elle refusa de dire si elle plaiderait coupable ou non. A l'époque, ses avocats avaient déclaré qu'elle était incapable de choisir un système de défense en raison de son état mental.

Amiantose: les USA envisagent une norme dix fois plus sévère

par Gilles Provost

Les découvertes les plus récentes sur l'effet cancérogène des fibres d'amiant sont tellement alarmantes que le ministère américain du Travail a récemment proposé un projet de règlement qui limiterait à seulement 0,5 fibre par centimètre cube la quantité moyenne d'amiant permise dans le milieu de travail pendant une journée de huit heures.

Cette norme est dix fois plus sévère que celle qui entrera en vigueur au Québec dans trois ans et qui permettra jusqu'à 5 fibres par centimètre cube en moyenne. Selon le nouveau projet de règlement américain, cette quantité de 0,5 fibre par centimètre cube ne devrait pas être une moyenne quotidienne tolérable mais plutôt un plafond absolu qu'aucun employé ne devrait dépasser pendant plus d'un quart d'heure.

En 1968, l'Administration de sécurité et d'hygiène industrielle des États-Unis (OSHA) permettait jusqu'à 12 fibres par centimètre cube ou encore 2 millions de particules de poussières par pied cube. Or, cette norme a été resserrée à deux reprises depuis lors.

Pourtant, l'Association des mines d'amiant du Québec, dans son mémoire au comité d'étude sur les dangers de l'amiant, affirmait encore hier que la norme québécoise de 1976 devrait être de 2 ou 4 millions de particules par pied cube, c'est-à-dire la norme en vigueur aux États-Unis en 1968.

Cette association base son argumentation sur le fait que l'amiant chrysotile produite au Québec est moins nocive que les autres variétés utilisées ailleurs et sur le fait que la technologie actuelle ne permet pas de réduire beaucoup la quantité de poussières dans une mine qui produit des milliers de tonnes par jour.

Evidemment, l'Association des mines d'amiant n'est pas d'accord avec la norme proposée par le ministère du Travail américain: "Cette norme, affirme-t-elle péremptoirement, sera sûrement rejetée parce qu'irréaliste, non scientifique et inapplicable."

De toute façon, les autorités américaines en la matière affirment, pour justifier

Enseignement

Garneau évoque déjà la possibilité d'un décret

par Lise Bissonnette

QUÉBEC — Pour la première fois depuis l'ouverture des négociations dans le secteur de l'enseignement, le ministre de l'Éducation a laissé planer hier la menace d'une "loi décrétant les conditions de travail des travailleurs de l'éducation".

Même enveloppée de voiles et de précautions oratoires, cette intention pourrait se concrétiser rapidement puisque M. Garneau a exprimé l'espoir de voir "l'essentiel du litige réglé avant Noël". Pour réitérer ainsi le décret qui frappait les enseignants en 1972, le gouvernement invoquerait "la désorganisation du monde scolaire" due selon lui aux mouvements de harcèlement des enseignants. Il ne la tolérera pas "encore longtemps", a affirmé hier M. Garneau à l'Assemblée nationale.

Le ministre de l'Éducation a fait ces affirmations à la toute fin de son discours de réplique à une motion de censure du Parti québécois qui blâmait le gouvernement "d'avoir négligé de prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation déplorable de l'éducation au Québec."

Présentée par le député de Lafontaine et critiquée de l'opposition en matière d'éducation, M. Marcel Léger, la motion a donné lieu à un débat qui avait beaucoup moins l'allure d'une discussion sur la qualité de l'enseignement au Québec que d'une négociation sur la place publique, en l'occurrence plutôt déserte hier, de l'Assemblée nationale.

M. Léger accusait le gouvernement de refuser de mettre en question substantiellement ses normes administratives, ratios et quotas, dans les offres déposées à la table de négociations. Reprenant l'essentiel des griefs déjà connus de la CEQ, il dénonçait l'augmentation de la charge de travail des enseignants et le régime de sécurité d'emploi mobile" proposé aux travailleurs de l'enseignement.

Le ministre de l'Éducation et des Finances a répliqué par une longue exégèse de ses offres, assortie de tableaux complexes, où n'apparaissait nulle part une possibilité de les modifier, du moins pour le moment. Accusant les syndicats d'enseignants d'avoir déposé des offres si farfelues que même les syndicats les récuseraient s'ils en connaissaient vraiment la teneur, M. Garneau a tenté d'en dresser un tableau assez saisissant.

Les demandes syndicales, selon lui, impliqueraient l'engagement de 50,000 professeurs de plus, la construction de 500 à 800 nouvelles écoles. Il accuse de plus les enseignants de réclamer une tâche de quinze heures par semaine.

En simplifiant ainsi de façon aussi rapide la proposition syndicale, M. Garneau semble espérer que cesse le soutien que plusieurs comités d'écoles et de parents ont accordé aux enseignants.

S'il a fait allusion hier à ce soutien dans son discours, il n'a cependant pas répondu à M. Léger qui évoquait longuement les défections au sein de la partie patronale dans le secteur de l'enseignement, qui réunit à la même table le gouvernement et les commissions scolaires. Jusqu'à maintenant près d'une vingtaine de commissions ont demandé au gouvernement de revoir ses offres, et des associations de cadres scolaires en ont fait autant.

M. Garneau continuait pour sa part indistinctement à parler du gouvernement "et de ses partenaires". Il verrait d'ail-

leurs très bien que ces derniers sévissent à l'égard des syndicats qui multiplient les mesures de harcèlement et dont certains ont commencé à tenir des journées d'études.

"Le gouvernement et ses partenaires avaient, et ont encore, trois instruments

pour faire face à de telles situations, a déclaré le ministre en concluant son intervention. Ils peuvent faire appel aux pouvoirs judiciaires pour demander des injonctions; le gouvernement peut aussi passer par le pouvoir législatif et par une loi décrétant les conditions de travail des

travailleurs de l'éducation; le gouvernement et ses partenaires peuvent enfin tout mettre en œuvre pour inviter la partie syndicale à négocier."

Tout en disant préférer pour sa part la troisième solution, il a alors exprimé sa préférence pour un règlement "dans des

délais relativement courts".

La Chambre reprenait le débat jusqu'en fin de soirée hier et la députation libérale largement majoritaire, même clausurée, s'apprêtait évidemment à rejeter la motion de censure de l'opposition.

Le gallon d'essence à 6 cents de plus ?

par Michel Guénard

OTTAWA — Sommes-nous à la veille d'une nouvelle escalade du prix du pétrole canadien qui porterait le prix du baril à \$10, soit une majoration de \$1.50 qui se traduirait par une hausse à la pompe de six cents le gallon?

Aujourd'hui même, le nouveau ministre fédéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, rencontre ses homologues provinciaux à Ottawa afin de faire le point sur les questions énergétiques. Dans le cadre des engagements politiques du gouvernement Trudeau d'élever au niveau international le prix du pétrole canadien, il est

devenu coutumier d'assister à chaque 1er juillet de l'année à un réajustement du prix.

Cette fois il fait peu de doute que la lente ascension par plateau successif du prix du baril canadien ajoutera \$1.50 à la fin du premier semestre de 1976. Deux raisons d'inégales importances militent en ce sens: les membres de l'OPEP viennent d'indexer de 10% le prix de leur pétrole, portant la facture internationale à \$12.50 le baril; le Danemark, contre toute attente, a opposé son veto à la demande canadienne de nouer des relations con-

tractuelles avec la Communauté économique européenne.

Le gouvernement socialiste de M. Anker Jorgensen a pris prétexte de l'existence d'un double prix du pétrole au Canada, double prix qui à ses yeux favorisait indûment les manufacturiers canadiens en regard des Dancis, pour renvoyer à plus tard la requête canadienne.

De nouvelles distorsions sont apparues au niveau régional lorsque l'Ontario et le Manitoba ont décidé unilatéralement de geler au-delà de 45 jours les prix de l'essence et de l'huile à chauffage.

Ce n'est d'ailleurs qu'à la fin novembre, un mois après les élections ontariennes, que le gouvernement de M. Davis acquiesçait au mot d'ordre d'Ottawa en permettant le relèvement de ses prix.

La rencontre d'aujourd'hui, qui fait suite à une séance intensive de travail des onze sous-ministres responsables des secteurs énergétiques du pays, abordera de front cet épineux problème: comment en arriver à un accord relatif avec les provinces au sujet du maintien "indéfinit" des prix uniformes des produits pétroliers.

Les entretiens porteront également sur l'écart de plus en plus grand entre l'offre et la demande de pétrole au pays ainsi que sur les mesures additionnelles que les gouvernements pourraient mettre de l'avant pour conserver l'énergie, trouver de nouvelles sources, etc.

D'importants changements se sont produits dans l'offre et la demande depuis la parution du rapport sur l'énergie préparé le gouvernement fédéral au milieu de 1973. Depuis, le Canada et tous les autres pays industrialisés ont fait des efforts pour s'adapter à de fortes augmentations des prix internationaux et aux importants changements survenus dans les modes d'approvisionnement en énergie.

Le but de la rencontre d'aujourd'hui, et des autres réunions qui auront lieu en 1976, est d'étudier la situation énergétique dans toutes les régions du pays, et de trouver des moyens de résoudre les problèmes d'approvisionnement qu'affronte le Canada.

M. Gillespie a fait remarquer que bien que les entretiens porteront principalement sur les difficultés que posent les prix du pétrole brut et des produits pétroliers dans les diverses régions du pays, il tentera d'avoir de sérieuses entretiens relativement aux milliards de dollars dont aura besoin le Canada pour la mise en valeur de sources d'énergie au cours de la prochaine décennie.

Reprise du vote dans le vêtement

par Louis Gilles Francoeur

Les 9,000 travailleurs du vêtement pour homme voteront de nouveau par scrutin secret mardi prochain sur les offres patronales qui leur ont été soumises la semaine dernière. Ce vote, qui se déroulera sous la surveillance du secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, constitue une reprise du scrutin avorté de la semaine dernière alors que les syndicats en colère ont démolé les boîtes cadenassées pour protester contre une évidente manipulation du vote par la direction syndicale des Travailleurs amalgamés du vêtement (TAV).

La décision de la FTQ de contrôler toutes les étapes du scrutin, y compris la distribution des cartes d'identification des grévistes du vêtement de cette semaine, a fait suite à une rencontre entre M. Daoust et la direction des TAV, dont le directeur général est M. Harry Lautman.

La direction syndicale, contestée par ses membres en grève depuis deux semaines, avait tenté la veille d'éviter l'enquête et surtout le contrôle du prochain scrutin par la FTQ en demandant au ministère du Travail d'en confier la surveillance à

ses inspecteurs. La rencontre d'hier, quoique fort orageuse, a été fructueuse.

La FTQ était dans une position de force dont l'état-major des TAV, coupé de sa base depuis deux ans, a dû tenir compte. Un amendement à la constitution de la FTQ, datant du dernier congrès, permet d'instituer des enquêtes dans les syndicats que la centrale soupçonne d'autocratie. La FTQ peut aussi procéder à des enquêtes sur réception de plaintes des syndiqués.

Dans le cas présent, les deux conditions étaient réunies. La négociation de 1974 avait déjà donné lieu à une série d'irrégularités, alors rendues publiques. Après avoir défié l'ordre de retour au travail des TAV, les grévistes avaient même dû voter sur les offres patronales sans avoir pu bénéficier de la moindre séance d'information.

Cette année, le saccage des boîtes de scrutin au forum procédait d'accrocs encore plus évidents à la démocratie syndicale. Des syndiqués qui ont participé au "coup de force" de la semaine dernière ont révélé que les bulletins de vote —

supposément de leurs 2,000 collègues à travers la province — étaient "pliés" à l'intérieur des boîtes. Or les couvercles des boîtes de scrutin étaient percés d'un trou et non d'une fente, comme les boîtes du forum. Les bulletins auraient dû être roulés pour y être introduits.

Ces bulletins pliés étaient tous favorables aux propositions patronales décriées dans toutes les succursales du TAV ce qui a fait renaitre les accusations de "collusion" entre l'état-major syndical et le patronat entendues lors de la dernière négociation.

Cette fois, la FTQ fera parvenir à chaque syndiqué une carte d'identité obligatoire pour le vote. Ces cartes seront distribuées par ses représentants cette semaine. Toutes les étapes du scrutin, au Forum à Montréal et dans des endroits bien identifiés ailleurs dans 12 villes du Québec, seront de plus sous le contrôle de la FTQ qui surveillera notamment le transport des boîtes scellées. Les représentants de la FTQ procéderont au dépouillement du vote, le lendemain, ce qui implique que la grève se poursuivra au moins une semaine encore.



Après avoir été garçon de table et vendeur de drogue pour Claude Dubois, Jean-Guy Leclerc a préféré changer de métier et devenir charmeur de serpents. Il trouvait cela moins dangereux, a-t-il dit à la CECO.

(Photo Alain Renaud)

SAQ: rien avant la fin des nouvelles enquêtes

QUÉBEC (par Gilles Lesage) — Le gouvernement attend la conclusion de toutes les nouvelles enquêtes en cours avant de prendre des procédures contre quiconque dans le dossier relatif à la Société des alcools du Québec (SAQ).

C'est ce que le solliciteur général a fait savoir hier, en réponse au député péquiste de Chicoutimi, qui l'interrogeait pour la troisième journée consécutive sur cette affaire mystérieuse.

A M. Marc-André Bedard, qui de toute évidence en sait plus qu'il ne le laisse voir, M. Fernand Lalonde a déclaré que six à sept policiers de la Sûreté du Québec travaillent sur le dossier et que l'enquête devrait normalement prendre fin au mois de janvier.

Quant aux causes de la démission de M. Henry Von Keyserlingk, qui a travaillé sur ce dossier pour la CECO, le ministre a demandé un rapport que le juge Jean Dutil doit lui transmettre d'ici quelques jours. Le ministre n'a pas déposé, comme le lui demande le PQ, la lettre de démission de l'avocat, qui a réintégré son poste de procureur de la Couronne à Montréal.

M. Lalonde ajoute qu'il recevra lundi prochain à Montréal un rapport d'étape sur cette enquête — connue sous le nom de projet Z — et d'autres qui sont en cours. "Si on découvre d'autres éléments, d'autres filons, l'enquête peut être retardée, indépendamment des résultats que

la Sûreté obtient en cours de route", note le ministre.

"On nous a suggéré, insiste le ministre, on nous a conseillé de faire des compléments d'enquête, parce que les éléments qui étaient contenus au document n'étaient pas suffisants."

M. Lalonde précise qu'il n'a rien à cacher, que l'enquête doit continuer et qu'entretiens il n'a "pas la possibilité de parler librement, de donner des noms". "Lorsque les enquêtes seront complétées, les dispositions seront prises, soit pour prendre des poursuites devant les cours criminelles, le cas échéant, ou pour fermer les dossiers si la preuve n'est pas suffisante."

Quelles étaient les recommandations de Me Keyserlingk et ont-elles été suivies? demande M. Robert Burns, M. Lalonde promet de vérifier.

M. Lalonde reconnaît que la CECO a fait une longue enquête à huis clos sur cette affaire ténébreuse, et qu'elle a entendu "plusieurs dizaines de personnes" avant de transférer le dossier à la Sûreté du Québec parce qu'il ne relevait pas de la crime organisé. Le rapport a été dépouillé par Me François Tremblay, du contentieux criminel à Québec, qui a "fortement recommandé la conclusion de toutes les enquêtes avant de prendre des procédures contre quiconque".

Un charmeur de serpents témoigne

Le clan Dubois contrôle le trafic de la drogue dans le centre-ville

par Jean-Pierre Charbonneau

Dans le centre-ville de Montréal, la distribution des drogues est entre les mains des frères Dubois et de leurs hommes et le chroniqueur judiciaire, Claude Jodoin, du Journal de Montréal, leur servirait de "front" (facade) pour l'administration de l'un de leurs repaires.

Ancien garçon de table devenu charmeur de serpents, Jean-Guy Leclerc, 22 ans, a raconté hier, à la Commission d'enquête sur le crime organisé, comment les frères Dubois — et surtout Claude — s'occupent du commerce des drogues à la Discothèque La Grande, rue Sainte-Catherine est, officiellement propriété du journaliste Claude Jodoin.

Actuellement suspendu de ses fonctions, ce dernier ne dirigeait pas son commerce et il ne s'y rendait que pour toucher sa "cut" des profits. Les vrais patrons de l'établissement étaient Claude Dubois et son ami Yvon Belzile, un ancien employé comme lui de la Mafia au Casa Loma et maintenant grand argentier de la bande. Ce sont eux et non Claude Jodoin qui donnaient les ordres aux employés de l'établissement.

Il faut préciser ici que Claude Jodoin et Yvon Belzile étaient les propriétaires des Editions Beljo qui ont publié pendant quelques mois la revue érotique Trip. Selon la preuve présentée hier par le procureur de la CECO, Me Jacques Dagenais, Claude Dubois était le troisième associé de cette maison d'édition qui employait d'autre part le deuxième chroniqueur judiciaire du Journal de Montréal, Gérard Merckel, qui était responsable de la photographie.

M. Merckel a d'ailleurs témoigné à sa propre demande, hier matin, afin de justifier son rôle lors d'une conférence de presse tenue il y a quelques semaines dans un cabaret contrôlé par les Dubois afin de dénoncer des prétendus actes de brutalités policières. On sait déjà que cette conférence de presse n'était autre chose qu'un coup monté et Merckel a reconnu qu'elle avait été organisée par Yvon Belzile.

Cependant le journaliste, qui lui aussi a été suspendu de ses fonctions, a juré ne pas avoir su qu'il s'agissait d'un coup monté et il a nié avoir été l'un des organisateurs de l'affaire. Il prétend n'avoir qu'aidé Belzile pour la convocation de certains journalistes. Il n'a pas agi comme représentant pour le Journal de Montréal et sa tâche n'a consisté qu'à prendre des photos en couleur de la pseudo-victime pour le compte de M. Germain Champagne, l'avocat présent ce soir-là.

Quant à Jean-Guy Leclerc, le charmeur de serpents, il a poursuivi son témoignage en dénonçant courageusement les combi-

nes de la bande. Il a expliqué qu'à ses débuts à la Discothèque La Grande, les garçons de table devaient obligatoirement vendre de la marijuana, du "speed" et de la mescaline moyennant une petite ristourne sur chaque vente. Le gérant, Jules Bordeleau, supervisait le trafic et Claude Dubois empochait les profits. Le témoin a personnellement vu Dubois prendre l'argent de la drogue dissimulée sous le tiroir de la caisse. Les pourvoyeurs de drogue étaient les hommes de Dubois, Claude Dubois, Réal Lévesque (décédé récemment dans un accident d'auto) et d'autres.

Pour vendre de la drogue dans le centre-ville, il faut avoir l'autorisation des Dubois. Les revendeurs et les distributeurs indépendants ne sont pas tolérés et ceux qui tentent leur chance sont sévèrement mis à leur place. Le témoin a déjà été présent lors de raclées infligées à des inturs et selon lui les procès-verbaux d'une cruauté inouïe. Cela relève du barbarisme.

A La Grande, comme son nom l'indique, il y avait et il y a encore une abondante clientèle homosexuelle. D'ailleurs, cette clientèle fourmille dans tous le secteur du centre-ville. Naturellement, cela favorise l'implantation de la prostitution mâle et comme les autres racketts du voisinage, le tout est organisé au profit du clan Dubois.

A ce sujet, le CECO a entendu un de ces prostituées mâles. La tête recouverte d'une cagoule et la voix reproduite par le sténographe, le témoin a expliqué que les Dubois contrôlent l'opération par l'entremise des souteneurs et des entremetteurs sous leur joug. Ces derniers rabattent leurs clients avec des photographies de leurs protégés, les "serins", qui en moyenne n'ont pas 20 ans.

Le témoin avait 15 ans quand il a débuté dans ce "métier". Sa vie jusqu'alors n'avait été qu'une succession de foyers d'adoption. Bêbé, il avait été laissé à lui-même par ses parents. Au début, il recevait \$5 par client puis, avec l'expérience, il a réussi à exiger \$15.

Bien au fait lui aussi du trafic des drogues dans le centre-ville, ce témoin mystère a révélé qu'à une époque, vers 1972-73, la bande de motards Devils's Disciples avait réussi à se tailler un petit fief lucratif au Carré Saint-Louis. Outre de cette intrusion, les Dubois ont envoyé les frères Lavoie, Claude Dubois et d'autres pour expulser les intrus. Cependant ces derniers n'étaient pas des enfants d'école et ils ont accueilli les émissaires à coups de bâtons de baseball. Mal leur en prit cependant et depuis les Dubois ont réglé le problème. Cela a coûté cependant une quinzaine de vies.

Le Trident traverse une crise grave

La caisse est vide au Trident et la banque refuse d'assumer les chèques à venir. Hier matin, lors d'une conférence de presse, le conseil d'administration de la compagnie annonçait en effet sa démission en ces termes: "Il est résolu que tous et chacun des membres de l'administration démissionnent en raison de l'impasse financière actuelle du Trident, et il est recommandé

que le ministère des Affaires culturelles assume lui-même ou par d'autres organismes la gestion immédiate de la Compagnie, qu'il assure la continuité par respect des engagements pris."

Dans l'immédiat, il semble que les causes de la situation viennent du refus de la banque d'avancer le crédit nécessaire au redressement du déficit de

\$160,000 de la compagnie, à moins d'une garantie de subventions du MAC, s'échelonnant sur les cinq années à venir. Comme le MAC refuse, l'administration ne voit pas d'autre issue que celle de démissionner et de laisser la direction de la compagnie théâtrale à un autre organisme.

On sait que, depuis l'an dernier, les problèmes se sont mul-

tipliés à Québec. Le MAC a dû accorder une subvention supplémentaire, mais on a assisté à quelques départs (dont celui de Gérard Paris le directeur). Tout récemment, on a aussi annoncé un changement à la direction artistique pour l'an prochain et, finalement, on a dû modifier la programmation de la seconde moitié de la présente saison. Par ailleurs, au Trident,

on précise que tous ces éléments n'ont rien à voir avec ce qui se passe aujourd'hui.

Historiquement, affirme un porte-parole du Trident, la situation est imputable au refus du MAC d'assurer la stabilité de la compagnie, et ce depuis 1972, soit au moment où l'on décida de démembrer progressivement des pénates du Grand Théâtre de Québec au Palais Montcalm. "Il fallait rénover ce vieil édifice, ce qui coûtait très cher. Lors des négociations, la compagnie se tourna vers Ottawa qui se dit d'accord pour subventionner le tout aux deux tiers, à condition que la ville de Québec vende le Palais Montcalm au MAC pour la somme nominale d'un dollar. Le Ministère n'a jamais donné sa réponse depuis plus de trois ans. Dans l'incertitude, le Trident a procédé aux aménagements avec le résultat que l'on sait: rien ne va plus!"

Hier, en fin d'après-midi, le Ministère faisait connaître sa réaction. Le Ministre, Monsieur Jean-Paul L'Allier s'est dit à la fois surpris et déçu, rappelant la nécessité pour Québec d'avoir une troupe permanente et professionnelle de théâtre. Selon M. L'Allier, la décision du conseil d'administration pourrait faciliter et hâter le règlement d'un problème qui pourrait depuis des années. Pour l'instant, le ministère analyse les motifs invoqués par le Trident et promet de faire connaître les résultats de son analyse aujourd'hui.

Le temps passe... au Patriote

par Jacques Thériault

Les directeurs du Patriote, ce n'est plus un secret des dieux, rêvaient depuis plusieurs années de s'établir en un lieu nouveau, et ce rêve est devenu réalité au moment même où ils célébraient leur dixième anniversaire de fondation, rue Sainte-Catherine est, dans un immeuble vétuste qui, pourtant, demeure fréquenté par les amateurs infatigables de théâtre mais surtout de chanson. Plusieurs mois après avoir révélé qu'ils emménageraient en un centre postal désaffecté, sis à l'angle des rues Plessis et Sainte-Catherine, à deux pas de ce "bon vieux" Patriote, on nous assure maintenant que les travaux débiteront sous peu.

"Tous les plans sont tracés mais on n'a pas encore trouvé le bailleur de fonds, explique Yves Blais. Cependant, notre projet est à l'étude et j'ai l'impression que nous obtiendrons notre prêt avant Noël. Je suis de nature optimiste et je suis persuadé que les travaux débiteront en janvier prochain. A ce moment là, le Patriote aura onze ans..."

Au chapitre de l'aménagement du nouvel édifice, acquis auprès du gouvernement fédéral pour vingt ans à un prix de location minime, rien n'a été modifié depuis: le "nouveau" Patriote comprendra une salle de récitation de 2,200 places dont une ville comme Montréal ne peut pratiquement plus se pas-

ser, un petit théâtre de 400 places et une autre petite salle de 450 places qui sera mise à la disposition de la relève de la chanson en terre québécoise.

Pour matérialiser ce projet et, comme on dit, faire peu neuve, les promoteurs du Patriote avaient déjà indiqué qu'il en coûterait plus d'un million de dollars, mais il s'agissait alors d'une évaluation approximative et probablement conservatrice. "Mais, ajoute Yves Blais, le déménagement de notre boîte à chansons n'est pas un luxe."

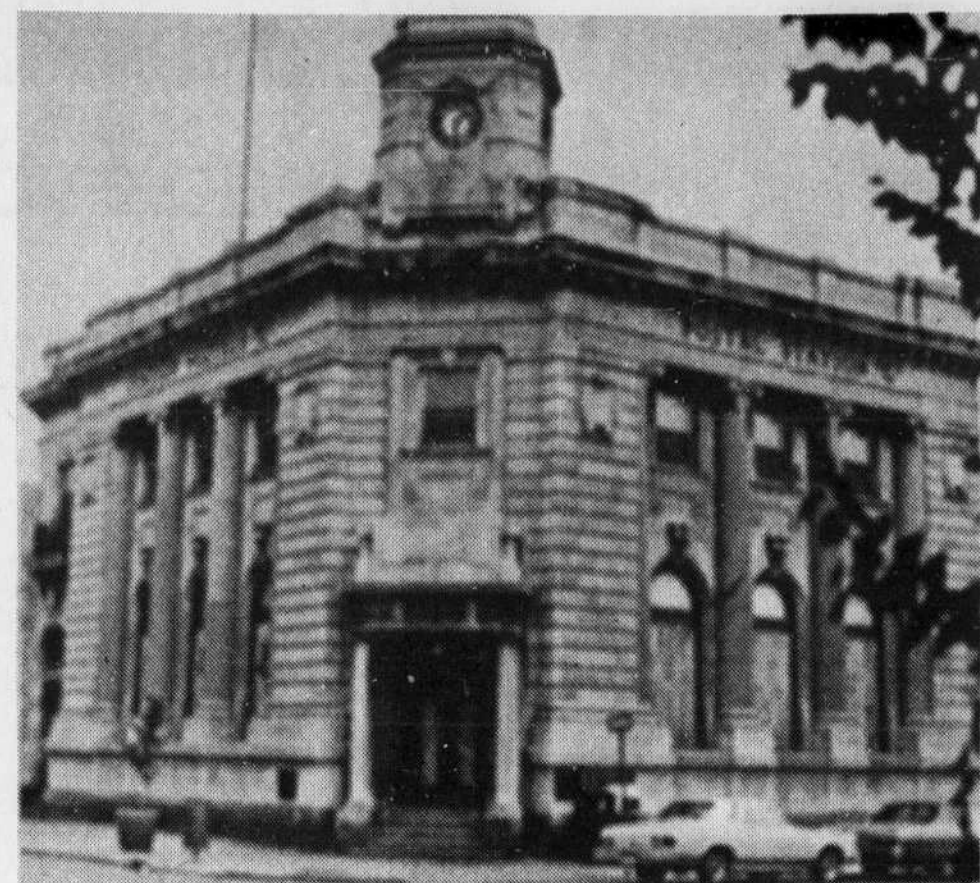
"Je pense, dit-il, que notre ré-

putation n'est pas mince dans le milieu culturel québécois. Je suis persuadé qu'une salle de 2,000 places s'impose vraiment dans une ville comme Montréal, et c'est Yves Deschamps lui-même qui le mentionnait encore tout récemment en entrevue. Dans la métropole, on compte plusieurs salles de 1,000 sièges et une de 3,000. C'est pas compliqué, il suffit d'en établir la liste. Ceci dit, j'y crois et j'ai bon espoir d'obtenir les appuis nécessaires à la finalisation de nos projets."

A l'heure actuelle, lorsqu'on parle d'ouverture, la direction

du Patriote indique janvier 1977, mais cette date pourrait facilement être avancée si des fonds sont libérés avant la prochaine année.

Chose certaine, le déménagement du Patriote ne tient plus du domaine de la rêverie. Comme nous le confiait encore tout récemment Yves Blais, cette boîte a passé sa crise d'adolescence et ne peut plus vivre (ou survivre) en rattachement des bouts de ficelles. Attendons la suite. Ce n'est pas une affaire à prendre avec le dos de la cuillère.



Construit en 1910 et sis à l'angle des rues Plessis et Sainte-Catherine, cet immeuble postal désaffecté depuis trois ans abritera, au tout début de 1977, le nouveau Patriote.

théâtre

Mutilées et Maquerelles

par Adrien Gruslin

Faire rire et bien rire: quelle noble entreprise! mais combien ardue! Des légions de clowns, à travers les siècles, y ont perdu aussi bien leur gaieté que leur talent. Réussir de bonnes comédies exige une grande dextérité... Les deux courtes pièces de Gaby Deziel-Hupé à l'affiche au Patriote-en-Haut jusqu'au 21 décembre, n'ont malheureusement de la comédie que le nom.

Manier l'humour habilement, avoir le sens de la répartie fait rêver. J'ignore si Madame Deziel-Hupé y parvient dans ses autres œuvres, mais ici l'échec ne fait aucun doute. Blagues idiotes se suivent, toutes effluves d'usure, rigoureusement interchangeables, prévisibles et tristes. Avec toute la bonne volonté dont il est capable, le spectateur n'arrive à réagir qu'en de très rares occasions.

Première en lice, "Les Mutilées" n'offre rien d'autre qu'un petit exercice d'écriture organisé bien sagement mais sans originalité, un travail scolaire faisant appel aux composantes d'un déroulement linéaire traditionnel qui résulte en une pièce de quelque vingt minutes, ni mauvaise ni bonne. L'issue de cette histoire de madame Claude-Claudia et monsieur Albert-Albertine, respectivement homme et femme devenus femme et homme ou si l'on

préfère des mutilés, se devine longtemps avant qu'elle ne se produise.

Quant aux "Maquerelles", elles apparaissent plus maladroites encore. On ne réussit jamais à y croire à cette comédie. Même la finale (on y voit l'homme déguisé, revêtu d'un accoutrement ridicule de femme, tout chamboulant sur ses sousliers à talons) laisse indifférent là où elle se voudrait très drôle.

Comme les deux écrits ne prétendent qu'à divertir, on ne saurait les blâmer de ne rien véhiculer. Ni la mise en scène précise et sans éclat de Gilles Provost, ni le décor inutilement élaboré de Gilles Lalonde et Serge L'Alain ne parviennent à ca-

moufler la pauvreté du texte.

Les comédiens, Mireille Lachance, Christine Olivier, Caroline Carrel et Jean-Pierre Cartier tentent bien de changer mais sans grande conviction à part peut-être Cartier dans "Les Mutilées" et surtout Mireille Lachance qui fait sentir toujours une présence appréciable. Il faut conclure qu'à un texte faiblard correspond fatalement une interprétation relâchée, phénomène d'entraînement sans doute...

Ceux qui aborderont le théâtre de Gaby Deziel-Hupé par le biais de ce spectacle du Patriote-en-Haut ne pourront en ressortir qu'extremement déçus.

Pierre David présente
Une sélection des Films Mutuels
un film de Edouard Molinaro
14 ANS
Le téléphone rose
avec
Mireille Darc
Pierre Mondy
VILLERAY LUN.-VEN.: 7.15 à 9.15
ST-DENIS JARRY 388-5577

BIENTÔT
ORSON WELLES
Vérités et Mensonges
Elysee
35 MILTON / 842-6053

Elysee
35 MILTON / 842-6053
14 ANS
Philippe Noiret
Romane Schneider
Le vieux fusil
Un film de Robert Enrico
le DAUPHIN LUN.-VEN.: 7.30 - 9.30
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6080

Elysee
35 MILTON / 842-6053
14 ANS
Philippe Noiret
Marina Vlady
dans un film de
BERTRAND TAVERNIER
QUE LA FÊTE COMMENCE...
POUR TOUS
UNE SÉLECTION
DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID PRÉSENTE
PARTIS POUR LA GLOIRE
un film de
Clément Perron

Jean-Pierre Cartier et Mireille Lachance dans "Les mutilées" de Gaby-Deziel Hupé, à l'affiche du Patriote en Haut.

Pierre David présente
Une sélection des Films Mutuels
Philippe Noiret
Romane Schneider
Le vieux fusil
Un film de Robert Enrico
le DAUPHIN LUN.-VEN.: 7.30 - 9.30
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6080

LE RETOUR — EN FRANÇAIS D'UN CHEF D'OEUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE! POUR TOUS
2001: L'odyssée de l'espace
2e Sem. UN FILM DE Stanley Kubrick Enfants \$1.25
Sem. 6.15 - 9h. 7.30 - 9.30
Cinéma 7art 3180 rue BELANGER Dim. 12.15 3.30 - 6.15 9.00

Le Tokaïdo se balade

Une célèbre série de gravures sur bois du peintre japonais Hiroshige, illustrant le Tokaïdo, est exposée jusqu'au 4 janvier à Thunder Bay, en Ontario, par la Société historique de cette ville. Ces gravures font partie de la collection permanente du Musée des beaux-arts de Montréal.

Mme Mary Fraikin a fait don de ces gravures au musée en 1973, en mémoire de son père, M. Maurice van Ysendyck. Elles représentent les stations ou étapes de la plus grande artère routière du Japon, qui relie depuis le onzième siècle les deux principaux centres administratifs du pays, Tokyo et Kyoto.

L'exposition a été présentée auparavant à l'université Concordia de Montréal, aux centres culturels de Shawinigan et de Trois-Rivières ainsi qu'au musée Norman MacKenzie de Regina. C'est une des expositions itinérantes du musée de Montréal.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

- 9.10 Ouverture et horaire
- 9.15 Les Oubliés
- 9.30 Les 100 tours de Centour
- 9.45 En mouvement
- 10.00 Clak
- 10.15 Au jardin de Pierrot
- 10.30 Conseil Express
- 10.45 Les recettes de Juliette
- 11.00 Les animaux chez eux
- 11.15 La Micronésie
- 12.00 Mini-fée
- 12.30 Les Coqueluchés
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Femme d'aujourd'hui
- 2.30 Cinéma
- "Laurel et Hardy au Far West" (comédie - Américain 1937)
- 4.00 Bobino
- 4.30 Bidule de Tarmacard
- 5.00 Dakarti
- 6.00 Ce soir
- 7.00 Les Pierrafeu
- 7.30 Marcus Welby, M.D.
- 8.30 Hors série
- "Le remède à l'anneau d'or"
- 9.30 Science-réalité
- 10.00 Dossier:
- Le retour aux sources
- 10.30 Téléjournal
- 10.45 Nouvelles du sport
- 11.00 Cinéma
- "Ripulsion" (drame psychologique de R. Polanski - Britannique 1965)
- 12.30 Cinéma
- "Qui perd gagne" (documentaire de W. Weintraub - Canadien 1970)

CFTM 10

- 7.40 Horaire-Bienvenue
- 7.45 Les p'tits bonhommes
- 8.00 Fanfan Déjà
- 8.30 A la bonne heure
- 10.00 Pour vous medames
- 11.45 Les p'tits bonhommes
- 12.20 Le dix vous informe
- 12.30 Les tannants
- 1.30 A votre service
- Cinéma-vendredi:
- "Le port des illusions" (drame policier - Allemand 1960)
- 4.00 Super Car
- 4.30 Patoville
- 5.00 Perdus dans l'espace
- 6.00 Parle, parle, jase, jase
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Cinéma
- "Tours au karaté" (espionnage - Américain 1968)
- 9.15 Vedettes... à nu:
- Yves Deschamps
- 9.30 Découvertes 75-76
- 10.30 La corne d'abondance
- 11.00 La couleur du temps
- 11.25 Cinéma
- "Montparnasse 19" (biographie - Franco - Italien 1957)
- 12.45 Cinéma
- "Volonté du destin" (comédie - Allemand)
- 2.15 Le 10 vous informe

CBMT 6

- 9.00 Friendly giant
- 9.15 Mon ami
- 9.30 Québec school telecast
- 10.00 Canadian School telecast
- 10.30 Sesame Street
- 11.00 The Bob McLean Show
- 12.00 The Larry Sawley show
- 1.30 Any woman can

CBFT 2

- 2.00 Love american style
- 2.30 The Edge of Night
- 3.00 Take thirty
- 3.30 Celebrity cooks
- 4.00 Forest ranger
- 4.30 Comin up Rosie
- 5.00 The Flaxton Boys
- 5.30 The Partidge Family
- 6.00 The City at Six
- 6.30 Adam 12
- 7.00 The best of Groucho
- 7.30 Howie Meeker Hockey school
- 7.45 Mr. Chips
- 8.00 The Mary Tyler Moore Show
- 8.30 M.A.S.H.
- 9.00 The Wayne and Shuster comedy special
- 10.00 Police Story
- 11.00 The National News
- 11.20 Viewpoint
- 11.30 Montreal tonight
- 11.50 Lapiere
- 12.30 Porridge

CFCF 10

- 5.50 Sign-On
- 6.00 University of the air
- 6.30 Trouble with Tracy
- 7.00 Canada A.M.
- 7.30 Homer Room
- 8.00 Yoga
- 9.00 Livey woman
- 10.00 The art of cooking
- 10.30 McGowan and Co.
- 11.00 Fineston
- 11.30 The Joyce Davidson Show
- 12.00 Flintstones
- 12.30 Cinéma
- "Along came a spider" (drame - 1970)
- 2.30 What's the good word
- 3.00 Another World
- 4.00 Celebrity dominos
- 4.30 That time forgot
- 5.00 It's your move
- 5.30 The price is right
- 6.00 Pulse
- 7.00 Sanford and son
- 7.30 Celebrity dominos
- 8.00 Friday mystery movie: a communiqueur.
- 10.00 Switch
- 11.00 The Twelve Midnight Movie
- 11.20 Pulse
- Viens voir:
- "Second" (science fiction - 1966) "The Desperados" (western - 1969)

RADIO-QUÉBEC 10

- 13.30 Émissions du ministère de l'Éducation
- 14.15 Les Oubliés
- 14.30 Les 100 tours de Centour
- 14.45 Au cœur des mots
- 15.00 Un mailon de la chaîne
- 15.30 Le maître de boucher
- 16.00 Les gros sons
- 16.30 L'analyse des répercussions économiques d'une grève
- 16.45 Météo-voix de vos affaires
- 17.00 La mère célibataire face à la société et à la loi
- 17.00 D'la Jarnigine
- 17.30 Viens voir:
- Paris
- 18.30 Tout est possible
- Les grandes fouilles françaises à l'étranger
- 19.00 Météo-voix de vos affaires (répète, la mère célibataire)
- 20.00 De concert avec vous
- Le chef d'orchestre Zubin Metha
- 21.30 Divers pour l'automne
- Une revue des principales activités culturelles.

cinéma

ATWATER 1

Niveau métro Alexis Nihon, 935-4246. "If you don't stop it, you'll go blind" 1.40, 3.50, 5.40, 7.30, 9.20.

ATWATER II

Niveau métro Alexis Nihon, 935-4246. "Earthquake" 7.20, 9.30.

AVENUE 1

1224 avenue. Greene Westmont, 937-2747. "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.20.

BEAVER 1

5117 avenue du Parc, 844-1932. "Maitnee wives" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35, "Carry girl" 1.30, 4.20, 7.15, 10.05.

BERRY 1

1280 St-Denis, 388-2115. "Hollerball" 1.20, 3.30, 5.40, "Brannigan" 3.25, 7.35.

BJOU 1

5030 Papineau 527-9131. "Happot sur les maitres baigneurs" 12.30, 3.40, 6.30, 9.40 et "Laissez lui faire la nounne" 1.55, 5.10, 8.20.

CANADIAN 1

1200 St-Catherine E, 525-8600. "Camp d'amour pour chien jeune" 2.30, 6.10, 9.50 et "Tuer au large" 12.45, 4.25, 8.05.

CHAMPLAIN 1

1815 St-Catherine E, 524-1685. "Le jour du Réa" 12.15, 4.40, 9.20, et "L'homme du clan" 2.45, 7.10.

CHEVALIER 1

1590 St-Denis, 845-3222. "Un divorce heureux" 12.40, 2.50, 5.10, 7.15, 9.30.

CINEMA 7E

3180 Belanger E, 722-0002. "2001 odyssée de l'espace" 6.15, 9.00.

CLAREMONT 1

5038 Sherbrooke O, 466-7395. "Pepper" 1.30, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.

CREMAZIE 1

8610 St-Denis, 388-4210. "Funny Lady" (v.f.) 6.55, 9.30.

DAUPHIN 1

2396 Beaubien E, 721-6060. (Salle Renard): "Le vieux fusil" 7.30, 9.30. (Salle McLaren): "Le retour du grand blond" 7.20, 9.20.

ELYSEE 1

35 Milton 842-6053 (salle Renard): "Que la fête commence" 7.30, 9.30. (Salle Fineston): "Paris pour la gloire" 7.30, 9.30.

"Mumumu" (v.o. portugaise) 12.00 p.m.

PALACE: 608 St-Catherine O, 866-8991. "Story of O" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

PARISIN 1

480 St-Catherine O (salle II): "Dog day afternoon" 12.20, 2.40, 5.00, 7.20, 9.40. (Salle II): "La tête de Normande" 1.05, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30. (Salle III): "3 days of the night" 12.30, 2.35, 4.45, 6.55, 9.05. (Salle IV): "Aha, au cœur du monde primitif" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. (Salle V): "Jaws" 12.10, 2.20, 4.30, 6.40, 9.00.

PIERROT 1

1590 St-Denis, 845-3222. "El Topo" 4.5, 4.10, 6.40, 9.10.

PLAQUE DU CANADA

Hotel Champlain, 861-4595. "Diamonds" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE MARIE

866-2844 (grand cinéma): "Lies my father told me" 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55.

PLACE VILLE MARIE

(petit cinéma): "Undercover hero" 1.10, 2.55, 4.40, 6.20, 8.10, 10.00.

PLAZA 1

6505 St-Hubert 274-6155. "Cité de la violence" 1.00, 5.05, 9.10. "La grande bouffe" 2.50, 7.00.

PUSSEZAT 1

4015 St-Laurent 845-5215. "Country girl" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, "The Maids" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45.

RIVOLI 1

8606 St-Denis, 277-4129. "Histoire d'O" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

ST-DENIS 1

1594 St-Denis 849-4211. "Le bal du veudou" 12.20, 3.40, 6.35, 9.30. "Le chantage" 1.55, 5.15, 8.30.

SEVILLE 1

2155 St-Catherine 932-1139. "Whiffles" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.30.

SNOWDOWN 1

5225 Deceur 482-1322. "Lies my father told me" 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.20.

VAN HORNE 1

6150 Côte des Neiges 721-6243. "Let's do it again" 12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10.

VILLERAY 1

8042 St-Denis 388-5577. "Le téléphone rose" 7.15, 9.15.

WESTMONT SQUARE 1

Westmont 931-2677. "3 days of the night" 12.30, 2.30, 4.35, 6.45, 9.00.

YORK 1

1487 St-Catherine O, 937-8978. "Welcome to my nightmare" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.20, 9.20.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE 1

1700 St-Denis 844-8734. "Les poings dans les poches" de Marco Bellocchio (Italie 1965) 7.30 et "Le vent des sables" de Mohamed Lakhdar Hamina (Algérie 1965) 9.30.

VIDÉOGRAPHE 1

1604 St-Denis 842-9788. "On est au con" de Denis Arcand 8.00 (entrée libre).

Kébec Spec présente
Charles Aznavour
du 11 au 15 déc.
du 18 au 20 déc.
Billets: \$4.50 à \$8.50
Semaine: 20h30
Le 20 déc.: 18h30 et 22h
En vente chez Sauvé Frères & P.D.A.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

France
Société
anonyme
d'Alain Corneau
Bientôt
Cinéma 7art
3180 rue BELANGER

Claude Gauthier 1975, pis après...

par Angèle Dagenais

Claude Gauthier, notre barde révolutionnaire québécois, notre chanteur de l'amour, de la poésie nationale, change avec les années tout en restant impitoyablement le même.

Les harmonies douces ou passionnées de sa guitare, sa voix profonde et chaude n'ont pas changé. Ses thèmes de la nature, de l'amour, de la tendresse, de la terre québécoise et de ses habitants n'ont pas changé non plus.

Son dernier disque, "Les beaux instants" enregistré lors de son dernier passage à l'Outremont, consacre Claude Gauthier dans son style d'homme à la guitare "pour le meilleur et pour le pire". Il n'apporte toutefois pas le renouveau ou tout au moins l'évolution que l'on aurait souhaitée de ce chansonnier qui a hanté nos soirées d'adolescents, si ce n'est qu'il parle et qu'il rêve avec les mots d'un gars de 36 ans, père de famille regardant pousser ses enfants heureux auprès de sa compagne, mais plus conscient des années qui défilent.

Cette prise de conscience d'ailleurs prend souvent une allure quelque peu obsessionnelle dans des chansons comme "Mon enfance" ou "Chanson d'amour d'un gars marié". Si on voulait être méchant on pourrait avancer qu'il parle de son enfance parce qu'il n'a plus rien d'autre à dire, mais ce serait aller beaucoup trop loin. Claude Gauthier a encore des choses à dire, et de très belles mais le refrain est parfois usé, nostalgique comme si le présent n'apportait plus assez de joies gratuites.

Certaines chansons témoignent aussi d'une lassitude de vivre, d'une certaine fatigue. Le "j'ai du goût de travailler" ou "j'ai fini" ou "chu fatigué chu ben tanné bébé de m'chicaner" reviennent un peu trop souvent (à mon goût). Malgré ces flashes quelque peu angoissés de Gauthier, les mélodies sont toujours très belles et on se prend à fredonner le refrain ou à marquer le rythme d'un pied léger.

On assiste également au retour du "Grand six pieds"; il a vieilli un peu lui aussi. "y r'v'nait de la Baie James". Il s'est recyclé quoi! Il parle maintenant de pollution, de père et d'Olympiques, son "gars fume du pot pis du hash" mais il boit

toujours autant de bières qu'avant.

Les beaux instants de ce microsilicon sont éphémères malgré tout. Je ne sais pas si le Québec est encore au diapason des chansons "d'amour et d'espoir". Si l'on se fie aux applaudissements de la salle à l'Outremont on peut conclure que oui: Claude Gauthier est notre dernier grand chansonnier, (comme on en avait dans le temps) le pur qui ne se montre pas "les fesses au cinéma" qui ne tient pas à faire des "tounes commerciales" qui parle encore de "bombes et de révolution".

C'est peut-être le seul gars au Québec qui peut dire dans l'une de ses chansons "chu pas plus populaire, pis après" et recevoir une ovation monstre...



Claude Gauthier... fidèle à lui-même.

Et le buste entra au musée...

Le Musée des beaux-arts de Montréal vient de se porter acquéreur d'un buste florentin en marbre du cardinal Léopold de Médicis oeuvre qui fait partie d'une série de portraits des Médicis que l'on retrouve dans des musées réputés aux États-Unis et en Europe.

"Une acquisition des plus impressionnantes pour notre collection permanente", a déclaré M. David Carter, directeur du musée, en parlant de cette oeuvre de Giovanni Battista Foggini,

sculpteur du dix-septième siècle. Foggini fut nommé "primo scultore" à la cour des Médicis en 1687. C'est la première oeuvre de Foggini à entrer dans la collection du musée.

On ne peut retracer que six sculptures de la famille Médicis par Foggini. Elles font partie des collections permanentes du Louvre (Paris), du Victoria and Albert Museum (Londres) et de la National Gallery of Art (Washington).

Acheté à Londres, le buste

mesure quarante pouces de haut, y compris la base originale en marbre gris.

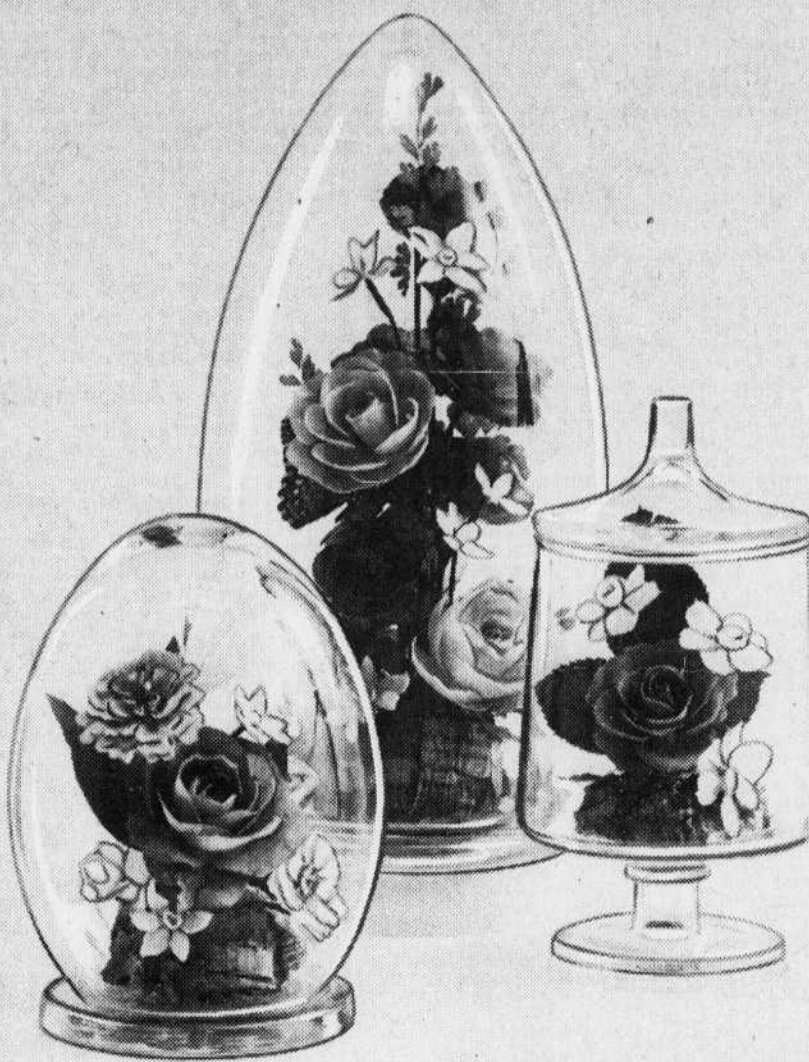
Foggini (1652-1725) naquit à Florence où il fut l'élève des peintres Jacopo Giorgi et Vincenzo Dandini, du sculpteur Lodovico Salvetti et de son oncle Jacopo Mario Foggini. En 1673, il fut élu à l'Académie Saint-Luc à Rome. Il y étudia pendant trois ans sous Ciro Ferri et Ercole Ferrata. Plus tard, il enseigna lui-même à l'Académie.

De retour à Florence, il travailla pour Cosme III qui en fit

son protégé. Sa nomination comme premier sculpteur à la cour des Médicis en 1687 fut suivie de celle d'architecte de la cour et de chef de la Reale Cappella e Galleria dei Lavori en 1694. Prodigious architecte, sculpteur de marbre et de bronze, concepteur d'oeuvres d'arts décoratifs, Foggini forma également la plupart des sculpteurs et beaucoup d'architectes de la génération suivante.

La sculpture acquise par le musée a probablement été créée et ajoutée à la collection des portraits de la famille Médicis après la mort du cardinal. Des variations particulières aux yeux, aux joues, au nez et aux cheveux laissent entrevoir un modèle plus vieux, dont la physiognomie se rapproche plutôt de celle du monument posthume du cardinal dans les Offices, qui avait été condamné par Cosme III en 1697.

Le cardinal Léopold de Médicis (1617-1675) était le fils de Cosme II et de Marie-Madeleine d'Autriche ainsi que l'oncle de Cosme III. A la fois grand humaniste et protecteur des sciences, il aimait avant tout les arts. Sa collection de dessins constitue la base de la collection du cabinet des Dessins des Offices.



FLEURS NATURELLES CONSERVÉES DANS DES VASES DE VERRE

Roses, pensées, narcisses et marguerites, considérées parmi les plus belles fleurs naturelles de l'été, sont conservées indéfiniment dans de magnifiques vases de verre de différents formats. Ci-illustrés, de gauche à droite, format oval 5", \$29.95, format coquille 12 1/2", \$69.95 et format carafe 6 1/2", \$19.95.

BIRKS
JEWELLERS

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3346
286 est, St-Paul, Vieux Montréal

PIERRE BÉLANGER

Designer d'intérieur
décorateur ensemblier
Spécialités:
Bureaux et résidences
C.P. 21, St-Lambert, P.Q.
Tél.: 671-2202

LAURENT BERUBE

DÉCORATEUR ENSEMBLIER
8240 AÎME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

A. DADOUN

Art et architecture d'intérieur
Décorateur ensemblier
Créations exclusives
LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

JACQUES VIAU

décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrooke,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

Quand vos idées
ressemblent aux nôtres...



entrevue avec nous
382-4710

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE

ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes

LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART

842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE

Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877

Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

Que faire d'un prix Nobel ?

OSLO — (AP) — Au cours d'une conférence de presse organisée par "Les intellectuels libres" de Norvège, Mme Elena Sakharov a déclaré, hier que son mari et elle-même n'ont pas encore décidé ce qu'ils feront des \$143,000 environ du prix Nobel de la paix qu'elle a reçu

mercredi au nom du physicien.

"Le problème, dit-elle, consiste à rapporter l'argent en URSS. A compter du 20 décembre, une loi nouvelle va être appliquée qui prévoit le prélèvement d'une taxe de 70 pour cent sur toutes les devises étrangères importées."

"Des contestataires soviéti-

ques qui attendaient pour émigrer ont pu précédemment prélever de l'argent sur des fonds déposés à Paris, mais à partir de la fin de l'année, cela ne pourra plus se faire."

Mme Sakharov a exprimé son étonnement de ce que la presse occidentale ait prêté si peu d'attention à cette nouvelle loi.

Télesat Canada: un 4e satellite

OTTAWA (PC) — Télesat Canada a signé un contrat de \$19.1 millions avec la société américaine de communications RCA, en vue du lancement du quatrième satellite canadien de communications, en 1978.

Le président de Télesat, D.A. Gordon, a fait savoir que cette agence de la couronne a l'intention de louer les services de ce satellite au gouvernement fédé-

ral, mais il n'a pas précisé les sommes d'argent en cause.

Près de 30 pour cent du contrat pour la mise au point de ce satellite sera honoré par une succursale montréalaise de RCA.

RCA Montréal sera responsable de la majorité des innovations techniques dans ce satellite.

la boîte à échos

Pour ceux qui ont raté François Dompière et son orchestre de chambre au Patriote, il y aura reprise de ce concert Bach, cette fois-ci au cinéma Charlot de Longueuil, le 19 décembre prochain à minuit. Au programme, le 3e Concerto brandebourgeois, le Concerto pour deux violons en ré mineur, la Fugue en ré majeur tirée du Clavecin bien tempéré et le Concerto pour piano en ré mineur.

L'ensemble vocal Arts Québec, placé sous la direction de Yves Courville, donnera son concert de Noël le 14 décembre à 20 h 30, à l'église St. Patrick's (angle Dorchester et Beaver Hall). Le groupe interprétera une quinzaine de chants de Noël avec le support de flûtes, hautbois, bassons et harpe. Dans la deuxième partie du concert, le groupe — composé de 45 chanteurs de 20 petits chanteurs et d'un orchestre de 17 musiciens — interprétera l'Oratorio de Noël de Camille Saint-Saëns. Les billets sont en vente dès maintenant aux portes de l'église (663-4080).

Renée Claude, qui revient de Vancouver où elle a passé trois jours comme invitée spéciale de Radio-Canada, fera partie de l'émission Bye-bye 75 le 31 décembre. Cette année l'émission est réalisée par Richard Martin et est animée par nul autre que Sol. Le show est d'ailleurs soutenu par Sol et ses girls et se promet de battre tous les records de folie douce et d'extravagances!

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Première mondiale...



Synchronar 2100

La première montre à énergie solaire!

La Synchronar est étonnante. Elle ne possède ni engrenage, ni diapason, ni aucune pile à remplacer. Elle est munie d'une pile solaire alimentée par la lumière du jour ou même la lumière artificielle. Laissez-la sur le rebord d'une fenêtre ensoleillée et elle se recharge d'elle-même!

La Synchronar est programmée pour donner la date et le mois exacts, sans aucun autre réglage pour les 125 prochaines années, s'ajustant automatiquement aux mois plus courts ou plus longs — et même aux années bissextiles!

Le module est garanti pour 3 ans. Entièrement étanche. En exclusivité chez Birks, au Canada.

Acier inoxydable, \$595. Doré, \$695.

BIRKS
JOAILLIERS



C'est la plus fantastique!

MONTRE À BOUTON DE BIRKS

Avec écran silencieux, une montre transistorisée d'une précision étonnante, à 1 minute près par année!

Vous aurez l'impression d'avoir au poignet un écran de télévision miniature, prêt à faire apparaître l'heure et la date au simple toucher d'un bouton. L'heure, les minutes, les secondes clignotent et la date sont au bout de votre doigt.

Cette montre-ordinateur à bouton de Birks est plus qu'un symbole de réussite ou un objet de curiosité. Aussi fantastique que cela paraisse, elle ne contient aucune pièce mobile à lubrifier, à ajuster ou à réparer. C'est une montre à quartz, durable, sûre et transistorisée qui non seulement porte le nom de Birks, mais aussi une garantie Birks de 18 mois.

Vous ne trouverez nulle part ailleurs une montre aussi fantastique... à ce prix! **\$99.95**

FACILE À RÉGLER — UN STYLO À BILLE SUFFIT!

La montre se règle en insérant la pointe d'un stylo à bille ou autre instrument pointu lui ressemblant dans un commutateur spécial encastré. Quelques secondes suffisent pour la mettre à l'heure et à la date précises. Après quoi, un calendrier perpétuel et spécialement programmé change automatiquement la date, d'un mois à l'autre, sans aucun autre réglage. Elle a la mémoire du temps. AUTRES MODELES DE MONTRE-ORDINATEUR À BOUTON DE BIRKS À COMPTER DE \$79.95.

CHAQUE MONTRE PORTE UNE GARANTIE DE 18 MOIS DE BIRKS.

BIRKS
JOAILLIERS

Avis légaux Avis publics Appels d'offres

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-056074

MARIA KOUKLOGLIOU, résidant dans les Cité et

District de Montréal,

requérante,

-VS-

DIMITRIOS PETROPOULOS, de lieux inconnus,

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Dimitrios Petropoulos, est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60 jours

suivant la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée

à son intention au Bureau d'enregistrement des

divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut

par vous de signifier et de déposer votre comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 13 novembre 1975.

Claude Dufour,

Registraire.

Me Albert Gombert,

1010 ouest, rue St-Catherine,

Suite 640, Montréal, Québec.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorces)

No: 500-12-05537-756

DAME LUCIA FRANKLIN, résidant et domiciliée

au 6504, 31^{ère} avenue, Rosemont, dans les Cité et

district de Montréal,

Requérant

c.

SIVELLO MIESE, d'adresse inconnue;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé SIVELLO MIESE est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60 jours

suivant la dernière publication. Une copie de la requête

en divorce a été déposée à la Division des Divorces

à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut

par vous de signifier et de déposer votre comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 21 octobre 1975

REGISTRAIRE A. BEAULIEU

4444 de la Roche

Montréal, P. Qué.

Tél.: 523-1163

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Greffes des Divorces)

No: 500-

12-055 553-758

DAME MICHELLE LAROCHE, ménagère, épouse

commune en biens de Gaetan Marullo, résidant

et domiciliée au 937, 10^{ème} Avenue, Fabreville, Laval,

district de Montréal,

Requérante

-VS-

GAETAN MARULLO, de lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GAETAN MARULLO est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60 jours

suivant la dernière publication. Une copie de la requête

en divorce a été déposée à la Division des Divorces

à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut

par vous de signifier et de déposer votre comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 8 décembre 1975

A. BEAULIEU

Registraire-Adjoint

ME JEAN CHARBONNEAU, avocat

3509 Boul. de la Concorde

Suite 207, Duvernay, LAVAL

Tél.: 661-9791

Le Comité
Organisateur
des Jeux
Olympiques
de 1976Case postale
1976
Montréal, Qué.,
Canada
H3C 3A6

Appels d'offres

Des soumissions cachetées,
adressées à:La Direction de
l'Approvisionnement
Direction générale de
l'Administration
Le Comité organisateur des Jeux
Olympiques de 1976 (Cojo)
Case postale 1976
Montréal, Québec H3C 3A6

No. 056-A-1-2-9-C8 — Soumission pour la fourniture et/ou la pose de cloisons sèches pour la réalisation des aménagements spécifiques du Village olympique. Ces soumissions seront reçues jusqu'à 10:00 heures (heure de Montréal) le vendredi 19 décembre 1975.

RMS No: 7994 — Soumission pour la fourniture et/ou la pose des recouvrements de plancher pour la réalisation des aménagements spécifiques du Village olympique. Ces soumissions seront reçues jusqu'à 12:00 heures (heure de Montréal) le vendredi 19 décembre 1975.

RMS No: 7995 — Soumission pour la fourniture et/ou pose des portes et quincaillerie pour la réalisation des aménagements spécifiques du Village olympique. Ces soumissions seront reçues jusqu'à 14:00 heures (heure de Montréal) le vendredi 19 décembre 1975.

Un dépôt de garantie de 10 p. 100 (10%) du montant total de la soumission doit accompagner cette dernière dans chacun des cas. Ce dépôt, payable à l'ordre du Cojo peut être, soit un chèque visé, ou un cautionnement d'une compagnie d'Assurance reconnue et acceptable par le Cojo.

Les intéressés peuvent obtenir le cahier des charges desdites soumissions au bureau du Mandataire-coordonnateur, Hanscomb Roy Associés, 433, place Jacques-Cartier, Montréal, Québec.

Nous vous signalons que les seules soumissions prises en considération seront celles présentées en duplicata, sur les formulaires fournis par la direction de l'Approvisionnement, et remplies conformément aux directives contenues dans ces formulaires. Ces soumissions nous seront ensuite retournées dans l'enveloppe-retour fournie spécialement à cet effet, à l'heure et date indiquées pour chacune des soumissions.

Le Cojo ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune soumission.

Raymond Barnabé
Téléphone: (514) 286-3179

Avis est par les présentes

donne que le contrat en

date du 17 novembre par lequel SINCERELY

YOURS FASHIONS RED D a transporté et cédé toutes

les dettes de livres présentes et futures à la

Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré

au bureau de la Division d'Enregistrement

de Montréal le 26 novembre 1975 sous le No.

2851453.

requérante,

-VS-

DIMITRIOS PETROPOULOS, de lieux inconnus,

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Dimitrios Petropoulos, est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60 jours

suivant la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée

à son intention au Bureau d'enregistrement des

divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut

par vous de signifier et de déposer votre comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 13 novembre 1975.

Claude Dufour,

Registraire.

Me Albert Gombert,

1010 ouest, rue St-Catherine,

Suite 640, Montréal, Québec.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorces)

No: 500-12-05537-756

DAME LUCIA FRANKLIN, résidant et domiciliée

au 6504, 31^{ère} avenue, Rosemont, dans les Cité et

district de Montréal,

Requérant

c.

SIVELLO MIESE, d'adresse inconnue;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé SIVELLO MIESE est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60 jours

suivant la dernière publication. Une copie de la requête

en divorce a été déposée à la Division des Divorces

à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut

par vous de signifier et de déposer votre comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 3 novembre 1975

ME ALAIN ANDRE 10 ouest, rue St-Jacques

Suite 910, Montréal, P.Q.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 500-12-05537-758

WILBROD RAYMOND RACICOT, demeurant à 2597

rue Parkdale, cité et district de Montréal

requérant

-VS-

CAROL ANN FINNIE, autrui des Cité et district

de Montréal, actuellement des lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître

dans un délai de 60 jours de la dernière publi-

cation. Une copie de la requête en divorce a été

déposée à la Division des Divorces de Montréal à l'intention

de l'intimé.

L'intimé est de plus requis de prendre avis qu'à

défaut de signifier et de déposer telle comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, P.Q., le 5^{ème} jour de novembre, 1975.

A. BEAULIEU

Registraire-Adjoint

Mme Gordon D. McKay, C. C.

620 rue Cathcart, Suite 700

Montréal, Québec

Avocat du requérant

Avis est par les présentes

donne que le contrat en

date du 17 novembre par lequel SINCERELY

YOURS FASHIONS RED D a transporté et cédé toutes

les dettes de livres présentes et futures à la

Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré

au bureau de la Division d'Enregistrement

de Montréal le 26 novembre 1975 sous le No.

2851453.

requérante,

-VS-

DIMITRIOS PETROPOULOS, de lieux inconnus,

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Dimitrios Petropoulos, est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60 jours

suivant la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée

à son intention au Bureau d'enregistrement des

divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut

par vous de signifier et de déposer votre comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 13 novembre 1975.

Claude Dufour,

Registraire.

Me Albert Gombert,

1010 ouest, rue St-Catherine,

Suite 640, Montréal, Québec.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorces)

No: 500-12-05537-758

WILBROD RAYMOND RACICOT, demeurant à 2597

rue Parkdale, cité et district de Montréal

requérant

-VS-

CAROL ANN FINNIE, autrui des Cité et district

de Montréal, actuellement des lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître

dans un délai de 60 jours de la dernière publi-

cation. Une copie de la requête en divorce a été

déposée à la Division des Divorces de Montréal à l'intention

de l'intimé.

L'intimé est de plus requis de prendre avis qu'à

défaut de signifier et de déposer telle comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, P.Q., le 5^{ème} jour de novembre, 1975.

A. BEAULIEU

Registraire-Adjoint

Mme Gordon D. McKay, C. C.

620 rue Cathcart, Suite 700

Montréal, Québec

Avocat du requérant

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 500-12-05537-758

WILBROD RAYMOND RACICOT, demeurant à 2597

rue Parkdale, cité et district de Montréal

requérant

-VS-

CAROL ANN FINNIE, autrui des Cité et district

de Montréal, actuellement des lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître

dans un délai de 60 jours de la dernière publi-

cation. Une copie de la requête en divorce a été

déposée à la Division des Divorces de Montréal à l'intention

de l'intimé.

L'intimé est de plus requis de prendre avis qu'à

défaut de signifier et de déposer telle comparution

ou contestation dans les délais susdits, la requête

procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un

jugement de divorce accompagné de toutes

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, P.Q., le 5^{ème} jour de novembre, 1975.

A. BEAULIEU

Registraire-Adjoint

Mme Gordon D. McKay, C. C.

620 rue Cathcart, Suite 700

Montréal, Québec

Avocat du requérant

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

Bobby Bonds et Doc Medich sont échangés

Frustrés, les Yankees réagissent

HOLLYWOOD, Floride (d'après AP) — Les Yankees de New York, frustrés dans leur tentative de remporter le championnat de la Ligue américaine la saison dernière, ont complété deux transactions hier, ont assés d'hiver du baseball. Ils se sont, d'une part, débarrassés du coéquipier Bobby Bonds et ont obtenu cinq joueurs, dont trois des Pirates de Pittsburgh.

Alors que le rythme des échanges allait en progressant, les Yankees ont obtenu le lanceur Ed Figueroa et le rapide voltigeur Mickey Rivers, des Angels, en retour pour Bonds.

En annonçant cette première transaction, Gabe Paul, le président des Yankees, déclarait qu'elle avait la voie à d'autres échanges. Quelques heures plus tard, les Yankees cédaient le lanceur Doc Medich aux Pirates en retour pour Willie Randolph, un jeune 2e-but de grande promesse, ainsi que les vétérans lanceurs Dock Ellis et Ken Brett.

Quelque 32 joueurs ont jusqu'ici été impliqués dans 10 échanges, alors que les équipes

tendent de se renforcer avant demain soir, date-limite pour les transactions inter-ligues.

Choisis par plusieurs experts pour dominer la LA en 1975 après qu'ils eurent fait l'acquisition de Bonds et de l'as-lanceur Catfish Hunter, devenu agent libre, les Yankees ont dû se contenter de la 3e place au classement Est, à 12½ parties des titulaires, les Red Sox de Boston.

Au cours d'une autre transaction, les Padres de San Diego ont obtenu le 3e-but Doug Rader des Astros de Houston, en retour pour les lanceurs droitiers Joe McIntosh et Larry Hardy.

Entre-temps, les propriétaires de la Ligue nationale ont décidé de prolonger jusqu'au 30 décembre leur appui financier aux Giants de San Francisco, en attendant que l'équipe trouve un nouveau propriétaire. Tout indique donc que les Giants demeureront à San Francisco, en dépit de piètres assistances aux cours des dernières saisons et de la présence à proximité de leur stade des A's d'Oakland.

L'UNION athlétique intercollegiale du Canada annoncé hier

que sa réglementation limitant le nombre d'athlètes étrangers au sein de formations collégiales n'existe plus, et que cette décision vaudra au moins jusqu'à un vote de l'Assemblée générale de l'organisation, le mois prochain.

C'est à la suite de plaintes portant sur la discrimination créée par ce règlement que l'Union a décidé de retirer cette loi à portée limitative.

RON ASSETTINE, qui a démissionné comme arbitre de

l'Association mondiale de hockey vendredi dernier à la suite d'une incartade de la part de Gordie Howe à son endroit, a révélé hier qu'il était revenu sur sa décision mais qu'il agirait dorénavant comme juge de lignes. L'AMH lui avait accordé quelques jours de réflexion et offert de le reprendre comme arbitre. "Mais je ne crois pas que je puisse à nouveau supporter toute la pression inhérente à un poste d'arbitre, et c'est pourquoi j'ai préféré être juge de lignes", a expliqué Assettine.

1,201e point d'Esposito

Défaite des Bruins

BOSTON (AP) — Les Bruins de Boston ont subi, hier soir, leur première défaite en quinze parties, aux mains des Rangers de New York. Les Rangers ont remporté la victoire grâce, principalement, à deux buts de Steve Vickers; Wayne Dillon a également marqué deux fois et Phil Esposito, un ancien porteur de la marque des 1,200 points, alors que les Rangers ont fait la leçon aux Bruins, au compte de 5-1. L'autre but des Rangers est l'œuvre de Jerry Holland.

C'était la première apparition de Phil Esposito sur la patinoire bostonnaise, depuis ce qu'il a d'anciens de la marque des 1,200 points, alors que le joueur de centre, âgé de 34 ans, passa aux Rangers. Esposito, avec les deux assistances produites hier soir, a maintenant à son actif 1,201 points depuis ses débuts dans la Ligue nationale.

Les Bruins, qui avaient remporté neuf des quatorze parties précédant celle d'hier soir, complétant le bilan avec cinq nulles, ont été surclassés au chapitre des lancers, 34 contre 22. Les Rangers ont produit trois buts au cours de la troisième période, ce qui a définitivement cassé les reins aux Bruins.

Ces derniers, qui tiraient de l'arrière par un but, au début du deuxième engagement, ont égalisé, pour la seule et unique fois,

dans un match où les Rangers ont monopolisé l'avantage, quand un filet de Terry O'Reilly est venu redonner espoir aux partisans de l'équipe bostonnaise. Mais les Bruins se sont arrêtés là, malheureusement.

C'est la deuxième belle performance des Rangers en autant de rencontres: ils ont arraché un match nul aux Sabres de Buffalo, avant-hier soir et la victoire d'hier à Boston a démontré une cohésion améliorée chez les new-yorkais, en même temps qu'un manque de fougue chez les Bruins, qui ont indéniablement été relégués à l'arrière, côté offensif.

"C'est vrai que j'ai tenté, en compagnie d'un groupe de Lavallois dont je dois pour l'instant taire les noms, de

Rangers 5, Bruins 1	
1 ^{re} période	
NEW YORK: Holland (5)	10:17
Dillon	
Pénalités: Park (B) 7:16; Smith (B) 10:56	
2 ^{de} période	
NOSTON: O'Reilly (11)	3:33
Park	
3 ^{de} période	
NEW YORK: Vickers (11)	16:08
Middleton, Esposito	
Pénalités: Vadnais (NY) 6:36; Cashman (B) 11:30; Vadnais (NY) 12:11	
4 ^{de} période	
NEW YORK: Dillon (7)	4:13
McCarthy, Fairbank	
5 ^{de} période	
NEW YORK: Vickers (12)	14:16
Middleton, Esposito	
6 ^{de} période	
NEW YORK: Dillon (8)	14:28
Fairbank	
Pénalités: Savard (B) 7:18; Vadnais (NY) 10:43; O'Reilly (B) 13:44; Dillon (NY), Edstrand (B) 14:54	
Tirs au but:	
New York: 14	6 14-34
Boston: 10	6 7-22
Gardiens: Davidson (NY); Gilbert (B)	
Assistance: 15,003	

Priorité de 2.86 secondes

Victoire décisive de Lise-Marie Merorod

APRICA, Italie (d'après Reuter) — C'est avec l'impressionnante avance de 2.86 secondes que la Suisse Lise-Marie Merorod a remporté, hier à Aprica (dans le Tyrol italien), sa deuxième victoire de la saison, cette fois-ci en slalom, en battant une fois encore la doyenne des compétitions féminines, l'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier.

Depuis le slalom gagné par la Française Florence Steurer à Abetone en 1968, qui s'imposait avec trois secondes d'avance sur sa compatriote Annie Famose, plus aucune skieuse n'était parvenue à vaincre avec une telle marge. Merorod ne se l'explique d'ailleurs pas elle-même:

"Je n'aime normalement pas tellement skier sur des revêtements aussi glacés, et aujourd'hui, je me suis surtout appliquée à ne pas commettre de faute", a-t-elle dit à l'arrivée.

"Je pense que de être partie en tête lors de la première manche a dû m'aider. Je disposais d'une piste en bon état, et les filles qui sont parties immédiatement après ont terminé, elles, assez loin. Les autres favorites restées au départ ont dû en être impressionnées et n'ont, par la suite, pas dû oser prendre trop de risques.

"En partant dans la seconde manche, je savais que c'était Rosi la plus rapide. Comme elle n'avait à mon avis pas skié de manière très agressive, j'avais confiance. Une seconde manche 'tranquille' devait m'assurer la victoire, compte tenu de ma

grande avance après la première."

Le contigant canadien, qui cherche à s'affirmer depuis le début de la saison en Coupe du monde mais sans trop de succès, a connu un échec retentissant hier. La meilleure Canadienne, et seule à compléter les deux manches, fut Laurie Kreiner, qui termina en 28ème place en 105.72 secondes, contre 92.65 pour la gagnante. Seulement 37 des inscrites ont pu terminer l'épreuve.

La supériorité technique de la jeune Suisse, originaire d'un village situé dans les Diablerets, fut cependant telle que même sans forcer, elle parvint encore à dominer tout le monde.

Mittermaier a pris la 2e place en 95.51 secondes, 30 centièmes devant l'Italienne Claudia Giordani. Les Françaises Fabienne Serrat et Danielle Debernard ont terminé respectivement 4e et 5e, suivies des Américaines Linda Cochran et Anni Fischer. La meilleure performance collective est cependant à mettre à l'actif des Allemandes. Malgré la chute de la favorite Christa Zechmeister, quatre skieuses de l'équipe ont terminé parmi les 10 premières.

En passant seule au sommet du classement individuel avec 50 points, neuf de plus que Mittermaier, Lise-Marie Merorod permet également à la Suisse de prendre l'avance au classement collectif avec 130 points, quatre de plus que les Autrichiennes, dont la meilleure hier fut Regina Sackl avec une 11e place.

Les pitreries d'Ilie seront les bienvenues

NEW YORK (AFP) — Le Roumain Ilie Nastase, "l'enfant terrible" du tennis, pourra faire ses pitreries sans la moindre gêne dans la Ligue inter-villes des États-Unis en 1976. Elles seront les bienvenues.

"Ilie est un des joueurs les plus originaux du tennis. Il sera un atout principal dans notre ligne", a déclaré Donald Kelleher, propriétaire des Leis de Hawaii, qui a confirmé hier à New York la signature du champion roumain.

Nastase avait annoncé lui-même son engagement dans l'inter-villes la semaine dernière à Stockholm, où il avait fait scandale dans son match contre l'Américain Arthur Ashe, puis remporté brillamment le riche Tournoi des maîtres.

Nastase remplacera l'Australien John Newcombe comme vedette de l'équipe hawaïenne. Kelleher a en effet indiqué que ce dernier ne renouvellera probablement pas son contrat la saison prochaine. Le Roumain aura d'autres Australiens comme partenaires: Owen Davidson, excellent joueur de double, Helen Gourlay et vraisemblablement Margaret Court, qui doit encore prolonger son contrat. L'ancien champion américain Earl Buncick est le capitaine-joueur des Leis.

Le montant exact du contrat d'un an de Nastase n'a pas été divulgué, mais il dépasse les \$100,000. Il jouera les 44 matches du 3ème championnat, entre le 27 avril et le 16 août, mais sera également disponible pour représenter la Roumanie en coupe Davis.

Ex-entraîneur du National de Laval

Jacques Saint-Jean reste serein

par André Tardif

Jacques Saint-Jean, au cœur d'une polémique qui secoue actuellement le hockey junior québécois, demeure serein et vaque calmement à son travail quotidien, celui de responsable de l'enseignement de l'éducation physique au secondaire, à la Commission scolaire Chomedey de Laval.

Saint-Jean remettrait la semaine dernière sa démission comme entraîneur du National de Laval, de la Ligue de hockey junior majeure du Québec, parce que la direction de l'équipe refusait de lui accorder un contrat.

L'incident serait demeuré sans lendemain n'eût été une grève spontanée de ses joueurs qui, par sympathie pour sa cause, refusèrent d'aller disputer un match au calendrier à Chicoutimi.

Sous la menace d'être suspendus indéfiniment, les jeunes athlètes, âgés de 17 à 19 ans, ont repris leur entraînement et disputé trois matches depuis. Mais c'est leur capitaine Yvon Vautour qui agit comme entraîneur-joueur. Personne n'a eu à redire jusqu'ici sur son comportement. Le National a peut-être perdu ces trois parties, mais toujours de façon très honorable. On n'en demandait pas plus.

Depuis, la direction de l'équipe ainsi que les dirigeants de la LHJMQ cherchent une solution au dilemme. Les joueurs refusent d'évoluer sous les ordres d'un autre entraîneur sans leur assentiment.

Pour tenter peut-être de discréditer Saint-Jean aux yeux des joueurs, un dirigeant de l'équipe a laissé entendre qu'il avait démissionné parce qu'il avait vainement tenté d'acheter l'équipe. Un directeur du circuit a même surenchérit en déclarant que jamais les gouverneurs-propriétaires n'accepteraient le démissionnaire dans leurs rangs.

"C'est vrai que j'ai tenté, en compagnie d'un groupe de Lavallois dont je dois pour l'instant taire les noms, de

faire l'acquisition de l'équipe. Nous avons même versé un chèque de \$5,000 comme option d'achat, mais à la condition qu'on nous ouvre les livres de comptabilité, ce qu'on semble refuser de faire.

"Nous avons offert de verser \$50,000, soit ce qu'il en a coûté aux 18 ou 19 actionnaires actuels il y a quelques années, moins la dette accumulée avant cette saison. Je pense que c'est raisonnable, quand on sait qu'une équipe de la LHJMQ n'est pas rentable sauf quelques très rares exceptions."

Et Saint-Jean, qu'on s'accorde partout à reconnaître comme l'un des meilleurs entraîneurs du circuit mais à qui on reproche d'être "un peu trop familier avec ses joueurs", d'ajouter qu'il est inconcevable que la seconde ville en importance au Québec soit si mal représentée au sein du circuit.

"Nous voulons d'abord faire du National une société à but non lucratif appartenant à tous les citoyens de Laval. Mais après consultation juridique, nous avons dû y renoncer car nous aurions perdu l'argent investi. Nous sommes cependant prêts à verser tout profit, s'il en a, à la cause du hockey mineur lavallois.

"D'ailleurs, en approchant un actionnaire éventuel, je lui demandais s'il était prêt à perdre jusqu'à \$10,000 par année. Et s'il répondait négativement, je lui disais qu'il n'était pas celui que nous recherchions. Non pas qu'on risquerait de perdre autant que ça, mais je voulais des collaborateurs désintéressés et ne désirant que procurer les meilleures conditions possibles de jeu aux jeunes.

Et Saint-Jean de se demander si une telle attitude n'avait pas choqué certains dirigeants du circuit et de l'équipe.

"Sous Duplessis, un contestataire se faisait automatiquement traiter de

communiste. Aujourd'hui, on le traite de séparatiste. Je me fous de la politique, mais il faut quand même reconnaître que les jeunes d'aujourd'hui veulent pratiquer leur hockey dans un contexte social qui tienne compte de leur environnement."

Evidemment, Saint-Jean, qui se spécialise également dans le conditionnement physique aux adultes en plus du hockey, se réjouit de l'attitude fort digne de ses joueurs jusqu'ici dans la tempête.

"On est partout d'accord pour dire qu'ils se sont conduits comme des gentilshommes. Ils n'ont rien brisé, ils n'ont insulté personne, ils ont tout simplement revendiqué certains droits qui sont leurs. Après tout, ce sont eux les travailleurs, quoiqu'on en dise. Ce sont eux qui se dépensent sur la glace et à l'entraînement pour un petit salaire."

Dans la LHJMQ comme ailleurs au pays, un junior ne peut être rémunéré plus de \$60 par semaine. A Laval, on se serait montré plus généreux que partout ailleurs en payant chambre et pension aux joueurs de l'extérieur.

"On ne peut plus diriger le hockey actuel comme on le faisait il y a 25 ans. Avant l'avènement de l'Association mondiale par exemple, un joueur de la Ligue nationale devait se taire et endurer tout ce qui ne faisait pas son affaire. Mais aujourd'hui, ce n'est plus tout à fait le cas, et je ne vois pas pourquoi les juniors n'auraient pas le droit d'imiter leurs aînés."

Le hockey junior majeur est-il trop à la remorque du hockey professionnel, sous prétexte qu'il lui sert de pépinière?

"Quand on sait que cinq pour cent à peine des juniors deviendront hockeyeurs professionnels, faut-il que les autres 95% soient à leur remorque?" répond Saint-Jean.

hockey

Ligue Nationale		Edmonton 7, Québec 4	
Mercredi		Hier soir	
Montréal 3, Toronto 3		Indianapolis à San Diego	
Buffalo 2, Rangers NY 2		Edmonton à Calgary	
Philadelphie 1, Californie 1		Ce soir	
Chicago 7, Washington 2		Québec à Toronto	
Detroit 3, Pittsburgh 2		Minnesota à Cleveland	
Los Angeles 5, St-Louis 0		Indianapolis à Houston	
Hier soir		Calgary à Winnipeg	
Rangers NY 5, Boston 1		Cincinnati à Phoenix	
Minnesota 5, Kansas City 3		Les pointeurs	
Ce soir		(Parties d'hier non comprises)	
Islanders NY à Atlanta			
Philadelphie à Vancouver			
Detroit à Washington			
St-Louis à Californie			
Les pointeurs			
(Parties d'hier non comprises)			
	b	p	pts
Lafleur, Mtl	18	28	46
Mahovich, Mtl	17	28	45
Clarke, Pha	15	27	41
Pronovost, Phg	20	21	41
Dionne, LA	20	20	40
Trotter, NYI	12	27	39
D. Polvin, NYI	10	28	38
Cournoyer, Mtl	14	23	37
Perreault, Buf	15	21	36
Apps, Phg	10	25	35

Association Mondiale		Edmonton 7, Québec 4	
Mercredi		Hier soir	
N-Anleterre 3, Minnesota 2		Indianapolis à San Diego	
Indianapolis 2, Phoenix 1		Edmonton à Calgary	
Winnipeg 6, Toronto 5		Ce soir	
		Québec à Toronto	
		Minnesota à Cleveland	
		Indianapolis à Houston	
		Calgary à Winnipeg	
		Cincinnati à Phoenix	
Les pointeurs		Les pointeurs	
(Parties d'hier non comprises)		(Parties d'hier non comprises)	
	b	p	pts
Lafleur, Mtl	18	28	46
Mahovich, Mtl	17	28	45
Clarke, Pha	15	27	41
Pronovost, Phg	20	21	41
Dionne, LA	20	20	40
Trotter, NYI	12	27	39
D. Polvin, NYI	10	28	38
Cournoyer, Mtl	14	23	37
Perreault, Buf	15	21	36
Apps, Phg	10	25	35

LIGUE NATIONALE							
Section Lester Patrick							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE.....	29	18	4	7	123	72	43
ISLANDERS NY.....	29	15	9	5	117	72	35
ATLANTA.....	28	13	13	2	83	78	28
RANGERS NY.....	30	12	14	4	98	113	28
Section Conn Smythe							
CHICAGO.....	28	11	6	11	93	70	33
VANCOUVER.....	27	10	12	5	86	89	25
ST-LOUIS.....	28	9	14	5	89	93	23
KANSAS CITY.....	28	8	16	4	64	104	20
MINNESOTA.....	26	8	18	0	61	102	16
Section Charles Adams							
BUFFALO.....	28	18	6	4	119	72	40
BOSTON.....	28	14	7	7	96	85	35
TORONTO.....	27	9	10	8	78	87	26
CALIFORNIE.....	30	10	17	3	77	95	23
Section James Norris							
MONTRÉAL.....	30	20	5	5	132	66	45
LOS ANGELES.....	29	17	10	2	92	93	36
PITTSBURGH.....	27	11	13	3	110	115	25
DÉTROIT.....	29	8	17	4	74	117	20
WASHINGTON.....	29	3	23	3	85	145	9

ASSOCIATION MONDIALE							
Section canadienne							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	29	20	9	0	119	74	40
QUEBEC	29	18	10	1	117	100	37
CALGARY	26	15	10	1	100	83	31
EDMONTON	29	11	16	2	105	122	24
TORONTO	26	8	16	2	117	128	18
Section Est							
CINCINNATI	26	12	14	0	102	125	24
N-ANGLETERRE	27	11	15	1	80	86	23
INDIANAPOLIS	24	12	12	0	82	74	24
CLEVELAND	25	9	14	2	83	95	20
Section Ouest							
HOUSTON	25	16	9	0	103	91	32
MINNESOTA	23	12	10	1	82	86	25
SAN DIEGO	23	10	11	2	89	79	22
PHOENIX	24	9	12	3	75	96	21
DENVER	26	10	15	1	88	103	21

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC							
Section Est							
	pt	g	p	n	bp	bc	pts
TROIS-RIVIÈRES.....	30	14	13	4	165	151	32
QUÉBEC.....	29	14	12	3	132	128	31
SOREL.....	31	12	15	3	133	182	28
CHICOUTIMI.....	30	12	16	2	144	162	26
SHAWINIGAN.....	30	6	22	2	120	209	14
Section Ouest							
SHERBROOKE.....	32	22	6	4	227	125	48
CORNWALL.....	33	19	10	4	172	127	42
MONTRÉAL.....	28	15	9	4	142	111	34
HULL.....	33	14	17	2	139	146	30
LAVAL.....	31	10	18	3	133	166	23

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion et Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1
Sélecteur: 866-8743
Général: 866-8743
John Ciacchia, M.A.N. Jean-Louis Tétrault
Michael Ryan, M.A.N. Alain Grégoire
Jean-Pierre Santiago Françoise Marceau-Jacques
R.F.J. Hays
Téléphone: 866-8743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Téléc: 01-28407

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS Comptables Agréés Roman Audet, L.S.C. C.A. Robert Gosselin, M.S.C. C.A. Robert Gosselin, M.S.C. C.A. Carole Lapointe C.A. 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal 351 — 382-3080	CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal LAVAL 1320, Boul. Graham Ville Mont-Royal 341-3660	MACLOUVERAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal: Toronto, Hamilton, Brantford, St. Catharines, Port Colborne, Listowel, Windsor, London, Windsor, Winnipeg, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde 1155 O. boul. Dorchester Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 700, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal 15 — 274-2797
BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS Comptables Agréés F.J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A. J. Barrière, C.A. J.M. Daoust, C.A. J.L. Richard, C.A. G. Bouchard, C.A. J.P. Dutilleul, C.A. M. Gagné, C.A. R. Lacroix, C.A. Y. Rondeau, C.A. Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Lévis, Québec, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Grand-Mère, Villeneuve-St-Jacques, Baie-Comeau, Chicoutimi 225 ouest, Notre-Dame Montréal, Qué. — H2Y 1T4 (514) 844-4445	COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 514-875-5140 et à travers le monde	MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Société nationale affiliée COLLINS LOVE EDOS VALIQUETTE BARROW avec bureau à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique 507, Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Qué. Code 514 — 842-6651	SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal: Québec Rimouski, Sherbrooke Trois-Rivières, Ottawa Saguenay Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

toronto

Pétroles en vedette

Des actions pétrolières ont obtenu des gains impressionnants hier à la Bourse de Toronto, le reste de la cote a été mixte et l'activité sur l'ensemble du marché a été plutôt faible.

L'indice industriel a fléchi de .19 et est tombé à 171.26, l'indice de l'or a monté de 3.17 et atteint 242.49, celui des métaux, de .05 et atteint 71.53 et celui des pétroles de l'Ouest, de 1.28 et atteint 197.76.

Le volume a été de 1.59 million d'actions, contre 2.53 millions d'actions la veille. La valeur totale des actions transférées a été de \$12.82 millions, contre \$15.15 millions la veille.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 190 gains, 191 pertes et 245 inchangées, contre 205 gains, 160 pertes et 270 inchangées la veille.

Neuf des 16 parties constitutives de l'indice industriel ont progressé et sept ont régressé. Les plus fortes gains vont aux communications et à l'immobilier et les plus fortes baisses y ont subies par les services publics et les mines industrielles.

Hudson Bay Mining A a fléchi de 1-8 et est tombé à \$15.1-8. La compagnie dit qu'elle a réduit de 40 cents à 20 cents son dividende tri-mestriel.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Industrielles

A.G.F.M. 570 160 160 160 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

Abby Glen 3200 300 300 300 + 1

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'OXYGÈNE LTÉE

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

M. J. E. CLAUDE CLERMONT

l'actualité économique

Nomination à la
Chambre de
Commerce du district
de Montréal

Claude Beaugrand

M. Jean Tétrault, ing., Lalande,

Tétrault et Associés, est président

de la Chambre de Commerce du

district de Montréal, annonce la nomination de

M. Claude Beaugrand comme directeur

général de la Chambre. M. Beaugrand entrera en fonction

le 6 janvier prochain. Il est

présentement sous-ministre adjoint

au ministère de l'Éducation. Il

avait été auparavant directeur

général de CADRE. M. Beaugrand

a servi comme officier dans la

Marine Royale Canadienne de

1950 à 1962.

Ne Bell 4930 37 1/2 6 1/2 7 1/2 + 3/4

Domtar devant la commission Bryce

Des forces compensatrices équilibrent le gigantisme industriel

par Michel Nadeau

Si jamais les grandes entreprises viennent à nuire au bien-être collectif, des forces compensatrices s'élèveront pour rétablir l'équilibre et corriger les abus. C'est ce qu'a soutenu, hier, M. Alex D. Hamilton, le président de Domtar, une entreprise du groupe Argus de Toronto, devant la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés.

M. Hamilton a demandé aux trois commissaires de bien s'assurer que la concentration des entreprises en néfaste au bien commun avant de recommander des mesures de redressement. Le pdg de la firme montréalaise est d'avis que de puissants contre-poids maintiennent constamment les rapports entre les diverses composantes de la société.

Le président de la Commission, M. R.B. Bryce s'est dit sceptique quant au réalisme de cet argument sur l'équilibre naturel de la société. «Ne croyez-vous pas que l'Etat, par exemple, doit intervenir à l'occasion pour éviter certains excès?» a demandé M. Bryce.

M. Hamilton a répondu qu'une société libre peut s'auto-discipliner et qu'il faut éviter de gêner ce mécanisme régulateur par des lois ou par le pouvoir arbitraire du gouvernement.

Par ailleurs, le conseiller juridique de la Commission, M. M.H. Freedman a demandé des éclaircissements sur le rôle d'Argus dans la direction de Domtar. Depuis 1951, la société de placement de Toronto détient environ 17% des actions ordinaires de la compagnie montréalaise.

«A titre de principal actionnaire Argus a naturellement cherché à jouer un rôle important dans l'établissement des politiques de Domtar par son conseil d'administration et dans l'évaluation des résultats obtenus par la haute direction» mentionne le mémoire de la compagnie.

Comment s'est fait ce mariage d'intérêts? Au cours des ans, Argus, de loin le plus important actionnaire de Domtar — le numéro 2 est un compte anonyme au Royal Trust qui détient 4% des actions seulement — a réussi à faire élire ses re-

présentants au sommet de Domtar. Présentement, cinq des quatorze administrateurs de Domtar proviennent du groupe Argus. Fait encore plus significatif, ces mêmes personnes se retrouvent toutes au conseil exécutif de huit membres où elles détiennent la majorité.

Cette présence étant acquise, comment s'est manifestée Argus dans le fonctionnement de Domtar? «Argus apporte exclusivement des fonds sans droit de regard sur la gestion ou le fonctionnement de l'entreprise» soutient M. Hamilton qui ajoute cependant: «En raison de sa participation importante, Argus a joué un rôle dynamique au sein de Domtar. Nous sommes des spécialistes de la production et les gens de Toronto — Argus — nous apportent leur savoir-faire sur le plan financier.»

A la différence de Power Corp. Argus ne serait pas un conglomérat tendant à l'intégration. «La direction n'affecte pas directement les ressources d'une entreprise à une autre.»

Il est vrai que Domtar vend des sacs à Dominion, qu'un représentant d'Hollinger Mines siège au conseil de la compagnie et que Domtar peut acheter de temps à autre un tracteur Massey-Ferguson, mais il s'agit là de rapports d'affaires.

Finalement, M. Hamilton a convenu que les administrateurs d'Argus qui siègent à la fois sur le conseil exécutif et le comité de planification (sauf une exception pour ce dernier cas) exercent un certain leadership sur l'orientation de l'entreprise. «Nous appartenons à une même équipe», de lancer le président de Domtar.

En ce qui concerne les prises de contrôle par Domtar, M. Hamilton s'est montré perplexe devant l'intention de la commission qui veut étudier le cas des acquisitions d'entreprises «sans le consentement de la direction de la compagnie en cause.»

Domtar a mis la main sur plusieurs entreprises dans les secteurs des pâtes et papier, des matériaux de construction et des produits chimiques, au cours des dernières années. Toutefois, la direction de la

compagnie ne croit pas que l'avis des gestionnaires des firmes convoquées doit entrer en ligne de compte dans une décision d'acquisition. «La décision finale est toujours du ressort des actionnaires qui sont les véritables propriétaires et non des cadres qui ne sont que des employés.»

Enfin, M. Hamilton a annoncé que la compagnie ferait bientôt un nouveau pas dans l'information fournie aux actionnaires en précisant les résultats d'opérations des trois principaux secteurs de la compagnie. La prochaine étape serait d'étaler le rendement des sous-secteurs, c'est-à-dire de publier les ventes et les gains pour ce qui est du papier journal, du carton, des pâtes etc... Cependant, le public ne serait pas prêt présentement à profiter de ces données qui pourraient être surtout favorables aux firmes rivales, selon M. Hamilton.

Plus tôt dans la matinée, le président du conseil du Canadien Pacifique, M. Ian D. Sinclair a présenté le mémoire pré-

paré par son groupe. La diversification des intérêts du CP apparaît comme étant dans la suite logique de la croissance de ses actifs, ses marchés et ses ressources techniques, a soutenu M. Sinclair.

Sa présence dans le secteur des chemins de fer a amené le CP à s'intéresser à l'ensemble des moyens de transports, à l'industrie hôtelière et au secteur des télécommunications.

Par ailleurs, à la fin du siècle dernier, la compagnie a reçu d'importantes concessions du gouvernement ce qui l'a incité à oeuvrer dans les domaines minier, pétrolier, forestier et immobilier.

Les témoignages de ces deux compagnies devaient normalement terminer la première série d'audiences de la commission dans la métropole. Toutefois, MM. Bryce, Nadeau et Dickerson reviendront à Montréal le 16 janvier prochain pour entendre d'autres points de vue.

Jusqu'à maintenant, la très grande partie des témoins se sont dits favorables à la concentration. A Montréal, tous ceux qui se sont présentés devant la commission ont plaidé en faveur d'un regroupement des entreprises pour permettre aux sociétés canadiennes de renforcer leurs structures et d'oeuvrer sur les marchés internationaux. A

Ottawa et Vancouver, quelques individus, — assez près du NPD — ont dénoncé les pouvoirs excessifs des grandes entreprises canadiennes.

Les travaux de la Commission reprendront lundi matin à Toronto où le premier témoignage entendu sera celui des dirigeants d'Argus Corp. dont une éventuelle mainmise par Power a donné naissance à la commis-

sion sur les groupements de sociétés.

Simultanément à ces audiences de «débrayage», la Commission poursuit des études sur différents sujets concernant les activités des conglomérats. Une fois ces recherches complètes, la Commission demandera à certains individus de se présenter devant elle pour répondre à des questions précises.

Le prix admissible pour PAPP: \$31,500

Le ministre d'Etat aux Affaires urbaines, M. Barney Danson, a annoncé, hier, de nouveaux plafonds pour le prix des maisons financées dans le cadre du programme d'aide à l'accès à la propriété.

Pour ce qui est de Montréal, le prix maximum pour l'acquisition d'une résidence avec l'aide d'Ottawa passe de \$29,000 à \$31,500. A Toronto et Vancouver, la limite est maintenant de \$47,000, soit \$4,000 de plus qu'auparavant.

M. Danson a précisé que la

hausse accordée se situe à l'intérieur des orientations proposées dans le programme anti-inflation du gouvernement. Les acheteurs des maisons dont le prix dépassent le plafond fixé ne peuvent se prévaloir de l'allocation destinée à réduire les frais d'intérêt.

A Chicoutimi, la limite est maintenant de \$29,000 par rapport à \$27,000 alors que dans la région de Ottawa-Hull, le plafond grimpe de \$35,000 à \$38,000. A Québec, la situation demeure inchangée à \$31,000 tout comme à Val d'Or, \$30,000.

Pour les institutions financières

L'efficacité se mesure à la taille

La notion selon laquelle les banques canadiennes ont un pouvoir illimité qu'elles utilisent à l'avantage de quelques privilégiés est injustifiée, de déclarer la Banque Royale du Canada dans un mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés, mémoire qu'elle a rendu public hier.

«Si notre importance peut tendre à nous donner un pouvoir discrétionnaire, les règlements gouvernementaux, la concurrence des autres banques à charte et des institutions financières ainsi que l'opinion publique ramèneront automatiquement notre influence à de justes proportions», d'affirmer la Banque Royale.

Celle-ci prétend que l'envergure d'une banque constitue un avantage et pour l'économie canadienne et pour les consommateurs canadiens. L'envergure permet en effet à une banque de concurrencer efficacement les autres grandes institutions financières multinationales et, par conséquent, d'offrir un service efficace à sa clientèle et un appui au commerce extérieur du pays.

«L'expérience du système bancaire canadien démontre clairement les avantages d'avoir d'importantes institutions financières fonctionnant à l'échelle nationale», d'affirmer la Banque Royale.

«Et aussi longtemps qu'il existera une certaine concurrence entre les banques, le client aura la possibilité de choisir», d'ajouter la banque, no-

tant que cette concurrence impose en outre un sérieux frein au mauvais usage des économies d'échelle disponibles.

La Banque Royale souligne en outre qu'au Canada, les plus grandes banques canadiennes sont bien plus petites que les chefs de file de la finance internationale, comme la Bank of America, la First National City Bank de New York, la Banque Nationale de Paris et la Barclays Bank d'Angleterre.

«Les banques canadiennes doivent faire des efforts constants si elles veulent rester de la partie», d'affirmer la Banque Royale.

Par ailleurs, la banque conteste l'affirmation de certains soutenant que son Conseil d'administration ne reflète pas en juste proportion la diversité de la société dans laquelle elle évolue.

«Nous pensons, à cet égard, qu'il revient plus aux cadres administratifs qu'au conseil de répondre aux besoins changeants des différentes catégories de clients», de dire la banque. «Par exemple, nos directeurs

de succursales à travers tout le pays suivent et analysent les besoins et attentes du public; cette démarche fait partie intégrante de notre organisation.»

La Banque Royale pense que toute modification des critères de sélection de ses directeurs relèverait d'une forme de symbolisme et ne serait pas justifiée.

Par ailleurs, l'institution de la Place Ville-Marie souligne:

«La Banque Royale n'a pas réalisé des profits excessifs comparativement aux autres grandes banques et aux autres industries canadiennes. Pour la période 1969-74, le rendement moyen de la Banque Royale par rapport au capital-actions se chiffrait à 12,8% comparativement à 12,6% pour les cinq plus importantes banques canadiennes et à 12,5% pour les 13 principaux secteurs industriels du Canada. Durant cette même période, le taux d'accroissement des revenus provenant d'activités internationales fut supérieur à celui des revenus provenant d'activités canadiennes.

Les banques canadiennes ne déclenchent aucune mainmise,

aucun fusionnement ni aucune acquisition. Cependant, elles jouent occasionnellement un rôle d'intermédiaires en finançant temporairement l'entreprise, ce jusqu'à ce qu'on ait établi un système de financement plus permanent.

«Soixante-dix-neuf banquiers, composant la haute direction de la Banque Royale, surveillent les activités routinières de cette dernière. Ce groupe étudie et prend les décisions concernant les objectifs de crédit. Le Conseil d'administration de la Banque Royale se compose de 47 individus choisis pour leur compétence dans un domaine précis ou leur connaissance d'une région donnée.

«La Banque Royale est pleinement consciente des différences sociales entre les milieux où elle est établie. Elle a ainsi décentralisé l'autorisation et l'administration des prêts, de façon à tenir compte des facteurs régionaux lors de la prise de décisions. Elle a de plus élaboré des programmes-pilotes, comme les succursales communautaires, dans le but de combler les besoins de groupes spéciaux.

Le mémoire souligne que la

Banque Royale octroie des prêts à la consommation à un taux moins élevé que celui demandé par une institution financière de moindre importance, comme une société de financement. La Banque Royale dispose de fonds nécessaires aux prêts hypothécaires à la construction de logements, ce dans presque toutes les régions du Canada.

La banque déclare que son envergure a rendu possible une concurrence réelle avec les autres principales banques internationales en encourageant le commerce extérieur et en participant à des consortiums et à des entreprises de financement de projets.

«L'envergure et les possibilités d'action des banques à charte canadiennes leur méritent le respect à l'étranger», affirme la Banque Royale dans son mémoire présenté à la Commission Bryce.

La banque fait remarquer que sa taille et son envergure ont apporté plusieurs avantages au Canada. Par exemple, la banque peut parer, et pare, aux importantes variations cycliques des revenus agricoles annuels. Elle y arrive en s'assurant que les fonds de crédit nécessaires restent disponibles dans une région, ce même si la demande de crédit y est supérieure à l'offre régionale de fonds.

La banque peut établir et mettre en vigueur, et elle le fait, des politiques de restrictions sélectives du crédit au cours de périodes de pénurie monétaire.

SI TU M'OFFRES UN MELVILLE ...



CE SERA OUI !



A la collection de haute qualité

MELVILLE

dont la très populaire VODKA MOSKOVA, une des plus vendues au Québec, s'ajoutait récemment le DRY GIN MELVILLE 100 MELVILLE vous présente aujourd'hui son tout nouveau et très sec RHUM BLANC

VODKA MOSKOVA
DRY GIN MELVILLE 100
et RHUM BLANC MELVILLE

en train de devenir, les produits les plus populaires, dans les bars bien garnis.

COLLECTION MELVILLE

167-E	Gros Gin "As de Pique"	25 oz.	207-D	Crème de Menthe Blanche	25 oz.
167-F	Gros Gin "As de Pique"	40 oz.	207-F	Crème de Menthe Verte	25 oz.
167-G	Gros Gin "As de Pique"	66-2/3 oz.	207-G	Cherry Brandy	25 oz.
372-H	Melville Moskova	25 oz.	204-G	Triple Sec	25 oz.
369-D	Melville Moskova	40 oz.	204-G	Crème de Cacao Brune	25 oz.
181-D	Melville "100" Dry Gin	40 oz.	204-I	Cela Moka	25 oz.
137-B	Melville Rum Blanc	40 oz.	201-D	Sloe Gin	25 oz.

DISTILLERIES MELVILLE LTÉE
1860 Boul. Fortin, Chomedey, Laval, Québec, Canada
H7S 1N8 Tél.: (514) 667-0120

LES PRODUITS ARCWELD LTÉE



JOHN D. THOMSON

M. John D. Thomson a été nommé directeur général de la compagnie Les Produits Arcweld Ltée, le 1er novembre 1975. Auparavant directeur général adjoint, M. Thomson compte de nombreuses années d'expérience dans l'industrie du soudage et du surfacage. Les Produits Arcweld Ltée, spécialistes en métaux d'apport, manufacturent une gamme complète d'électrodes et de fils pour le soudage à l'arc, et sont distributeurs canadiens des appareils à souder Airco, des équipements de sécurité Jackson et des positionneurs Aronson.

FALCONBRIDGE COPPER LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Les Administrateurs de Falconbridge Copper Limited ont déclaré un dividende de dix cents (10¢) par action, payable en fonds canadiens le 29 décembre 1975 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 12 décembre 1975.

Par ordre du Conseil
D.D. ANDERSON
Secrétaire

Toronto, Ontario
24 novembre 1975

cris de «A bas le baron». Le baron Guy de Rothchild, qui dirige Imétal, avait dû venir à Pittsburgh pour défendre sa compagnie.

L'affaire avait soulevé un grand intérêt aux États-Unis où la grande presse économique avait critiqué la réaction de Copperweld à la tentative française. Le magazine «Business Week» et le «Wall Street Journal» notamment avaient noté que Copperweld avait,

Husky construit une raffinerie en Alberta

EDMONTON — M. James E. Welson, président de Husky Oil et Bob Dowling, ministre du développement de l'entreprise et du tourisme de l'Alberta, ont annoncé conjointement le projet de construction d'une raffinerie de pétrole brut en Alberta à proximité de la ville de Lloydminster, au coût de \$75 millions.

On s'attend que la nouvelle installation entrera en exploitation vers le milieu de 1978. Elle sera des plus modernes et pourra raffiner environ 30,000 barils par jour de pétrole brut lourd provenant de la région de Lloydminster. La raffinerie sera conçue de façon à être en mesure d'en accroître la capacité de 25,000 autres barils par jour dès que les conditions du marché le justifieront.

La raffinerie pourra produire toute une gamme de produits pétroliers légers dont les essences et les carburants pour diesels ainsi que les combustibles industriels légers et lourds, les asphaltes routiers et de spécialité et le coke de pétrole. Husky produits depuis plus de 15 ans dans cette région de l'asphalte destiné au revêtement des routes, à la construction et aux travaux d'entretien.

M. Nielson a également annoncé la signature d'un accord à long terme avec la compagnie Aluminium du Canada, en vue de la vente du coke de pétrole

pour s'opposer à l'OPA, fait appel à des arguments chauvins. Après la décision des tribunaux en Pennsylvanie, Copperweld avait finalement décidé de ne plus s'opposer à l'OPA.

L'acquisition d'Imétal représente un investissement de plus de 75 millions de dollars. Copperweld s'est, l'année dernière, classée au 458 rang des entreprises industrielles américaines avec un chiffre d'affaires de 321 millions de dollars.

produit à la nouvelle installation, ce qui permettra d'en faire la plus importante exploitation de cokéfaction dans l'Ouest du Canada. L'Alcan utilisera le coke à ses installations de calcination d'Edmonton, Alberta et de Kitimat, Colombie-Britannique. On utilise le coke calciné dans la fabrication de l'aluminium dans les exploitations de l'Alcan dans l'Ouest du Canada.

DOMINION DAIRIES LIMITED LAITIÈRES DOMINION LIMITED

DIVIDENDE D'ACTIONS ORDINAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de 37½ cents par action a été déclaré sur les actions ordinaires, sans valeur nominale ou au pair de Dominion Dairies Limited Laitières Dominion Limited pour le trimestre se terminant le 27 décembre 1975, payable le 14 janvier 1976 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 29 décembre 1975.

Par ordre du Conseil

E.G. MACK
Vice-président et Secrétaire

Dorval, Québec, 5 décembre 1975

NORANDA AVIS DE DIVIDENDE

La présente a pour but d'informer que les administrateurs de la Noranda Mines Limited ont déclaré un dividende trimestriel de cinquante cents (50¢) l'action en devises canadiennes pour les actions de la catégorie A en circulation et un dividende trimestriel de quarante-deux cents et cinquante centièmes (42.5¢) l'action en devises canadiennes, pris à même l'excédent non réparti et libéré d'impôt, pour les actions de la catégorie B en circulation, tous deux payables le 15 décembre 1975 aux actionnaires inscrits le 21 novembre 1975.

Par ordre du conseil,
R.C. ASHENHURST,
Secrétaire
Toronto, Ontario
le 12 novembre 1975

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND, LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est donné par les présentes que les dividendes réguliers trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15 décembre 1975 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 21 novembre 1975.

Actions privilégiées
\$1.06½ par action sur les actions privilégiées cumulatives.

Actions ordinaires
Classe "A"
\$0.15 par action
Classe "B"
\$0.13½ par action

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEAN ANDRÉ ÉLIE
secrétaire

Montréal
10 décembre 1975.

btm

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TEL. 384-7950

Les prix à la consommation croissent au rythme annuel de 10.8%

OTTAWA (CP) — La hausse du coût du logement, du transport et de l'alimentation a fait progresser l'indice du coût de la vie de neuf dixième de 1% durant le mois de novembre, a annoncé hier Statistique Canada.

Ce taux de croissance est identique à celui du mois d'octobre et largement supérieur à celui du mois précédent alors que les prix n'avaient augmenté que de deux dixième de 1% seulement.

Pour les trois derniers mois, la progression des prix s'établit à 10.4% alors qu'elle a été de 13.2% pour le trimestre estival.

A la Chambre des Communes, l'opposition n'a pas manqué de s'en prendre au gouvernement pour mettre en doute l'efficacité du programme anti-

inflation lancé le 14 octobre dernier par M. Trudeau.

Pour l'année 1975, l'inflation se maintiendra à un taux voisin de celui de l'an dernier c'est-à-dire près de 11%.

Les chiffres du mois de novembre sont publiés alors que la commission Pénin se hâte de développer son système de contrôle des prix sous les critiques constantes des syndicats qui affirment qu'il lui sera impossible d'imposer une véritable limitation des prix.

La commission a déjà rejeté plusieurs propositions de contrat, dont celle des postiers, parce qu'elle accordait des augmentations salariales excédant les limites imposées dans le cadre du programme anti-inflation.

Environ un tiers de l'augmentation mensuelle est due aux prix des logements, tant des propriétés que des immeubles locatifs. Les transports ont eu une influence semblable, en raison notamment des modèles

1976 de voitures qui affichaient des hausses de 3.4 pour cent sur les modèles de fin 1975. L'augmentation des prix du logement et du transport comprend encore la hausse du prix de l'huile à chauffage en Onta-

rio, qui a fait un bond d'environ cinq cents le gallon dès la fin du gel des prix, le 15 novembre dernier. Au Manitoba également, le gel des prix du mazout expirait à la même date, mais l'agence de statistiques ne fait

pas entrer ce facteur en ligne de compte pour expliquer la hausse générale. Les prix alimentaires étaient également en hausse de 11.2 pour cent par rapport au mois de novembre 1974. Cette aug-

mentation a été attribuée à la hausse des prix des légumes frais, du saumon en conserve, du café, des restaurants, du bœuf et de la volaille, en dépit de la baisse des prix du porc et du sucre.

L'index général atteignait 144.1 en novembre, contre 142.8 au mois d'octobre. La base de l'index était de 100 en 1971. Au cours des douze mois précédant le mois de novembre, l'index a augmenté de 10.4%.

Pollack ferme son magasin de Trois-Rivières

QUEBEC (PC) — Le magasin à rayons Pollack, de Trois-Rivières, ferme ses portes le 31 janvier prochain.

Dans un communiqué publié à Québec, hier le président du conseil d'administration, M. Samuel Pollack, a expliqué que l'entreprise avait dû se résoudre à prendre cette décision en raison des difficultés commerciales actuelles.

L'expansion commerciale qui devait résulter de la construction du pont reliant Trois-Rivières à la rive-sud ne s'est pas réalisée, a déclaré M. Pollack, tout en soulignant que le volume des affaires dans le centre-ville avait en outre diminué au profit des centres commerciaux qui se sont développés dans la périphérie de la ville, comme c'est le cas dans beaucoup de grandes villes canadiennes.

Selon M. Pollack, l'interrup-

tion du transport en commun pendant une période de six mois au cours de l'année, à Trois-Rivières, a rendu la situation encore plus difficile.

"A la lumière de ces développements, a-t-il précisé, nous avons dû évaluer à nouveau nos finances, grevées sérieusement par les déficits du magasin de Trois-Rivières, et nous avons dû conclure à la nécessité de fermer notre magasin dans cette ville."

Quant aux employés, M. Pollack a fait savoir que la compagnie tenterait de leur trouver des emplois convenables et leur verserait des compensations de terminaison d'emploi. Certains d'entre-eux pourront également être embauchés par les trois autres magasins Pollack, à Québec, Sainte-Foy et Lévis.

La maison M. Pollack Ltée s'était installée à Trois-Rivières il y a une dizaine d'années.

Le président de la BCN

Plaidoyer en faveur des mesures Trudeau

Le président de la Banque Canadienne Nationale, M. Germain Perrault a demandé hier aux syndicats de reconsidérer leur décision de combattre les mesures anti-inflationnistes.

"Le régime annoncé par le gouvernement fédéral a déjà fait couler beaucoup d'encre et tout le monde n'est pas convaincu qu'il saura résoudre les problèmes réels auxquels nous faisons face. Toutefois, une chose est sûre, c'est qu'il fallait, sans plus tarder, faire quelque chose" a ajouté M. Perrault à l'assemblée annuelle de la BCN.

"Déjà, de nombreux groupes de pression ont annoncé leur intention de combattre les mesures anti-inflationnistes. Il s'agit là, à mon humble avis, d'une décision qu'il faudrait reconsidérer, pour le bien du pays tout entier."

"Le gouvernement de Monsieur Trudeau a été élu par l'ensemble de la population canadienne et c'est à lui qu'il incombe, présentement, de déterminer la politique à suivre pour juguler, au Canada, le problème de l'inflation."

Si cette politique s'avère mauvaise, la population canadienne pourra la reprocher au gouvernement lors des prochaines élections. "Mais, entre-temps, il n'appartient à aucun groupe de pression de se substituer aux autorités du pays pour déterminer à leur place les moyens à prendre pour assainir notre économie. J'insiste donc sur la responsabilité qui est la nôtre, à l'heure actuelle, d'accepter les décisions qui ont été prises."

"La récession qui a frappé l'ensemble des pays occidentaux au cours de 1975, de même que la politique monétaire plus restrictive adoptée par la Banque du Canada, a entraîné un net ralentissement de la croissance économique canadienne. L'année 1976 sera une période de transition sans reprise économique très vigoureuse" C'est ainsi que M. Jacques Douville, vice-président exécutif et directeur général en chef de la BCN, a résumé la situation économique au Canada lors de l'assemblée

annuelle des actionnaires de la Banque Canadienne Nationale.

Commentant brièvement chacun des postes importants du bilan, M. Douville a particulièrement insisté sur les points suivants:

— hausse de 18.1% de l'actif, qui a atteint, au cours de l'exercice 1975, \$4,871,970,541;

— hausse de 21.8% du volume total des prêts et de 70.2% du volume des prêts à l'étranger;

— accroissement de 26.1% du solde des revenus et de 29.4% des frais d'exploitation;

— le bénéfice net s'établit à \$2.31 par action, comparative-ment à \$1.86 l'an dernier; chaque actionnaire a reçu, en dividende, \$1.03 pour chaque action, en regard de 98 cents en 1974.

M. Douville a ensuite expliqué les objectifs d'Euroliat Limitée, compagnie financière créée conjointement par la Société Générale de France et par la BCN et qui se spécialise dans le crédit-bail, puis il a rappelé les principales réalisations de la BCN au cours de l'exercice 1975. Il a notamment rappelé l'inauguration récente d'un bureau de représentation à Londres et la participation active de la BCN aux travaux préparatoires à la révision de la Loi sur les banques.

Le vice-président exécutif et directeur général en chef de la Banque Canadienne Nationale a poursuivi en soulignant la nouvelle vague de criminalité qui a déferlé sur le Québec depuis un an: "il importe de souligner ici, a-t-il ajouté, que l'impact psychologique de ces nouveaux crimes fut grand sur notre personnel et que la sécurité de nos employés et de leurs familles fut et demeure notre premier objectif dans notre lutte contre le crime."

En terminant, M. Douville a dit envisager l'année comme une année de transition, sans reprise économique très vigoureuse, et "au cours de laquelle il deviendra beaucoup plus facile d'évaluer à leur juste valeur bon nombre de composantes de notre économie".

bénéfices

Asamera Oil Corp.: pour les six mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$5,390,800 US — 73.5 cents l'action, contre \$5,300,703 — 72.3 cents.

Astral Bellevue Pathe: pour les six mois qui se sont terminés le 30 août dernier, \$361,000 — 12.8 cents l'action, contre \$311,000 — 11 cents.

Canadian Export Gas and Oil: pour les six mois qui se sont terminés le 31 oct. dernier, \$1,530,000 — 19 cents l'action, contre \$766,000 — 9 cents.

Crush International: pour l'année qui s'est terminée le 29 oct. dernier, \$5,229,000 — \$1.23 l'action, contre \$5,645,000 — 86 cents.

Headway Corp.: pour l'année qui s'est terminée le 31 août dernier, \$1,134,000 — 38 CENTS l'action, contre \$1,333,000 — 45 cents.

Inland Natural Gas: pour les trois mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$739,513, perte — 30 cents l'action, contre \$426,609, perte — 19 cents.

Sept étages de musique

Toute la collection des DISQUES CLASSIQUES

uniquement de la musique



en vente chez

Archambault
À PRIX RÉDUIT

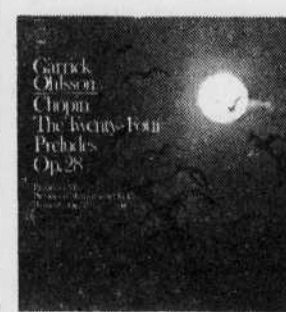
Du 12 au 20 décembre inclus



S-37099 - OUVERTURES
Par Suppe et Strauss - Orch. Johann Strauss, dir. W. Boskovsky.



S-37089 - ST-SAENS
Symphonie en LA - Orch. National de l'ORTF, dir. Jean Martinon.



S-37087 - CHOPIN
Préludes, op. 28 - Garrick Ohlsson, piano.



S-37077 - FAURE
Requiem - Chœurs Festival Edinbourg - Orch. de Paris - Fischer - Dieckau - Barenboim.



S-37044 - ALBINONI
Adagio - Pachelbel - Canon - Academy St-Martin in the fields - N. Marnier.



S-37017 - CHOPIN
4 Scherzos - G. Ohlsson, piano.



S-37015 - OSCAR GHIGLIA
(guitare) joue Scarlatti et autres maîtres du baroque.



S-37003 - Récital ITZAK PERLMAN
(violin) Mouvement perpétuel de Novacek et autres pièces pour violon.



S-36990 - TCHAIKOVSKY
Casse-noisette - suites nos 1 et 2 - orch. symp. de Londres A. Prévin.



S-36940 - MARIA CALLAS
GIUSEPPE DI STEFANO
A la Scala.



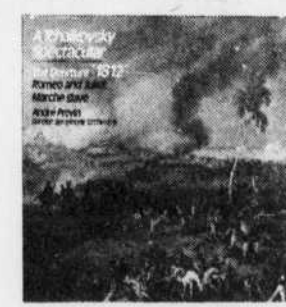
S-36916 - RAVEL
Le Boléro - Pavane pour une infante défunte - La Valse - New Phil. - orch. L. Maazel.



S-36905 - RACHMANINOFF
Conc. no 2 - A. Weissenberg, piano - orch. phil. de Berlin - H. Von Karajan.



S-36897 - Récital VICTORIA DE LOS ANGELES
Chansons d'Auvergne.



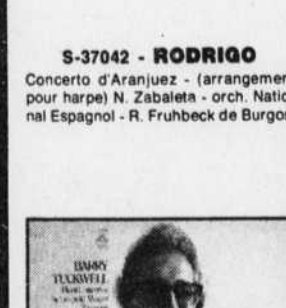
S-36890 - TCHAIKOVSKY
Ouvverture 1812 - Marche slave - orch. Symp. de Londres, dir. A. Prévin.



S-36886 - TCHAIKOVSKY
Symphonie no 6 - orch. Phil. de Berlin, H. von Karajan.



S-36860 - PAGANINI
24 caprices - I. Perlman, violon.



S-37042 - RODRIGO
Concerto d'Aranjuez - (arrangement pour harpe) N. Zabaleta - orch. National Espagnol - R. Fruhbeck de Burgos.



S-36996 - CONCERTOS POUR COR
par Mozart - Telemann - Weber - etc... Barry Tuckwell, cor - Academy St-Martin in the fields - N. Marnier.



S-36824 - BEETHOVEN
Sonates "Pathétique - Clair de lune - Les Adieux" - D. Barenboim, piano.



S-36350 - J.S. BACH
Sonates pour flûte - Elaine Shaffer, flûte.



S-37062 - BEETHOVEN
Concerto no 5 - "Empereur" - A. Weissenberg, piano - orch. Phil. Berlin - H. von Karajan.



S-37063 - 4 CONCERTI
pour trompette par Vivaldi - Telemann - Mozart Hummel - M. André, trompette - Orch. Phil. Berlin - H. Von Karajan.



S-36857 - MOZART
Concertos pour flûte - J. Galway, flûte - orch. Phil. de Berlin, dir. H. Von Karajan.



S-36814 - MOZART
Symphonie no 40 - Concerto no 21 pour piano - English Chamber orch. D. Barenboim.



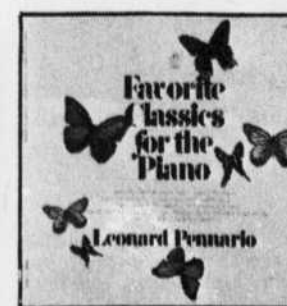
S-36424 - BEETHOVEN
Sonates "Pathétique - Clair de lune - Les Adieux" - D. Barenboim, piano.



S-36350 - J.S. BACH
Sonates pour flûte - Elaine Shaffer, flûte.



S-36062 - LE CONCERTO DE VARSOVIE
L. Pennario, piano - Hollywood Bowl orch. - C. Dragon.



S-36049 - PIÈCES CLASSIQUES CÉLÈBRES
pour piano Chopin - Debussy - Ravel - Liszt - etc...



S-35948 - MOZART
"Une petite musique de nuit" orch. Phil. Berlin - H. von Karajan.



S-35890 - ROSSINI
Ouvvertures - orch. Phil. Berlin - H. Von Karajan.



S-35777 - VIVALDI
Les 4 Saisons - Virtuosi de Roma - R. Fasano.



S-36309 - BEETHOVEN
Concerto en Ré pour violon - Yehudi Menuhin.

Le magasin de musique
le plus complet
au Canada

Ed Archambault INC.
849-6201

500 est, rue Ste-Catherine,
angle Berri
En face du MÉTRO